

## Les chefs obtiennent un congé assorti de conditions sévères

par Jean-V. Dufresne

QUEBEC (Le Devoir) — Les trois leaders syndicaux quittent la prison d'Orsainville ce matin à 8h, pour un premier congé hebdomadaire, ayant accepté hier les conditions imposées par le ministre québécois de la Justice.

Par voie de communiqué, le ministre annonçait hier midi qu'il est disposé à faire bénéficier MM. Pepin, Laberge et Charbonneau "du privilège de s'absenter temporairement de la prison pour leur permettre de vaquer à leurs occupations".

Mais le privilège est assorti de conditions bien précises, que les porte-parole des trois centrales n'ont pas tardé hier après-midi à qualifier de "mesquines et iniques".

Le ministre accorde aux détenus "une absence temporaire de semaine" allant du dimanche à 18h, jusqu'au samedi, à midi, au terme de laquelle ils doivent réintégrer leur cellule à moins d'une autorisation spéciale de la direction générale des établissements de détention.

Les trois leaders auront la liberté de "faire toute déclaration qu'ils jugent opportune", excepté :

- commenter publiquement les conditions d'absence temporaire qui leur sont appliquées;
- critiquer le jugement qui les a condamnés;
- faire des déclarations incitant des individus ou des groupes à l'illégalité.

Le ministre rappelle "que dans le cadre de la Loi de probation et des établissements de détention, une absence temporaire n'est pas une libération conditionnelle, et ne constitue pas un pardon".

Le communiqué officiel remis hier midi à la presse explique "qu'il s'agit d'une mesure qui peut être accordée une fois qu'un détenu a purgé le tiers de sa sentence, et qui a pour but de favoriser sa réinsertion sociale en lui permettant de reprendre son travail".

Les leaders syndicaux auront la "latitude d'organiser leur travail et de remplir leurs fonctions au cours de leur absence temporaire".

Ils pourront se déplacer librement dans les limites du Québec, mais tout déplacement à l'extérieur devra avoir reçu l'approbation du directeur général de la probation et de la détention.

Si à cause de leurs fonctions les permissionnaires sont dans l'obligation de participer à des activités au cours d'une fin de semaine, ils devront soumettre leurs demandes conformément aux règlements, et dans l'affirmative, le directeur général "pourra" imposer, au cours de la semaine, une incarcération égale au nombre de jours déjà octroyés durant la fin de semaine.

Le privilège de l'absence temporaire leur sera retiré s'ils contrevennent à toute loi du Québec, du Code criminel ou aux conditions qui leur sont proposées.

Le congé d'absences, ajoute enfin le document, est fondé sur le règlement no. 2 des établissements de détention, qui "tient compte de la nature de l'infraction et de toutes les circonstances qui peuvent s'appliquer à un détenu".

Il précise bien que l'absence temporaire "ne remet en

Voir page 7 : Les chefs

### Les conditions sont jugées rigoureuses

QUEBEC (Le Devoir) — Au sortir de la période des questions à l'Assemblée hier après-midi, le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a "corrigé" l'une des conditions imposées aux chefs syndicaux pour leur mise en congé temporaire.

Le communiqué du ministre indique que si les leaders désirent s'absenter en fin de semaine, ils devront obtenir une autorisation préalable de la direction générale des prisons, et celle-ci "devra", — et non "pourra", ce qui est beaucoup moins discrétionnaire —, imposer aux détenus une période d'incarcération égale au nombre d'heures additionnelles de congés octroyés au cours de la fin de semaine.

Bon papa, le ministre a aussitôt ajouté qu'on n'exigerait pas nécessairement "une équivalence mathématique".

Convaincu que les trois leaders vont sûrement réclamer des congés en fin de semaine, le ministre a opiné : "D'ailleurs, vous connaissez bien l'habitude de revendiquer de ces hommes-là. Ils se trouveront sûrement du travail en fin de semaine."

Aux yeux des observateurs syndicaux, la rigueur du ministre se trouve confirmée dans le

Voir page 6 : Conditions



M. Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ, au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée hier. (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

## "Mesquines et vexatoires," les conditions demeurent acceptables pour la FTQ

par Pierre Richard

Les trois présidents des centrales syndicales québécoises ont accepté leur libération même si celle-ci est accompagnée de "conditions mesquines et vexatoires" parce que le mouvement syndical croit essentiel que ceux-ci reprennent le plus tôt possible leur fonction plutôt que de laisser se perpétuer indûment leur emprisonnement.

C'est en ces termes que M. Fernand Daoust, secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), a commenté hier la décision de M. Louis Laberge, président de cette centrale, de signer le même document que MM. Pepin et Charbonneau, comportant les conditions auxquelles il pourra profiter d'une suite de congés temporaires jusqu'au 26 septembre prochain.

"Il ne s'agit pas de la libération inconditionnelle réclamée par la FTQ, la CSN et la CEQ. Leur libération comporte certaines restrictions. Mais ils pourront jouir d'une liberté d'action somme toute presque complète qui leur

permettra de remplir pleinement leur rôle de présidents", a souligné M. Daoust.

Et, celui-ci de poursuivre : "Nous avons le choix entre le bailloin total d'un emprisonnement qui se poursuivrait jusqu'au 26 septembre prochain, et un bailloin très partiel qui laisse quand même la liberté aux présidents d'assumer leurs lourdes responsabilités".

Le secrétaire général de la FTQ a nié qu'il y ait un quelconque aplatventrisme ou compromis de la part des leaders syndicaux à accepter ces conditions et il a affirmé que celles-ci n'ont fait l'objet d'aucune négociation entre les prisonniers et les administrateurs de la Justice.

M. Daoust a qualifié de mesquine la condition obligeant les trois chefs à passer 30 heures en prison chaque fin de semaine. C'est une attitude "petite et vengeresse" de part du ministre

Voir page 7 : Mesquines

## Forte baisse du chômage en avril

par Claude Lemelin

OTTAWA — Le taux désaisonnalisé de chômage a continué de baisser au Canada pendant le mois d'avril. La baisse a été de un demi point dans les Prairies et de quatre dixièmes de point dans la région Atlantique, le Québec et la Colombie Britannique. Toutefois, la baisse n'a été que de un dixième de point en Ontario, province où l'on trouve plus du tiers de la main-d'œuvre canadienne. En conséquence, le taux de chômage, dans l'ensemble du Canada, n'a baissé que d'un dixième de point, passant de 5,5 à 5,4 pour cent.

Ces tendances se dégagent du bulletin statistique publié hier par Statistique Canada, à partir de son sondage mensuel sur le marché du travail. Toujours d'après les chiffres désaisonnalisés, le taux de participation à la main-d'œuvre des personnes de 14 ans et plus a été stable entre mars et avril, à 57,7 pour cent. Le chiffre de la main-d'œuvre a donc atteint 9.257.000, une hausse de 12.000 sur le mois précédent. Le volume de l'emploi s'est cependant gonflé de 24.000 personnes, pour atteindre 8.757.000 travailleurs. En conséquence,

12.000 des personnes précédemment en chômage ont trouvé à s'employer, de sorte que le chiffre désaisonnalisé du chômage au Canada est tombé à un demi million de personnes.

Le bulletin de Statistique Canada révèle en outre que la hausse de l'emploi a été fortement concentrée au sein de la main-d'œuvre masculine. D'après les données brutes du sondage, près de 83 pour cent des nouveaux emplois sont allés à des hommes, bien que ceux-ci ne forment qu'environ 65 pour cent de tous les travailleurs. De même, la hausse de l'emploi a surtout profité aux jeunes travailleurs (de 18 à 24 ans) : ils ont occupé 48 pour cent des nouveaux emplois, alors qu'ils ne forment qu'environ le quart de la main-d'œuvre employée. En revanche, les travailleurs dans la force de l'âge (25 à 54 ans) n'ont occupé que 35 pour cent des nouveaux emplois, alors qu'ils constituaient en avril plus, de 68 pour cent de la main-d'œuvre employée.

Il résulte de ces tendances une baisse particulièrement forte du chômage chez les hommes (de 5,9 à 5,6 pour cent), tandis que le chômage féminin demeure stationnaire, à 5,3 pour cent. De même, le chômage chez les jeunes a reculé notablement (de 18,2 à 9,8 pour cent), tandis que le chômage des travailleurs dans la force de l'âge diminuait à peine (de 3,8 à 3,7 pour cent) et celui des travailleurs de 55 ans et plus progressait légèrement (de 4,1 à 4,2 pour cent).

Un des phénomènes les plus intéressants des récentes statistiques du travail est sans contredit la stabilisation, à environ 4 pour cent, du taux désaisonnalisé de chômage en Ontario, région où, avec les Prairies, le pourcentage des sans emplois demeure sensiblement plus faible que dans les trois autres régions du pays. Ce phénomène semble être attribuable à un gonflement de l'emploi en Ontario qui est à peine plus marqué qu'ailleurs, alors que le taux de participation de la population à la main d'œuvre augmente plus rapidement dans cette province que dans les autres régions. Il s'ensuit que, jusqu'à nouvel ordre tout au moins, la relance de l'économie canadienne paraît se manifester d'un océan à l'autre, plutôt que d'être concentrée dans la région la plus dynamique.

Le Québec et les provinces de l'Atlantique, en particulier, semblent profiter de la relance en cours plus qu'ils ne l'ont fait au cours des phases correspondantes du cycle canadien, par les années passées. Peut-être cette évolution traduit-elle l'impact des programmes de développement régional sur la conjoncture économique canadienne. Rappelons à cet égard que les spécialistes de l'économie régionale ont souvent reproché à Ottawa le caractère pernicieux de ses politiques contracycliques à caractère général, puisque les régions à croissance lente étaient les premières à subir des mesures d'austérité.

Voir page 7 : Chômage

## Le CTC reste inquiet

Le président du Congrès du travail du Canada, M. Donald Macdonald, s'est réjoui hier de la légère diminution du chômage révélée hier par Statistique Canada ainsi que de la "hausse considérable" du nombre d'emplois au cours des derniers mois.

"Nous devons cependant garder à l'esprit qu'il y a encore 570.000 chômeurs au Canada qui ne trouveront guère de consolation à prendre connaissance de ces chiffres", a-t-il affirmé.

M. Macdonald a poursuivi : "Nous nous inquiétons profondément du fait que le niveau élevé du chômage, qui dépasse encore ce que con-

naissent tous les autres pays industriels, risque d'empêcher par suite de la politique gouvernementale."

Le président du CTC s'est dit particulièrement inquiet de la politique de "restriction monétaire et fiscale" de la Banque du Canada pour lutter contre l'inflation. Il cite à cet égard les hausses récentes du taux bancaire, accompagnées par la hausse de taux de prêt par les banques à charte et celle des taux hypothécaires. Selon lui, de telles mesures risquent d'aggraver le chômage sans juguler pour autant l'inflation qui sévit à l'échelle mondiale.

### WATERGATE

## La CIA accable les 3 collaborateurs de Nixon

WASHINGTON (d'après Reuter, AP et AFP) — Le numéro deux de la CIA, le général Vernon Walters, a révélé hier lors d'une déposition à huis clos devant la commission de forces armées du Sénat que MM H.R. Haldeman, John Ehrlichman et John Dean ont demandé à l'organisme de renseignements de camoufler la pose de tables d'écoute au QG du Parti démocrate. Le général

Walters a par ailleurs accusé John Dean d'avoir tenté mais en vain de faire payer les cautionnements des cambrioleurs du Watergate.

La déposition du numéro deux de la CIA a été rendue publique par le président de la commission, le sénateur Stuart Symington, selon qui le trio démissionnaire est désormais "fortement compromis" pour avoir tenté d'impliquer la CIA dans des opérations clandestines sur le territoire des Etats-Unis, ce qui aurait été contraire à la loi régissant cette agence.

La commission sénatoriale d'enquête sur l'affaire Watergate a, de son côté, décidé hier de demander aux tribunaux d'accorder l'immunité partielle à John Dean qui sera vraisemblablement son principal témoin. La décision unanime de la commission vise aussi un témoin surprise, Roy Sheppard, un ancien employé du comité pour la réélection du président qui aurait participé à l'enlèvement de plusieurs caisses de documents compromettants pour l'entourage du président Nixon. Le "nettoyage" serait survenu en juin dernier aux bureaux mêmes de la Maison-Blanche.

L'immunité partielle accordée aux deux hommes empêche l'établissement d'une preuve sur la base de leurs dépositions. Toutefois, aucun des deux n'est à l'abri des preuves que pourraient réunir contre eux des enquêteurs indépendants.

Par ailleurs, une source non-identifiée du Sénat a confirmé hier que M. Patrick Gray, l'ancien directeur par intérim du FBI, avait bel et bien averti le président, l'été dernier, que son entourage cherchait à camoufler le scandale. Fournissant des détails aussi précis que l'heure et les mots utilisés dans la conversation (ce qui porte à croire que quelqu'un possède les minutes de cet entretien), le sénateur a rapporté que M. Gray avait dit

Voir page 7 : Skylab

Voir page 6 : Watergate

## Débat extraordinaire aux Communes Vers une enquête complète sur l'administration pénitentiaire



M. Allmand

### La construction

## L'opposition est contre le principe du bill Cournoyer

par Gérard LeBlanc

QUEBEC — Les trois partis d'opposition sont d'accord pour réclamer la convocation de la commission parlementaire du travail avant de se prononcer sur le principe du projet de loi 8, qui modifie la loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction (loi 290).

Les porte-parole de l'opposition ont d'ailleurs laissé entendre qu'ils voteraient contre le principe de ce projet de loi, présenté la semaine dernière par le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, et dont l'étude en deuxième lecture a débuté hier soir, à l'Assemblée Nationale.

L'un des éléments majeurs des amendements à la loi 290 présentés par le ministre du Travail est l'abolition du droit de veto que possédaient les associations syndicales (CSN et FTQ) et les associations patronales sur les ententes conclues dans l'industrie de la construction.

OTTAWA (par Claude Lemelin) — A l'issue d'un débat extraordinaire tenu sur les instances de l'opposition officielle, les Communes devaient adopter, hier soir, une résolution instruisant le comité de la justice et des questions juridiques de faire enquête et rapport sur l'administration pénitentiaire au Canada, en particulier ses dispositifs de sécurité, le régime des libérations conditionnelles et le système des congés temporaires dont peuvent se prévaloir les prisonniers.

Ce projet de résolution, comme la tenue d'un débat, a fait l'objet d'un accord unanime entre tous les partis, après que le président du comité de la justice, le député libéral Albanie Morin, eût présenté à la Chambre le rapport du comité sur les évènements de Saint-Vincent-De-Paul sans proposer de résolution exprimant l'agrément de la Chambre. Ce rapport, adopté à l'unanimité, proposait justement une enquête parlementaire sur l'administration pénitentiaire. Peu après, le député conservateur de Burnaby-Richmond-Delta, John Reynolds, invoqua le règlement 26 pour proposer que la Chambre interrompe ses travaux pour débattre d'une résolution ordonnant la tenue de pareil-

le enquête et le président des Communes indiquait qu'il agréait cette proposition, à moins que le gouvernement et l'Opposition ne s'entendent avant la fin de la séance d'après-midi pour organiser un débat d'une autre manière.

Les leaders parlementaires des quatre partis se sont donc consultés et quelques minutes avant 18 heures, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, le député libéral John Reid, informait M. Lamoureux de l'entente convenue par eux. La résolution, présentée par le député conservateur Reynolds, ne pourrait être amendée et serait adoptée à l'issue du débat et son adoption équivaudrait à l'adoption par la Chambre du comité de la justice et des questions juridiques. Les porte-parole néo-démocrates et créditistes devaient indiquer par la suite qu'ils tenteraient d'écouter un débat qui prêtait si peu à controverse.

Signalons que les libéraux ont accepté qu'une enquête parlementaire ait lieu sur l'administration pénitentiaire même si le Solliciteur général a répété, depuis les incidents de Cowansville et Saint-Vincent-de-Paul, que s'il ne se contentait plus des enquêtes-maisons, il jugeait une enquête judiciaire plus efficace et plus appropriée à l'occurrence que celle d'un comité parlementaire.

Il semble donc que le gouvernement minoritaire de M. Trudeau a réussi, pour le moment, à désamorcer l'offensive que l'Opposition n'a pas manqué d'entreprendre après l'évasion spectaculaire de Jean-Paul Mercier et de ses quatre comparses de l'unité de détention à sécurité maximale du pénitencier Saint-Vincent-De-Paul. Du temps de Jean-Pierre Goyer, cet incident n'aurait pas manqué de provoquer tout un charivari parlementaire, mais son successeur au portefeuille du Solliciteur général, Warren Allmand, par des réponses précises, brève

Voir page 6 : Enquête

l'événement culturel de l'année au Canada

SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DU QUÉBEC

du 15 au 20 mai

au pavillon d'éducation physique de l'université Laval «le livre canadien à votre portée»

Voir page 6 : L'Opposition

## M. Lamarre accuse le CN et la Voie maritime de nuire à la rénovation

Un membre du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre, a accusé hier deux agences du gouvernement fédéral, le CN et la Voie maritime, de constituer un frein à la rénovation urbaine dans le secteur sud-ouest de la métropole.

M. Lamarre qui s'adressait aux membres du club Optimiste Saint-Paul, a soutenu que ces sociétés manquaient totalement d'esprit civique et de sens communautaire. Elles maintiennent des installations délabrées, a-t-il poursuivi, donnant pour exemple "les terrains malpropres" le long de la rue Saint-Jacques et les ponts et les berges du canal Lachine.

M. Lamarre, qui est conseiller du quartier Saint-Henri, a entretenu ses auditeurs, du secteur sud-ouest pour la très grande ma-

rité, de l'impact de la construction du métro dans les quartiers Pointe Saint-Charles, Saint-Henri, Ville-Émard et Verdun. Le métro sera "un des éléments importants de restauration résidentielle et de développement économique dans la zone sud-ouest", a-t-il dit.

L'administrateur municipal déplore la "plaie sociale" que constitue la prolifération des maisons abandonnées et placardées dans ce secteur et annonce la présentation prochaine d'une "formule nouvelle" pour agir plus rapidement contre ce mal.

Selon M. Lamarre, il est nécessaire d'augmenter sensiblement la superficie des espaces verts dans le sud-ouest. M. Lamarre a avancé le chiffre de 40 acres additionnels de verdure, sans compter les mini-parcs.

Deux places seront aménagées dans le sud-ouest par suite de la construction du métro, a-t-il annoncé: la Place Saint-Henri et la Place Lionel-Groulx. Cette dernière entourera l'emplacement de la station de correspondance connue jusqu'ici sous le nom d'Albert-Saint-Jacques.

L'aménagement de la Place Saint-Henri, que fréquenteront chaque jour quelque 12.000 voyageurs, entraînera, entre autres changements, la reconstruction, en dépression, d'une partie de la rue Saint-Jacques, afin de permettre la libre circulation des piétons.

543 logements dont 182 pour personnes âgées

## Quatre nouveaux projets de HLM à Montréal

L'emplacement jadis occupé par LE DEVOIR, rue Notre-Dame est, servira bientôt au logement des personnes âgées. Le service municipal de l'Habitation et de l'Urbanisme a en effet rendu public, hier, le projet des Habitations Dollier-de-Casson qu'il a conçu pour cet endroit.

En vertu de ce projet, 73 logements pour personnes âgées pouvant tenir maison seront construits sur le terrain devenu vacant il y a quel-

ques mois par suite de la démolition de l'ancien immeuble du DEVOIR. Ce terrain est sis à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Notre-Dame, Berri, Saint-Paul et Bonsecours, dans le Vieux-Montréal.

Le projet Dollier-de-Casson, dont la réalisation par l'Office municipal d'habitation coûtera \$1.226.000, sera soumis à l'approbation du conseil municipal lors de sa prochaine assemblée.

A la même occasion, le conseil sera appelé à donner son assentiment à trois autres projets d'habitation à loyer modique conçus par le service d'Habitation et d'Urbanisme. Il s'agit des programmes Berri-Lajeunesse, de Châteauguay et Papineau.

Au total, avec le programme Dollier-de-Casson, c'est 543 logements à loyer modique, dont 182 pour personnes âgées, qui s'ajouteront aux logements municipaux. Ces

quatre programmes de construction font partie du programme général approuvé en principe par le conseil municipal au mois d'août dernier.

Les Habitations Berri-Lajeunesse comprendront 109 logements destinés aux personnes âgées pouvant tenir maison. Ces logements seront regroupés dans un bâtiment de 10 étages érigé sur un terrain sis au nord de la rue de Louvain, entre les rues Lajeunesse et Berri, dans le

quartier Villeray. Le coût du projet est de \$1.566.000.

Les Habitations de Châteauguay offriront 169 logements à des ménages de toutes catégories. Elles seront construites, au coût de \$2.813.000, dans 14 emplacements sis dans le quartier Pointe Saint-Charles. Les emplacements choisis pour ce projet sont à l'heure actuelle vacants ou occupés par des bâtiments en mauvais état.

Les Habitations Papineau comportent 192 logements qui seront répartis dans sept emplacements présentement vacants ou occupés par des bâtiments jugés impropres à la restauration. L'élément principal du projet est une tour de neuf étages. Le projet, au coût de \$3.432.000, sera situé dans la Terrasse Ontario, c'est-à-dire dans une partie des quartiers Saint-Jacques, Bourget et Papineau.

### Montréal achète 74 camions

Montréal a accordé un contrat de \$285.000 à Trans-Island Motors pour la fourniture d'une flotte de 74 camions de divers modèles. Deux contrats totalisant \$84.000 ont été accordés à G.M.C. Truck Centre et International-Harvester pour la fourniture de fourgons. Enfin, trois autres contrats ont été approuvés, au montant total de \$70.000, pour la fourniture de châssis de camion.

### \$100,000 pour aménager divers pavillons à TdH

Le comité exécutif de Montréal a approuvé, hier, lors de sa séance hebdomadaire, des crédits atteignant au total plus de \$100.000 pour divers aménagements de pavillons à Terre des Hommes.

La Biosphère, avec un montant de \$75.000, accapare la plus grande part de ces nouveaux crédits. Cette somme représente le coût des services d'entretien que la Ville a consenti d'assumer à cet endroit. Une exposition sur le thème de l'environnement sera présentée dans la Biosphère.

La participation de l'Iran entraînera des dépenses de près de \$17.000 pour Montréal en 1973. Cette participation a été confirmée au maire de Montréal le 10 avril dernier par une lettre du chef du cabinet particulier de Sa Majesté Farah Pahlavi, Shahbanou

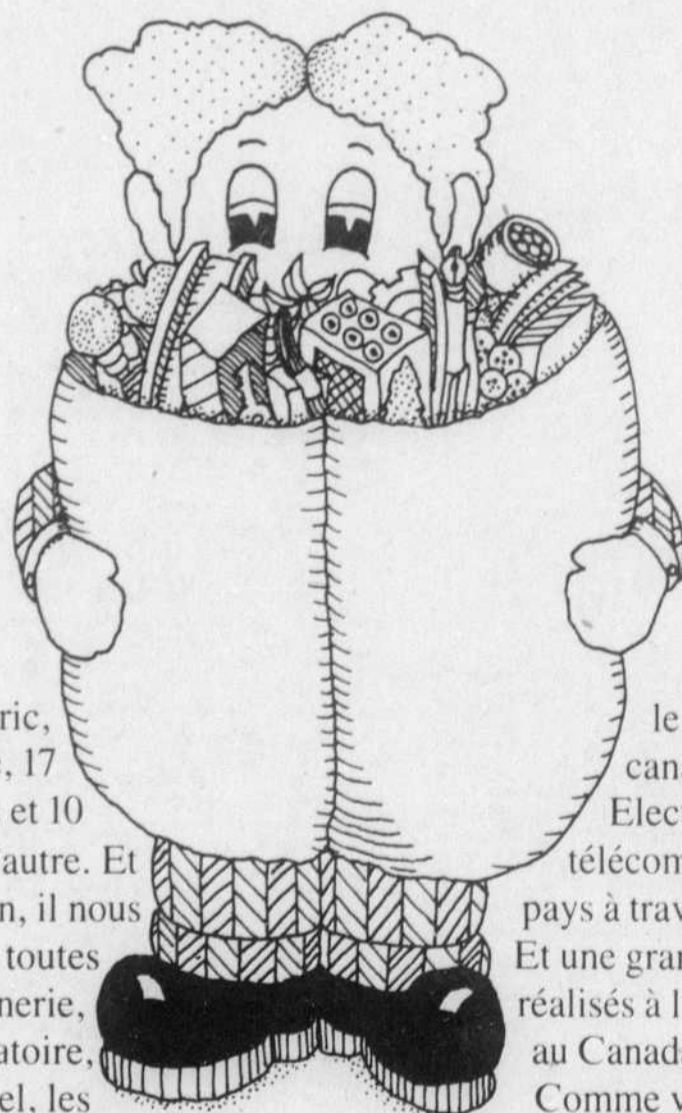
de l'Iran. Le chef de cabinet y assure "Son Excellence Monsieur Drapeau" que "La lettre que vous avez présentée à Sa Majesté... est bien parvenue à Sa Haute Destination".

L'Office national du Film participera aussi à Terre des Hommes et cette présence coûtera près de \$14.000 à la Ville en divers travaux.

Enfin, le comité exécutif a consenti à accorder aux responsables du pavillon de la Chine l'exclusivité de la vente d'articles provenant de l'Orient dans le secteur entourant leur exposition.

Au chapitre des relations publiques pour Terre des Hommes et la Ronde, le comité exécutif a autorisé des dépenses n'excédant pas \$100.000 pour le marché des États-Unis. Le directeur du service municipal des relations publiques avait recommandé \$150.000.

# L'année dernière, on a fait des emplettes pour... \$208,000,000.



Voyez-vous, chez Northern Electric, nous possédons 43 points de vente, 17 usines, 31 entrepôts, 7 laboratoires et 10 bureaux régionaux d'un océan à l'autre. Et pour que tout ça fonctionne bien, il nous faut dépenser beaucoup d'argent sur toutes sortes de choses, comme la machinerie, les outils, les instruments de laboratoire, les matières premières, le matériel, les appareils électroniques etc... Bien sûr, nous sommes Canadiens, et nous achetons

le plus possible des produits canadiens. Par contre Northern Electric vend du matériel de télécommunications à de nombreux pays à travers le monde. Et une grande part des profits réalisés à l'étranger est dépensée ici-même au Canada pour... faire des emplettes. Comme vous voyez, en amenant de l'argent au pays, Northern Electric contribue à l'essor de l'économie canadienne.



COMPAGNIE  
**Northern Electric**  
LIMITÉE

Pour la thérapie

### "PRIMAL SCREAM"

La société de psychanalyse et de thérapie "Primal Scream" de Montréal

516 est, rue Sherbrooke  
Tél.: 844-8651

### Un parc près de l'échangeur University

Un parc d'ornementation sera aménagé éventuellement près de l'échangeur University-Transcanadienne, à quelques pas à l'ouest de la Place Victoria. Le comité exécutif a approuvé à cette fin un décret d'homologation d'un terrain sis du côté est de la rue University, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine.

Le terrain est actuellement occupé par un bâtiment qui abrite un poste d'essence, un magasin de pneus et un garage de stationnement. Il y a aussi un terrain de stationnement dans la partie nord de l'emplacement homologué.

L'homologation, recommandée par le service de l'habitation et de l'urbanisme, pour "rehausser l'aspect esthétique" de l'endroit, permettra également un meilleur aménagement pour la circulation automobile à ce carrefour.

### Requête de mise en tutelle contre Ste-Anne-des-Monts

QUEBEC (PC) - La Commission municipale du Québec a demandé la mise en tutelle de Sainte-Anne-des-Monts, municipalité du comté de Gaspé-Nord, à 280 milles au nord-est de Québec.

Un porte-parole du bureau du ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, a confirmé hier qu'une requête en ce sens avait été déposée auprès de la Cour supérieure, à Gaspé. La cause doit être entendue le 19 juin.

Cette décision fait suite à des engagements financiers au montant de \$1.127.000 contractés par la municipalité sans l'autorisation de la Commission municipale pour des travaux d'aqueduc et d'égout.

**LA CROIX-ROUGE EST TOUJOURS À L'ŒUVRE**

### LA C'EST LE TEMPS!



FAITES VOUS POSER DES GOUTTIÈRES HO-DO

ESTIMATION GRATUITE  
322-4160

EXCLUSIVITÉ  
**PRIMEAU MÉTAL Inc.**

Vous êtes bricoleur? Demandez les "HO-DO spécial pour bricoleur" chez votre marchand de matériaux de construction.

## Les plus de 60 ans sortent de l'isolement

par Solange Chalvin

Appelés à se regrouper, à discuter de leurs problèmes, puis à revendiquer leurs droits, les plus de 60 ans du cœur de Montréal, ont décidé de sortir de leur isolement.

Les personnes âgées ont répondu en si grand nombre à l'invitation lancée par le Centre de recherche et d'animation, que les organisateurs de la première journée de rencontre qui avait lieu hier, rue Saint-Urbain, ont été complètement débordés. On s'attendait à recevoir pour la discussion et pour le souper environ 200 personnes; il en est venu près de 400.

On a d'abord écouté avec respect et silence les représentants des services municipaux, provinciaux et fédéraux, énumérer les multiples programmes offerts à la population: clubs de l'âge d'or, foyers d'hébergement, programmes Nouveaux horizons. Puis tout doucement, sans faire de bruit, on est passé à l'attaque.

"Il y a des clubs de l'âge d'or, c'est merveilleux... mais il n'y a pas de services de transport peu coûteux et accessibles aux vieillards handicapés. Comment y aller?"

"Il y a des foyers d'hébergement, mais il faut attendre des mois et des années, pour y être admis. Et puis, quelquefois, on n'aime pas l'atmosphère, mais il est trop tard pour revenir en arrière..."

"Il n'y a aucun service à domicile pour les personnes âgées qui préfèrent demeurer chez elles plutôt que d'opter pour le centre d'hébergement..."

Un porte-parole plus audacieux que les autres a même proposé de faire signer une pétition réclamant un revenu minimum garanti de \$5,200 par année pour les personnes âgées. "Si les syndicats demandent \$100 par semaine pour vivre, pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour des personnes qui ont travaillé toute leur vie?" nous explique ce petit vieillard à l'oeil narquois.

Le directeur de la division des loisirs de la ville de Montréal, M. René Bélisle, a admis que les clubs de l'âge d'or étaient loin de répondre à tous les besoins de loisirs des personnes âgées. Prié de se prononcer sur le refus du maire Drapeau d'accorder des tarifs réduits dans les transports en commun pour les personnes âgées, M. Bélisle a esquivé la réponse.

Quant aux services à domicile réclamés de plus en plus par les personnes âgées, il seront peut-être offerts par les futurs Centres locaux de services communautaires (CLSC) à dit, de son côté, le représentant du ministère des Affaires sociales, M. Jocelyn Nadeau, à condition que les citoyens les réclament...

Pour ce qui est des programmes Nouveaux horizons du ministère de la Santé nationale, on a réussi jusqu'ici à répondre à environ 150 projets présentés par les personnes âgées. Or, au Québec seulement, il y eut plus de 650 projets soumis. "On manque présentement de fonds", a expliqué M. Charles Douville, agent du programme fédéral.

Aujourd'hui, c'est au tour des personnes âgées de l'ouest de Montréal, de se regrouper à partir de 13h30 au 3955 rue Prévost, à Lachine. On parlera surtout des revenus et des pensions de vieillesse.



Environ 300 manifestants, tous des travailleurs du programme fédéral des Initiatives locales, ont décidé d'occuper hier le bureau montréalais du Centre de main-d'œuvre, et de réclamer des emplois. On sait qu'à la suite d'une décision gouvernementale, tous les projets PIL des régions où le taux de chômage est inférieur à 6,8% seront interrompus à partir du 30 mai. Cette décision privera de travail environ 10.000 personnes à Montréal.

(Photo Le Devoir par Alain Renaud)

## Le regroupement pour la préservation du Parc Viau rejette tout compromis

par Clément Trudel

Le regroupement pour la préservation des espaces verts, qui a déjà recueilli plus de 63.000 signatures visant à protéger le parc Viau dans la préparation des Jeux Olympiques 1976, tient pour "inacceptable" tout compromis qui aurait pour effet de faire perdre un espace vert public existant.

Le Regroupement a félicité lundi, par télégramme, M. Victor Goldbloom pour sa "position très ferme" en ce qui a trait au futur village olympique. Il demande maintenant au public de se prononcer massivement sur ce dossier où les instances compétentes semblent être ignorées par les autorités municipales.

"Le Regroupement tient à souligner... les circonstances anormales qui entourent le choix du site du village olympique. A la suite de nombreuses démarches, le Regroupement peut affirmer que ni le service d'habitation et d'urbanisme, ni le service des parcs, ni le service des immeubles de la ville de Montréal, ni la Société d'habitation du Québec, ni la Société centrale d'hypothèques et de logement n'ont été consultés". Comment donc peut-on promettre de dévoiler le choix de l'emplacement et les modalités de réalisation du village olympique, si ces gens ne sont pas dans le coup? Si des études existent, par qui ont-elles été faites?"

Une lettre a été adressée le 10 mai à tous les membres du Conseil de Montréal, à tous les députés et chefs de par-

ti à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux députés de la région montréalaise à Ottawa ainsi qu'à M. Trudeau et aux ministres concernés. La lettre demande à chacun de se prononcer sans détour pour la préservation d'espaces verts dont la partie est de Montréal n'est pas tellement bien pourvue.

Le même message a été adressé aux membres de l'exécutif du COJO ainsi qu'au président du Comité olympique international, Lord Killanin.

De 1955 à 1972, a calculé le Regroupement, le district de Rosemont a perdu 18,36% de ses espaces verts; dans le district de Maisonneuve la perte fut pour le même temps de 23,67% et dans celui de Mercier, de 34,40%.

Même si cette association n'a pas pour but d'offrir des solutions de rechange aux autorités compétentes, elle retient que, d'après le quotidien La Presse, le service montréalais d'urbanisme a pensé à un tel plan qui aurait pour effet d'utiliser les services déjà existants dans la même zone, sans s'arrêter à un "site unique" qui aurait peut-être l'inconvénient de créer un ghetto, une fois les Jeux terminés, ou d'attirer les promoteurs d'immeubles en hauteur dans un secteur où les citoyens ne pourraient pas s'offrir des logis inabordable, par rapport à leur niveau de revenu.

Début décembre, le Regroupement avait avisé le maire Drapeau de son intention de discuter avec lui des rumeurs d'utilisation d'une partie du Jardin botanique pour les Jeux de 1976. Le chef de cabinet du maire a depuis accusé réception mais la rencontre n'a toujours pas eu lieu entre le maire et ce Regroupement de neuf organismes intéressés à l'amélioration de la qualité de la vie dans les secteurs de l'est.

104 organismes communautaires ont à ce jour signé une formule d'appui au Regroupement des espaces verts. A noter que, dès 1970, une pétition de 22.000 noms avait circulé quant à la protection du parc Viau. La présente campagne s'inscrit dans une suite logique d'efforts pour éviter que ne se dégrade le milieu de vie à proximité du Jardin botanique.

Le Regroupement s'inquiète aussi du sort que l'on fera aux arbres qui bordent la rue Sherbrooke dans le secteur soi-disant réservé aux activités olympiques. Les abattra-t-on en prétextant

### Claude de Mestral candidat au PSBGM

Le pasteur Claude de Mestral, de l'Eglise unie, vient d'annoncer qu'il sera candidat pour le PSBGM dans le quartier scolaire numéro 5 aux prochaines élections du 16 juin. Le pasteur de Mestral est actuellement directeur du centre oecuménique et d'information "Dialogue".

On indique, dans le communiqué annonçant sa candidature, que M. de Mestral "s'est profondément engagé à travailler avec les jeunes, aux rapports entre francophones et anglophones et à combattre la pauvreté. Il a joué un rôle de première importance dans la lutte pour obtenir des billets à rabais dans les transports publics pour les personnes âgées".

Né en Suisse, M. de Mestral est arrivé au Canada en 1929. Il a été pasteur dans le nord de l'Ontario puis à Montréal à l'église Béthanie. Après un séjour de 7 ans en Afrique, il a passé six ans à Rouyn-Noranda puis est revenu à Montréal pour fonder le centre oecuménique "Dialogue".

Le pasteur de Mestral est membre de la Commission du Conseil canadien des Eglises.

## Le congrès annuel des transporteurs

# Mirabel destiné à devenir le grand centre de distribution du continent

par Gilles Provost

Toutes les études montrent qu'avant même son ouverture, l'aéroport de Mirabel a toutes les chances de devenir "le" grand centre de distribution de fret aérien dans l'est de l'Amérique du Nord. Toutefois, les compagnies aériennes et l'industrie du camionnage s'inquiètent sérieusement des retards apportés à la construction des voies d'accès essentielles à un développement économique de la région.

Tels sont les deux aspects qui ont retenu hier l'attention des participants à la conférence annuelle des expéditeurs et des transporteurs sur le thème "Mirabel 75 et le Québec". Cette conférence s'inscrivait dans le cadre de la Semaine nationale des transports.

Tous les participants ont insisté sur la nécessité d'établir des voies d'accès à grand rendement si on veut vraiment faire de Mirabel le grand centre de distribution du fret aérien de l'est de l'Amérique du Nord. Les études montrent en effet que la région montréalaise offrirait de nombreuses économies aux transporteurs aériens en plus d'un aéroport ultra-moderne spécifiquement adapté aux besoins des prochaines décennies.

Il est bien certain que le Québec doit établir au plus tôt un plan précis de développement des transports dans cette région nord de Montréal s'il veut assurer le plus large succès à une entreprise aussi vaste, a déclaré M. Camille Archambault, vice-président de l'Association du camionnage du Québec.

Les travaux en cours ont déjà confirmé que l'axe routier entre Mirabel et Dorval a une importance vitale pour le succès du complexe aéroportuaire, a-t-il poursuivi, sur le continent nord-américain, 80% du fret est redistribué par route, 1% par voie ferrée et 19% par avion. "Nous ne saurions assurer une redistribution du fret aérien sans réaliser une liaison rapide entre Mirabel et le port de Montréal, les grands terminus de camionnage, et les grands centres de manipulation terrestre de la marchandise."

Les représentants de l'industrie du camionnage ont aussi semblé extrêmement intéressés à l'idée de construire à Mirabel des installations ultramodernes de manipulation du fret aérien qui pourraient être utilisées indistinctement par toutes les lignes aériennes.

Le représentant d'Air Canada, M. John Drummond, a insisté pour dire qu'une telle solution d'avant-garde permettrait de réaliser des économies importantes tout en améliorant la qualité du service. "Les compagnies devraient comprendre que l'amélioration du service pourrait attirer de nombreux clients nouveaux beaucoup plus intéressants que ceux qu'on se dispute présentement", a-t-il dit.

Le représentant de l'IATA, M. Bryan Zutti, a pour sa part précisé que les grandes compagnies aériennes qu'il représente tiennent beaucoup à conserver

leur liberté d'agir à leur guise dans tous les aéroports.

Les divers interlocuteurs ont aussi réfléchi sur la possibilité de réaliser une meilleure jonction entre les divers modes de transport et d'étendre aux avions le système des "containers" qui est déjà standardisé pour les camions, les bateaux et les trains. Le représentant de l'IATA a admis que cela pourrait être possible avec l'avènement des avions-cargo géants mais que les autres moyens de transports devront apprendre à utiliser des containers plus légers et plus fragiles.

Pour sa part, le gérant général du nouvel aéroport de Montréal, M. Baribeau, a expliqué aux participants que l'on ne sait pas exactement comment Dorval et Mirabel se partageront la tâche à long terme. Dans la première étape, a-t-il dit, Mirabel disposera de deux pistes, d'un premier terminus de fret et d'une aérogare d'une capacité d'environ six millions de passagers par an.

Au départ, Mirabel recevra tous les vols internationaux (sauf les simples liaisons Canada-Etats-Unis) ainsi que les autres vols nécessaires pour établir les correspondances. Mirabel recevra aussi tous les avions-cargo. Dorval, de son côté, conservera les envolées domestiques, les liaisons avec les Etats-Unis et manipulera évidemment les cargaisons emportées par les avions de passa-

## Cégep de Saint-Laurent

# Une injonction empêche l'annulation de la session

par Jean-Pierre Proulx

Quatorze étudiants du collège Saint-Laurent ont obtenu hier matin du juge Edouard Martel de la Cour supérieure une injonction interdisant au Cégep, à M. Germain Carreau, directeur des services pédagogiques et à M. Claude Benjamin administrateur délégué de décréter l'annulation de la session d'hiver dans les prochains dix jours.

Les demandeurs et les défenseurs retourneront devant le juge le 25 mai prochain pour débattre du fond de la requête en injonction interlocutoire. Les étudiants demandent au juge d'ordonner aux "intimés" de ne pas se prononcer sur l'évaluation des activités pédagogiques qu'ils ont effectuées au cours de la session d'hiver à moins d'avoir au préalable consultés les diverses instances pédagogiques compétentes à l'intérieur du cégep, à savoir les professeurs, les chefs de département et la commission pédagogique.

Ils demandent enfin que "les activités pédagogiques accomplies par les requérants demandeurs soient soumises à une évaluation normale par les organismes pédagogi-

ques compétentes au Cégep de Saint-Laurent afin de pouvoir servir à l'accréditation en vue de l'obtention du diplôme d'études collégiales, des que lesdits organismes compétents seront en mesure d'accomplir ladite évaluation."

Rappelons qu'au début de mai, l'administrateur délégué, M. Claude Benjamin lançait aux professeurs et aux étudiants un ultimatum les intimant d'être en classe le lundi 7 mai à défaut de quoi la session serait annulée. Mais les professeurs et les étudiants avaient rejeté l'ultimatum et le gel des cours se poursuivait. Il se poursuit d'ailleurs toujours. Toutefois, l'administrateur délégué n'a pas depuis lors donné signe de vie. Il s'est fait représenter hier en cours par son avocat.

Pour obtenir leur injonction, les étudiants qui étaient représentés par Me Claude Melançon ont évidemment fait valoir l'urgence de la situation. Ils ont surtout soutenu qu'avant et depuis le gel des cours qui a commencé le 26 mars dernier,

Voir page 6 : Injonction

## La CSN négociera sur base régionale

# Le harcèlement débute

par Pierre Richard

Mettant en branle une série d'actions de harcèlement sur les chantiers de construction à travers tout le Québec, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) offre aux entrepreneurs la possibilité de négocier des ententes

temporaires sur la base de chaque région ou encore de chaque chantier.

C'est aujourd'hui, en effet, que les travailleurs de la construction membres de la CSN doivent mettre en oeuvre divers moyens de pression pour amener les entrepreneurs à négocier leurs priorités.

M. Michel Bourdon, président de la Fédération nationale du bâtiment et du bois (CSN), a déclaré au Devoir: "Nous offrons à tous les entrepreneurs et à tous les groupements régionaux d'entrepreneurs la possibilité de négocier des ententes qui mettront fin à ces moyens de pression."

Cette campagne de harcèlement devrait toucher la plupart des régions à l'extérieur de Montréal et elle consistera en des ralentissements de travail, des campagnes d'absentéisme, des assemblées sur les heures de travail ainsi qu'à des arrêts de travail. La CSN exclut cependant le recours à une grève générale et illimitée, même si elle a légalement le droit de la déclencher.

Quant aux ententes que la CSN espère pouvoir négocier sur une base régionale ou directement avec chaque entrepreneur, elles devront tenir compte des demandes prioritaires qu'elle a déjà formulées: sécurité sur les chantiers (droit pour un délégué syndical d'interrompre les travaux), établissement de règles d'ancienneté pour les mises à pied et les rappels à l'ouvrage, la préférence d'emploi régionale, une sécurité syndicale pour les délégués de chantier, la vérification de la solvabilité des entrepreneurs.

Par cette stratégie de négociations régionales et parcellaires, la CSN espère amener la Fédération de la construction du Québec à négocier avec elle une entente pour tout le Québec. On sait que la Fédération de la construction du Québec, qui représente les petits et moyens entrepreneurs à l'extérieur de la région métropolitaine, a refusé de souscrire à l'entente survenue en-

Voir page 6 : Harcèlement

### SERVICES CULTURELS SOPHIE-BARAT

Jeu 17 mai 1973  
20 heures  
RENCONTRE



Julien Harvey s.j.  
Professeur à la Faculté de Théologie

Sujet:  
Unité et diversité de l'Eglise

Auditorium  
Notre-Dame de la Merci  
555 ouest, boul. Gouin

331-1349 334-0233 744-6078

Montréal-Toronto  
Horaire complet  
et réservations: 861-9361

Service d'abord  
CPAir

Le riz Frou-Frou me rend fou!

Une spécialité ce soir  
à La Popina, restaurant méditerranéen  
sur la Plaza Place Ville Marie.  
Réservations  
861-3511

Stationnement seulement \$1.00 au "Canadawide Parking" de la P.V.M., dès 18h30. Faites valider votre billet au restaurant.

# éditorial

## Pas de Village du tout

D'après les informations rarissimes qui ont filtré de Québec et de l'hôtel de ville de Montréal, l'administration municipale, jetée sur la défensive par la levée de boucliers contre le sabotage du Jardin botanique, proposerait un nouveau marché de dupes: pendant qu'on ferait semblant de donner aux familles de l'est de la métropole un parc public qui doit leur revenir tôt ou tard et de toute manière, c'est-à-dire le Golf municipal, on ferait main basse sur le parc Viau. Avec raison, le Regroupement pour la préservation des espaces verts s'est vivement opposé, hier, à toute nouvelle amputation du domaine public montréalais.

Mais il y a lieu d'aller encore plus loin. Même si l'administration municipale trouvait un espace disponible, même si cela ne représentait ou n'occasionnait aucune perte d'espace vert, encore là faudrait-il poser la question: en vertu de quel droit et de quelle exception au bon sens les dieux du stade exigeraient-ils, pour seulement quinze jours de jeux, un Village olympique permanent?

Cette fois, le maire Jean Drapeau ne pourra se réfugier derrière les "milliers" de lettres qu'il reçoit, en pareille occasion, de son "petit peuple". Pour la préservation du Jardin botanique et du parc Viau, le Regroupement a reçu l'appui d'une centaine d'organismes. Aucun d'entre eux, jusqu'à preuve du contraire, ne peut être soupçonné de manœuvre spéculative. C'est également par milliers que des citoyens de l'Est et de toute la ville se sont portés à la défense de ces espaces verts, montrant plus de clairvoyance et de sens civique que maints administrateurs municipaux et hommes publics. Certes, ce n'est pas parce qu'une idée ou un homme est plébiscité par la foule que l'avenir doit passer par là. Mais voilà un cas où le sentiment populaire spontané vaut cent fois mieux que le jugement de certains technocrates et "promoteurs". Car il y a, dans l'affaire du parc Viau, à la fois un enjeu éminemment tangible pour les citoyens de l'Est de la ville, qui vivent dans une région surpolluée, et un principe essentiel à la survie de l'habitat urbain dans une métropole comme Montréal.

Alors que des administrations prévoyantes prennent des mesures préventives pour conserver aux générations à venir des poumons urbains aussi vitaux que le Mont-Royal ou le parc Lafontaine, par exemple, l'hôtel de ville a pris l'habitude, ces dernières années, de gruger petit à petit à même les espaces verts, domaine pourtant déjà trop restreint dans la plupart des quartiers. D'après une étude dont les résultats ont

été dévoilés hier par le Regroupement, dans le district de Rosemont, par exemple, entre 1955 et 1972, les parcs et espaces verts publics ont été réduits de plus de 24 acres, soit une perte de plus de 18%. Dans Maisonneuve, la perte est de plus de 23%, et dans Mercier elle dépasse 34%. Sans compter les amputations considérables dues aux installations olympiques. On comprend que durant les cinq dernières années du recensement quelque 100.000 Montréalais aient quitté leur ville! Ceux qui y restent devront défendre pouce par pouce les espaces encore "humains" de la métropole.

Les citoyens de l'Est comme de toute la région ne doivent pas être contraints de choisir entre le golf municipal et le parc avoisinant: ils doivent obtenir que les deux espaces soient conservés comme parcs publics. Avec le développement résidentiel qu'entraînera le prolongement du métro dans l'Est, on n'aura pas trop d'espaces verts dans ce quartier, bien au contraire. Il y a quelques années, on aurait pu dire du parc de la montagne ou du parc Lafontaine qu'ils étaient trop vastes: aujourd'hui, ils sont "surpeuplés"! C'est pourquoi il faut non pas sacrifier d'autres espaces verts, mais en ajouter au domaine public. Car, les athlètes repartis chez eux, il faudra bien continuer de vivre dans cette ville.

La seule raison vraisemblable pour sacrifier un parc aurait été qu'il faut absolument construire de nouveaux logements sociaux pour ceux qui en manquent, et qu'il n'y a plus d'espace disponible ailleurs. Entre un espace vert et un logement, nul citoyen n'aurait hésité: il faut d'abord loger convenablement chaque famille. Mais tel n'est pas le choix qui se présente. Bien au contraire. Tout indique que le Village olympique non seulement est une mauvaise formule de logements sociaux, mais va absorber des fonds publics qui seraient bien plus productifs et plus rentables dans la rénovation résidentielle. Pendant qu'on érigerait à grands frais 2.000 ou 3.000 logements dans le parc Viau ou ailleurs, on laisserait devenir des taudis irrécupérables des dizaines et des dizaines de milliers de grands logis familiaux dans les quartiers populaires. Il y a là une aberration économique et sociale encore plus grave que le sacrifice d'un espace vert: il est étonnant qu'aussi peu d'organismes s'en scandalisent.

Si au moins les athlètes avaient besoin, de toute nécessité, d'habiter un Village olympique bâti pour durer, on pourrait envisager une "heureuse coïncidence" comme celle que le maire Drapeau avait cru découvrir entre le logement des athlètes et celui des citoyens mal pourvus. Mais tel n'est pas le

cas. Spéculateurs et vendeurs de béton, il est vrai, ressentent les plus vifs besoins de construire en permanence des immeubles de plus en plus dispendieux. Mais depuis quand des athlètes ont-ils besoin d'un hôtel particulier? Si ces jeunes gens sont trop flemmelettes pour coucher sous la tente ou dans un édifice temporaire durant quinze jours, qu'ils aillent se faire dorloter dans des pouponnières. On n'a pas de fonds publics à gaspiller pour de tels caprices.

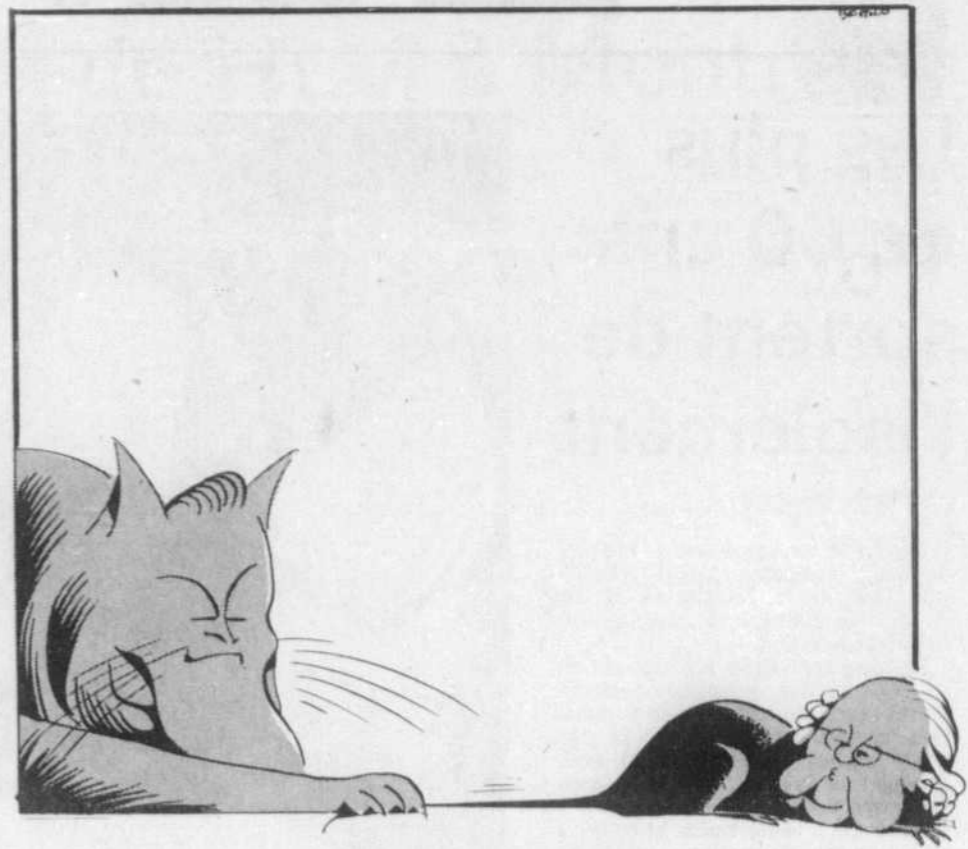
Car voilà un déficit qui n'a pas encore été annoncé par le COJO. Dans les prévisions qu'il a fini par dévoiler au public, le commissaire général Roger Rousseau s'est bien gardé de dire le coût du Village olympique. Voilà pourtant une importante dépense que l'on prévoit défrayer non pas avec les timbres, la monnaie ou la loterie olympiques, mais avec les impôts éminemment publics que le Parlement fédéral confie à la Société centrale d'hypothèques et de logement. S'il faut en croire le Regroupement, ni la SCHL, ni le service municipal de l'habitation, ni la Société d'habitation du Québec n'auraient été consultés à ce jour au sujet du Village olympique. Or, d'après les propres chiffres que le premier ministre Pierre E. Trudeau a dévoilé aux communes, le village pourrait coûter au Trésor fédéral jusqu'à \$54 millions. Ces sommes considérables seraient autant de moins dans le programme des subventions d'Ottawa au logement dans le Québec et à Montréal.

Ni les autorités provinciales, ni la SCHL, ni les citoyens de Montréal ne peuvent tolérer plus longtemps qu'un projet aussi considérable et aussi coûteux ne fasse pas d'abord l'objet d'une véritable discussion publique. Car personne ne peut s'arroger le droit de disposer à sa guise et secrètement des espaces verts et des politiques de logements qui sont devenus vitaux dans une métropole "inhumaine" comme Montréal.

Les citoyens s'indignent à bon droit qu'on ait laissé aussi longtemps le crime organisé lever ses impôts du sang et des racketts qu'il a développés à une échelle industrielle. La XXIème Olympiade ne devrait pas masquer une hydre non moins menaçante pour la société urbaine d'aujourd'hui et de demain: le sacage des espaces verts et du patrimoine résidentiel métropolitains.

L'affaire du Village olympique va bientôt nous révéler où, par-delà les discours sur la qualité de la vie et de l'environnement, logent le gouvernement Trudeau et le ministère de M. Victor Goldbloom.

Jean-Claude LECLERC



Libération conditionnelle

## lettres au DEVOIR

### Mémoires d'outre-Montréal

Monsieur Ryan, Je viens enfin de découvrir la brèche par où vous arriviez les rappels en fuite de gouvernement, la source de votre flair journalistique. J'avais déjà eu la puce à l'oreille, l'an dernier, lorsque vous avez mis Le DEVOIR en boîte avec ses Pénates, pour les transporter rue du Saint-Sacrement. — Nous avions alors appris que vous siégiez depuis tant d'années sur les lieux mêmes où se rassemblait naguère le Conseil Municipal de Montréal. Nous apprenions du coup que ce dortoir communiquait par vote souterrain avec tous les points névralgiques de la Cité. Il m'apparut dès lors évident que jusqu'à votre éviction, vous étiez en communication directe avec toutes les âmes étiées qui peuplent les couloirs des Entiers, cet Elysée rouge.

Mais ce que j'allais découvrir dépassait toutes mes attentes. Muni de mes lettres patentes, à vrai dire une seule lettre de la Grande Patente m'a suffi, j'ai pu explorer à fond ces abîmes de noirceur où la lumière s'est peu à peu faite en moi.

Vous mettez en parallèle le fait que Montréal a inventé l'urbanisme moderne en élaborant en plein cœur de la ville, sous ses principales artères, un réseau complexe de circulation pour les piétons et pour l'argent, respirant aux boutiques climatisées, que dis-je un riche tissu suburbain, une banlieue et le fait que Montréal a inventé la démocratie moderne, celle qui ne se fait plus dans les courants d'air d'un Forum à ciel ouvert, mais couverte, à l'ombre, dans le silence créateur du secret, vous allez pouvoir me suivre.

Trois, trois fois le temps se chargera de rendre cultivables à la grandeur de 11e nos places cultivées.

Ah, monsieur Ryan, si les gens s'étaient demandés plus tôt pourquoi par exemple personne ne peut s'approcher du Métro la nuit, s'ils avaient remarqué qu'on a toute une année durant posé des égouts de luxe tout autour de l'UQAM, ils sauraient qu'on leur prépare durant leur sommeil un avenir inouï, que si le Jardin botanique et le parc Viau ont été réquisitionnés pour le jour "J", verts de peur, ce n'est pas pour les violer, mais pour y construire, loin sous les racines des arbres, stades couverts, piscines à l'eau de source, parcs, abris olympiques et hôtel de ville. Il n'y aura plus ensuite qu'à recouvrir l'autoroute est-ouest pour mettre la sous-classe du prolétariat complètement à l'abri de l'air vicié qui nous envahit par toutes les portes nous reliant encore à la Communauté urbaine.

Je dirais que le but des groupements luttant pour la libération de la Palestine ne serait-il pas la liquidation de "l'Etat juif"? Quel est donc le but de cet état justement si ce n'est la liquidation du peuple palestinien? Si vous reconnaissez aux Israéliens le droit de lutter pour sauver leur existence, vous devez (pour éviter les "deux poids, deux mesures") reconnaître le même droit aux Palestiniens.

Aux Anglais la surface, les façades et les pique-ciels éphémères, à nous la richesse inépuisable du sous-sol montréalais, qui nous procurera électricité, pétrole, fer, uranium, gaz, air et eaux naturelles.

Se penchant sur le grand élan-tissement séparatiste de cet Atlantide dont le Prince est un drapeau, les civilisations futures ne se doteront jamais que nous hantons encore leurs égouts et nous nous nourrissons de la richesse même de leurs déchets, à l'abri de leurs polluoants et de leurs guerres.

Et à jamais, au Royaume des tantes, les Visionnaires seront Rois.

Michel DIGNARD  
Montréal, le 13 mai 1973.

### Où est le parti-pris?

J'aimerais répondre à M. Bick (le DEVOIR de 2-5-73) et attirer son attention sur son propre parti-pris. L'accusé M. Leclerc de ne pas faire preuve d'impartialité parce que pour une fois, un journaliste occidental (et à plus forte raison un éditorialiste) ne condamne pas sans réserve le peuple palestinien et ne cherche pas à camoufler, sous de faux principes, l'attitude non moins terroriste d'Israël.

D'autre part, je ne vois pas pourquoi on établissait un Etat palestinien à Gaza ou sur la rive occidentale du Jourdain, puisque cet Etat existe déjà avec la seule différence que grâce à "la loi du plus fort" il a hérité du nom d'Israël! et c'est cette même loi du plus fort qui fait que les chefs d'Etats arabes ne peuvent imposer aucune de leurs solutions. Vous vous trompez cher monsieur, le cœur de tout le problème ne repose pas dans "l'incapacité arabe de reconnaître et de faire face à la réalité de l'existence d'Israël" mais dans l'impossibilité pour les pays arabes de reconnaître et d'accepter

ter la présence de cet Etat créé de toutes pièces à leur détriment. Il vous paraît bien simple, pour "résoudre le problème" dites-vous que les pays arabes se plient au chantage international et cèdent en acceptant la présence d'Israël, cela résoudrait peut-être bien des problèmes pour eux! mais c'est loin d'être aussi simple que vous semblez le croire car outre les pays arabes, il y a un peuple qui, dans l'état actuel des choses, est déterminé à reprendre (en usant des mêmes pratiques que celles utilisées contre lui il y a 25 ans) ce qu'on lui a pris par la force. Est-il besoin de vous rappeler que la création d'Israël fut grandement aidée par une organisation terroriste juive sioniste, la "Haganah"?

En accusant M. Leclerc de partialité, vous nous donnez une bien étrange définition de l'impartialité puisque être impartial pour vous signifie applaudir et approuver Israël!

A TRUDEL  
Trois-Rivières, le 11 mai 1973.

### Montréal doit retenir la leçon d'Ottawa

Bravo pour M. Jean Régner et son excellente lettre du 3 mai, datée d'Ottawa. M. Régner parle en connaissance de cause. Personnellement, j'ai été tristement surpris de voir la banalité remplacer l'histoire, et ceci très rapidement après la vente du couvent des Soeurs Grises d'Ottawa. Que l'on soit croyant ou pas, il est certain que le passé et l'individualité de Montréal sont liés à quelques communautés religieuses et à leurs bastions de pierre. S'il est très beau de voir les touristes se précipiter au Vieux Montréal, cela ne veut pas dire que d'autres

quartiers de Montréal doivent souffrir et voir "leur" point de repère sacrifié.

Par exemple, dans mon quartier de Notre-Dame de Grâce, Le Manoir, menacé par l'autoroute Décarie, fut sauvé d'une façon fort ingénieuse. Evidemment, le cas des Soeurs Grises rue Dorchester est très différent. Cependant, ayant assisté à la marche du progrès lors de la vente de leur couvent d'Ottawa, nous devons espérer qu'on trouve un moyen pratique de sauver cet héritage et ceci avant la vente éventuelle. Il y a certainement plusieurs possi-

bilités d'adaptation. Peut-être pourrait-on y centraliser les classes de français et d'anglais pour immigrants? Nous pourrions sûrement profiter de la pénible leçon d'Ottawa. Si Montréal perd les témoins de son passé, nous devrions rapidement un autre Toronto, Chicago ou New York, échangeant nos couvents contre des blockhaus à conciergeries. Nous n'appauvririons pas seulement la postérité, nous en serions les premiers lésés.

Mona NICHOLSON  
Montréal, le 12 mai 1973.

### Les abus de la publicité aux émissions sportives

Une compagnie de liqueurs douces s'est vu interdire il y a quelques années sa publicité péni-cieuse: des commerciaux excessivement brefs (un centième de seconde) étaient passés à l'intervalle des régulars durant la projection de films dans diverses salles de cinéma. A l'intermission, tous les spectateurs se précipitaient pour ingurgiter cet elixir dont on leur avait vanté les mérites à leur insu. Cette manipulation de l'inconscient des foules a été jugée dangereuse et ce genre de publicité fut interdit.

Je regardais l'autre jour à la télévision une partie des éliminatoires de hockey. Il y avait énormément d'électricité dans l'air, spectateurs et téléspectateurs semblaient littéralement émeutés

tous, des milliers de gens se voient imposer une façon de penser, de dépenser, alors qu'un habituel commercial, plus long, leur aurait permis d'aller sereinement aux toilettes.

Une chose m'échappe toutefois. Comment se fait-il que ces publicités si pernicieuses ne passent pas leurs carrossables messages au sein même des arènes où se disputent ces chauds matchs? Ayant là des mordus du sport, les chances de leur mordre une automobile seraient décuplées. Et puis, comme les miguessements viennent rarement des consommateurs, pourquoi ne pas en profiter? Ça ferait plus de grosses panthères sur la route.

Carol TROTTIER  
Outremont, le 14 mai 1973.

## Des permissions qui frisent la provocation

par LAURENT LAPLANTE

A première vue, la proposition faite hier par le gouvernement aux trois chefs syndicaux souffre de légalisme avancé. Un examen plus attentif révèle, cependant, que les règles que peu tâtonnées dont on nous donne ici lecture n'ont pas été inventées à l'occasion du passage à Orsainville de MM. Laberge, Pepin et Charbonneau. Au contraire, ces directives font partie intégrante des règles de pratique auxquelles se sont conformées l'immense majorité des 1.388 permissions accordées l'an dernier. Les chefs syndicaux ne peuvent donc pas se plaindre d'un traitement spécialement hargneux; ils écopent tout bêtement du même traitement que la majorité des permissionnaires. Leur aventure permet cependant de prendre conscience de certains excès qui passaient inaperçus quand ils frappaient seulement des prisonniers anonymes et ordinaires.

### Une loi particulière

En temps normal, divers recours s'offrent à un détenu. La loi des libérations conditionnelles permet la mise en liberté d'un détenu qui a purgé au moins le tiers de sa peine. Encore faut-il, toutefois, que le détenu en question ait fait l'objet d'une condamnation découlant d'une loi fédérale. Dans le cas des chefs syndicaux, tel n'était pas le cas et ceci rendait impossible, dès le départ, tout recours à cette loi.

Le pardon pouvait intervenir. Il demandait cependant une décision du lieutenant-gouverneur en conseil et on peut croire que M. Choquette, une fois encore, a défendu devant ses collègues la ligne la plus dure. Dans un conseil des ministres où la vieille garde a pris nettement le dessus, la thèse la plus intransigeante avait toutes les chances de l'emporter. De pardon, pas question.

Restait la loi de 1969 sur la probation et les maisons de détention. Son article 20 stipule clairement que "le directeur général peut, pour des raisons d'ordre médical ou humanitaires ou pour faciliter la réhabilitation d'une personne incarcérée dans un établissement de détention, lui permettre de s'absenter temporairement de cet établissement, aux conditions qu'il détermine conformément aux règle-

ments adoptés à cette fin". Une telle latitude pouvait, on le comprend, déboucher sur le plus bel arbitraire. Or, l'arbitraire constitue sans doute le meilleur ferment de révolte dans les prisons et pénitenciers: même ceux qui aiment s'emparer du bien d'autrui obéissent à un profond sentiment de la justice et ils deviennent aisément coléreux lorsqu'un collègue leur semble recevoir des permissions plus généreuses que les leurs! Les règlements sont donc intervenus pour préciser et restreindre la portée concrète des pouvoirs du directeur. Au nombre des règlements mis en vigueur, l'un stipule que les permissions prévues à l'article 20 ne peuvent dépasser 15 jours. Ceci fermait la porte à toute possibilité d'élargissement définitif des chefs syndicaux. Rien n'obligeait le ministère à restreindre à six jours chacune les permissions d'absence consenties aux chefs syndicaux, mais rien non plus ne permettait au ministère de donner dès maintenant un congé définitif, à moins, nous l'avons vu, de recourir au pardon.

### Les conditions

Les règles de pratique en sont venues, d'autre part, à imposer une série de baillons aux permissionnaires. Ils s'engagent, au moment d'entreprendre un congé, à ne pas critiquer publiquement la sentence qu'ils sont à purger, à ne pas inciter autrui à des gestes illégaux. Encore là, les chefs syndicaux sont encadrés d'une manière qui ressemble à celle qui s'applique à chacun des détenus en liberté provisoire.

De telles conditions s'expliquent difficilement. En effet, critiquer la sentence rendue ne constitue d'aucune manière un acte criminel, pas plus qu'on ne saurait inciter quelqu'un seulement parce qu'il trouve ridicule de faire dépendre un congé d'une promesse de mutisme. D'autre part, interdire les propos séditieux dans le cadre d'un congé temporaire équivaut à interdire le meurtre aux fonctionnaires: si l'on entend d'interdire les gestes criminels aux permissionnaires, pourquoi ne pas carrément recopier le code

criminel à leur intention? En somme, il est parfaitement risible d'interdire les actes criminels à une catégorie de détenus en liberté provisoire et il est au moins paradoxal de leur interdire des actes légaux.

Il est vrai que les déclarations publiques que peuvent faire des libérés provisoires se répercutent sur l'ensemble des détenus. Ainsi, les mésaventures récentes du service des pénitenciers fédéraux et les quelques rares impairs du programme fédéral de "conges spéciaux" à l'intention des détenus ont tout bonnement flanqué la troussé à plusieurs responsables des libérations conditionnelles.

Comme le nombre de libérations conditionnelles subit une baisse appréciablement substantielle, il en résulte, comme M. Allmand lui-même l'a fait remarquer, un surpeuplement des institutions. Le résultat concret, c'est que le surpeuplement force les administrateurs à intégrer à des institutions peu préparées à les recevoir des durs-à-cuire. Ceux-ci ne ratent pas l'occasion de "faire le mur". Ainsi, la boucle est bouclée: un public terrorisé exige subitement de son administration pénitentiaire qu'elle freine le programme des libérations conditionnelles et des congés spéciaux, et elle y gagne une épidémie d'évasions.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer les invitations au mutisme que formule le service québécois des maisons de détention. Que M. Charbonneau soit sorti en fin de semaine ou que M. Laberge se soit absenté pour dix jours, cela ne change rien, tant que personne n'en sait rien. Si le bénéficiaire de la permission proclame partout la bêtise de ceux qui lui ont accordé le congé, on peut croire que le public, en certains milieux surtout, goûtera fort peu la chose. C'est peut-être là un jugement déprimant sur la maturité de notre opinion publique, mais il faut constater malheureusement que maintes réformes de nature libérale n'ont de chances de s'effectuer que si le secret les entoure! Que les chefs syndicaux recommencent dès aujourd'hui à aggraver d'injures l'ensemble de l'administration québécoise de la Justice et un rصاص se produira dans l'opinion publique. Qui paiera la note? Ceux qui, sans avoir contribué à durcir les convictions populaires, seront privés des avantages de la libération discrète et temporaire.

Telle peut être, du moins, la situation du service des maisons de détention. Malgré ses mérites, elle comporte cependant l'inconvénient de conduire à une impasse.

### Vers la ligne dure

A partir du moment où l'on éprouve ainsi le besoin d'assortir de conditions douteuses la mise en

**LE DEVOIR**  
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910  
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan  
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy  
Directeur de l'information: Jean Francoeur  
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne, \$35 par année; six mois, \$19. A l'étranger: \$40 par année; six mois, \$22; trois mois, \$12. Editions du samedi, \$10 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement reçu par le poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

LIBRE OPINION

# Pour rompre l'isolement des vieux et le chômage des jeunes

par FRANCE PAIEMENT et CAMILLE CUSSON

Etre un citoyen âgé dans les années '70 est une condition particulière, un peu entre deux eaux. Avant l'industrialisation et l'urbanisation, les vieillards avaient une place de choix au cœur de la famille, ils étaient craints, respectés, écoutés. Les vieillards de demain seront peut-être contestataires, revendicateurs, conscients de leurs droits parce qu'ils seront plus instruits, parce qu'ils jouiront de fonds de pension mieux équilibrés qui assureront l'indépendance d'esprit nécessaire à la réflexion et à l'organisation rationnelle de sa vie. Mais avoir dans les 70 ans en 1973, c'est être né trop tard pour profiter d'une vieillesse douce auprès des siens et être né trop tôt pour profiter de cette nouvelle vieillesse organisée au cœur des grandes villes.

Ce moment précis où les jeunes ne veulent plus s'occuper de leurs vieux à eux et où le gouvernement n'accorde de toujours qu'une aide minimale aux vieux en général, plus de 200,000 vieillards le vivent quotidiennement dans la seule région métropolitaine de Montréal.

Le citoyen âgé est certes aux prises avec les problèmes de tout le monde. Tout le monde a des problèmes financiers, du chômage au millionnaire... sauf que pour un vieillard, qui doit se contenter d'un revenu maximum de \$2000 par an, le problème est un peu plus aigu d'autant plus qu'il n'y a plus d'espoir à améliorer sa condition. Tout le monde s'inquiète de sa santé mais lorsque, presque au jour le jour, l'on se sent diminué, usé, affaibli dans son corps comme dans son esprit et que l'on garde juste ce qu'il faut de lucidité pour en être tragiquement conscient, le problème de santé physique et morale est aussi un peu plus aigu.

Tout le monde souffre de solitude à un moment ou l'autre de sa vie mais quand la solitude est persistante, quotidienne, bien installée et

ment. Le gouvernement qui accorde une maigre pension qui augmente certes mais jamais au rythme de l'augmentation du coût de la nourriture, des médicaments, des loyers et qui maintient la personne âgée en-deçà du seuil de pauvreté. Et allez donc communiquer avec le gouvernement quand l'énergie vous manque pour parler aux voisins.

Tous les vieillards ne sont pas pauvres. Mais des milliers le sont. Tous les vieillards ne sont pas malades. Mais des milliers le sont. Tous les vieillards ne sont pas seuls. Mais des milliers le sont.

Le gouvernement sait tout cela, ou s'en doute un peu puisqu'il a financé plus d'une vingtaine de projets, dans le cadre du programme des Initiatives locales, afin que de jeunes chômeurs s'occupent des vieillards dans certains quartiers de la ville. Cela doit être difficile dans une société capitaliste, basée sur le profit, d'investir dans des services qui ne rapportent strictement rien. Rien qu'un peu de bonheur aux gens.

Il faudra attendre quelques années encore avant que le gouvernement se rende compte de la sagesse de ce qu'il a fait là, du précédent qu'il a créé. Pour le moment, nos gouvernements sont probablement contents d'avoir fait baisser le taux de chômage pendant les mois d'hiver, satisfaits de pouvoir dire qu'ils ont investi un montant X pour les vieillards de janvier à mai 1973.

Le bilan des projets d'Initiatives locales s'occupant

des vieillards n'a l'air de rien parce qu'il n'y a ni chiffre, ni statistique, ni profit. Des jeunes ont été payés pour visiter les vieillards, leur parler, les sortir, leur téléphoner, laver la maison qu'on a plus l'énergie d'entretenir, peindre les murs défraîchis, les écouter, les conduire chez le médecin, leur remonter le moral, les faire se rencontrer pour jouer aux cartes, au bingo, n'importe quoi, des petites choses innombrables, de toutes petites choses, de ces choses que les gens civilisés devraient faire pour rien. Spontanément, sans se consulter, tous les projets ont rendu les mêmes petits services. Les besoins étaient évidents, urgents, criants.

Ils le seront encore après le 31 mai, alors que la majorité des projets disparaîtront, faute de fonds, puisque le gouvernement en a décidé ainsi. Les jeunes redeviendront chômeurs, les vieillards retourneront à leur solitude.

Les personnes âgées sont physiquement, psychologiquement et socialement isolées.

Les personnes physiquement seules comprennent les veufs, séparés, célibataires, immigrants que la famille et les connaissances délaissent. A ces personnes, les "projets" rendent des visites. Au cours du contact qui s'établit, les travailleurs prennent conscience des différents services qu'ils peuvent rendre. La seule visite où l'on jase et écoute en prenant un café est déjà un grand réconfort, mais le travailleur réalise rapidement que d'innombrables services sont requis.

C'est ainsi que se sont organisés pratiquement tous les services de dépannage, un peu au hasard des rencontres, des demandes, des besoins. Les travailleurs ont donc offert des services téléphoniques de 24 heures, des services de transport (médecin, hôpital, courses, visites), des services d'aide ménagère depuis le lavage de la vaisselle au cours d'une période de maladie jusqu'aux gros travaux tels que ménage du printemps, peinture des murs, réparations urgentes, préparations des repas.

Que la personne âgée soit seule, avec un conjoint ou avec une fille ou un fils, qu'elle soit physiquement seule ou non, la personne âgée est toujours psychologiquement isolée, en ce sens qu'elle croit à tort ou à raison qu'elle est rejetée, qu'elle ne peut plus rien faire puisqu'elle ne produit plus. Les hommes retraités ont surtout des problèmes de ce genre, arrivent difficilement à s'adapter à une vie dans la maison, et s'ils sont veufs, ne savent pas comment organiser leurs repas, le ménage, toutes choses qui ne leur sont pas familières. N'ayant plus de prise avec les choses qui les entourent immédiatement et concrètement, les personnes âgées, lentement, perdent toute confiance en eux, craignent jusqu'à leurs réactions et s'isolent davantage.

Le travail ici est d'un autre ordre: il s'agit de revaloriser la personne, de lui apprendre à philosopher sur les petits échecs quotidiens, la vue qui est moins bonne, les jambes qui supportent moins bien, lui apprendre à s'adapter à ce qu'elle peut encore faire, l'encourager, lui répéter qu'elle peut encore découvrir le côté qui fonctionne bien, lui en faire prendre conscience. Certains projets ont offert par exemple des cours de culture physique adaptés à la condition physique particulière des personnes âgées, une excellente initiative.

La personne âgée est aussi socialement seule. C'est une conséquence logique de son isolement physique et psychologique. Certains projets ont offert d'écrire la correspondance afin de renouer les liens avec la famille éloignée ou les tirer de l'embarras devant une réponse d'affaires. Tous les projets ont eu à procurer de l'information sur les sujets concernant particulièrement les personnes âgées: la pension de vieillesse, le bien-être social, certains renseignements légaux dans des projets où des avocats populaires sont disponibles, sur les hospices, les centres d'accueil, les foyers. Les questions sont nombreuses, les personnes âgées ne sont pas informées.

Enfin, et là le succès est général, les projets ont organisé des loisirs pour personne âgée, allant souvent les chercher et les reconduire et les amener pour jouer aux cartes, au bingo, les inviter à une danse, à une petite fête à l'occasion de l'anniversaire de l'un ou de l'autre, faire un tour à la campagne, organiser des petits spectacles. Le succès est partout le même: la personne âgée rencontre des gens de son âge, oublie ses petits problèmes, rie, jase, discute, se refait une santé psychologique et parfois même physique. L'isolement est rompu.

Il y a environ 200,000 personnes âgées dans la région métropolitaine. Les projets d'Initiatives Locales en ont rejoint à peine une dizaine de milliers. Qu'advient-il de ceux-là après le 31 mai, et qui s'occupe de rompre l'isolement des 190,000 autres???

## Déclaration du Regroupement

### Pas de compromis au sujet du parc Viau

Texte intégral de la déclaration émise hier à Montréal par le Regroupement pour la préservation des espaces verts au sujet de l'affectation possible du parc Viau à la construction du Village olympique de 1976.

Depuis mercredi dernier, le 9 mai, le grand public a pu prendre connaissance par diverses sources d'information des hypothèses d'utilisation du Parc Viau comme site du village olympique et de transformation du Golf Municipal en parc familial.

Le Regroupement pour la préservation des Espaces Verts s'en tient, à propos de ces hypothèses, à sa position première et fondamentale: aucune solution au problème du village olympique impliquant la perte d'un espace vert public existant ne saurait être acceptable.

Pour le Regroupement, un fait demeure certain: en sacrifiant le Parc Viau, nous

perdons 83 acres d'espace vert public dans l'est de Montréal et aucune solution de rechange ailleurs ne saurait redonner cet espace vital à la population de l'est de Montréal. On pourra transformer le Golf Municipal en parc familial, cela ne changera rien à la perte du Parc Viau et cela n'augmentera pas la superficie des espaces verts dans l'est de Montréal.

Le Regroupement tient à souligner, à nouveau, les circonstances anormales qui entourent le choix du site du village olympique. A la suite de nombreuses démarches, le Regroupement peut affirmer que ni le Service d'Habitatation et d'Urbanisme, ni le Service des Parcs, ni le Service des Immeubles de la ville de Montréal, ni la Société d'Habitatation du Québec, ni la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement n'ont été consultés à propos de la construction du village olympique. Comment l'administration municipale a-t-elle pu promettre,

le 27 avril dernier, de présenter, dans un délai de trois à quatre semaines, les conclusions et les solutions au choix du site et à la construction du village olympique? Les services compétents auront-ils étudié le projet de village olympique, dans le meilleur intérêt de la population? Les gouvernements fédéral et provincial et leurs ministères et sociétés concernés par cette question vont-ils approuver et financer un projet de village olympique en quelques jours? Ou se prennent véritablement les décisions? Actuellement, le Regroupement ne peut que conclure qu'il n'y a eu qu'un seul site étudié: qu'un travail sérieux d'étude des autres solutions de rechange n'a pas été effectué; que la décision se prend presque secrètement au niveau des différentes instances politiques; que la population manque totalement d'information sur ce sujet et ne peut se prononcer en toute connaissance de cause.

Le Regroupement a entrepris depuis plusieurs mois d'informer et de consulter la population sur les problèmes des espaces verts. La preuve est maintenant faite pour le Regroupement, quand on informe la population sur l'urgence de ce problème en milieu urbain, elle n'hésite pas à s'engager de façon massive par des pétitions, des lettres aux hommes politiques, des appuis collectifs au Regroupement.

104 organismes communautaires ont signé une formule d'appui au Regroupement pour la préservation des Espaces Verts. Des 1970, 22,000 personnes, en majorité des citoyens de l'est de Montréal, ont signé une pétition pour la conservation du parc Viau; en avril, cette année, en deux fins de semaine seulement, 23,000 personnes ont signé une pétition appuyant la position du Regroupement. Nous avons également reçu plus de 1,000 signatures de l'Université de Montréal, des dizaines de listes spontanées de signatures d'appui; un nombre considérable de lettres et de téléphones d'encouragement et d'offre d'aide; sans parler de toutes les initiatives personnelles dont le Regroupement n'a pas eu connaissance.

Actuellement le Regroupement considère que les hommes politiques doivent se prononcer sans équivoque. Il a donc fait parvenir, vendredi dernier, aux chefs des partis fédéraux et provinciaux, à l'exécutif du C.I.O. et du C.O.-J.O., aux membres du Cabinet provincial et fédéral, au comité exécutif de la ville de Montréal et à l'exécutif de la C.U.M., aux députés fédéraux et provinciaux de l'île de Montréal et aux membres du conseil municipal de Montréal, une lettre et un questionnaire demandant à chacun de déclarer son opposition formelle à l'utilisation du parc Viau comme site du village olympique. Nous attendons de nos représentants aux différents échelons politiques des réponses claires et de prises de position courageuses devant un problème vital pour la population actuelle et les générations qui nous suivront.

Il faut qu'on le sache bien: quoi qu'il arrive au sujet du parc Viau, le Regroupement n'abandonne pas la partie. Il portera la cause sur le plan international s'il le faut: on ne pourra réaliser impunément les Jeux olympiques aux dépens des espaces verts sans encourir les conséquences de l'opinion publique nationale et internationale. Et il y a d'autres causes à défendre à propos des espaces verts: le Regroupement reste vigilant et prêt à intervenir.



## COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT COURS D'ÉTÉ 1973

Matin:	Après-midi:	Soir:	
Biologie	921	Biologie	942
Biologie	931	Chimie	111
Chimie	111	Français	302
Économie	920	Français	122
Économie	921	Anglais	301
Français	102	Mathématique	103
Français	902	Mathématique	105
Anglais	101	Philosophie	401
Histoire	923	Physique	111
Mathématique	101	Physique	301
Mathématique	103	Physique	302
Philosophie	101	Psychologie	101
Physique	111	Psychologie	201
Physique	101	Sc. Politique	950
Physique	102		
Psychologie	110		

Divers cours de spécialité seront offerts selon la demande

### DATES IMPORTANTES

- 11, 12, 13 JUIN:** Inscriptions (on doit se présenter au collège): De 9h30 à 11h30; de 14h à 16h; de 19h à 21h.
- 18 JUIN:** Début de tous les cours du soir; début de certains cours du jour.
- 26 JUIN:** Début des autres cours du jour.
- 2 AOÛT:** Date la plus tardive pour la fin des cours.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS:

679-2630 poste 137  
945 Chemin Chamby,  
Longueuil, P.Q.

DOCTEUR

# BETHUNE

Chez votre libraire ★ 21 photos ★  
352 pages ★ \$5.50 ★ l'étincelle

PRIX DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA 1972!

## HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC - 1851-1896

par JEAN HAMELIN et YVES ROBY

Préface de Albert Faucher XXXVII — 436 pages — Relié \$10.00

— un ouvrage complété par —

## ATLAS D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU QUÉBEC 1851/1901

par JACQUES LETARTE

44 cartes 38.5 cm x 23.5 cm dans un cahier à feuilles mobiles. \$4.00

Dans la collection

"Histoire économique et sociale du Canada français"

LES ÉDITIONS FIDES

245 est,  
boul. Dorchester  
Montréal 129  
Tél.: 861-9621

## SCANDIA HOUSE

LIQUIDATION DU PRINTEMPS

# VENTE

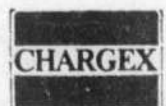
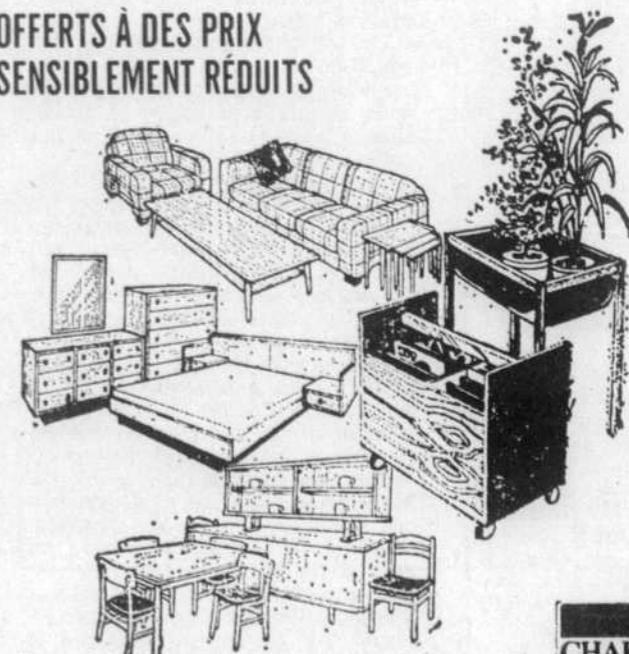
DERNIÈRE SEMAINE

DES ÉPARGNES INTÉRESSANTES  
VISITEZ ET ACHETEZ DÈS MAINTENANT !!!

Teck et palissandre

Mobiliers de salle à manger, de salon, de chambre à coucher, chaises, tables, buffets, lampes...

OFFERTS À DES PRIX  
SENSIBLEMENT RÉDUITS



NOUS AVONS ÉGALEMENT DE BEAUX RECOURVEMENTS POUR PLANCHERS ET UNE VARIÉTÉ D'ACCESSOIRES POUR COMPLÉTER VOTRE DÉCOR.

Facilité de paiement avec plan budgétaire  
Livraison incluse

Métro Guy, sortie St-Mathieu  
Stationnement gratuit au 2100 Guy

1638 ouest, SHERBROOKE  
932-2342

(près Guy)



### SETA-VACANCES

VOYAGES AVIONS NOLISES  
Montréal-Paris  
à partir de \$210.

VOLS SPÉCIAUX  
NOLI-FRANCE  
Tél.: 861-3906

Café-Thé  
Confiture

ADOPTEZ LES PRODUITS  
**DÉSY**  
RECONNUS LES MEILLEURS  
J.A. DÉSY Lté  
MONTRÉAL  
521-1104

suites de la première page

ENQUÊTE

ves et sobres aux questions de l'Opposition, où il s'est abstenu de faire l'apologie de l'administration pénitentiaire et n'a pas reculé devant un candeur qui l'exposait parfois au ridicule, est parvenu à rester maître de l'Opposition.

Aussi, les observateurs chevronnés de la scène parlementaire n'ont pu s'empêcher de noter, chez l'Opposition, une certaine complaisance à l'endroit de M. Allmand, comparativement à la hargne avec laquelle elle poursuivait naguère le ministre Goyer. Cette différence d'attitude est-elle attribuable uniquement à l'habilité de M. Allmand, à sa personnalité moins rébarbative que celle du député de Dollard? Devrait-on y voir au surplus, l'indice d'un certain "ethnisme" chez les conservateurs, lesquels auraient tendance à faire davantage confiance à un anglophone qu'à un francophone dans une fonction aussi difficile que celle du Solliciteur général?

Malheureusement, les techniques du journalisme s'accroissent encore mal de la psychanalyse, de sorte que ces questions doivent rester sans réponse.

Toujours est-il qu'après avoir longuement témoigné en matinée d'hier devant le comité parlementaire de la justice, M. Allmand a dû répondre aux Communés, dans l'après-midi, à un feu roulant de questions. Répondant à M. Stanfield, le Solliciteur général a dû reconnaître, notamment, qu'il se pose un sérieux problème de surpopulation au pénitencier de Dorchester (Nouveau-Brunswick), que l'on a vu, conséquemment, enfermer certains détenus dans les cellules "incommunicado" habituellement réservées à ceux qui dérogent à la discipline pénitentiaire, et qu'une grève par l'initiative ("sit-down strike") des détenus l'aurait empêché d'inspecter tout le pénitencier, lors de sa récente visite à Dorchester.

La chambre a évidemment fait des gorges chaudes lorsque M. Allmand a précisé ensuite que, pour soulager Dorchester, il avait fait muter une douzaine de détenus "à une unité de Saint-Vincent-De-Paul récemment évacuée." Mais il ne s'agit pas de l'unité à sécurité maximale d'où se sont échappés Mercier et compagnie, mais plutôt d'un centre d'accueil régional désaffecté depuis peu.

M. Allmand a dit tout ignorer d'un récent "passage à tabac" de prisonniers par des gardiens, toujours à Dorchester, même s'il avait vague souvenance d'une bataille "qui a entraîné des troubles subséquents." A ce propos, il a promis de s'informer et de faire rapport à la Chambre.

Ce fut ensuite M. Diefenbaker qui prit M. Allmand à partie au sujet de représentations faites récemment par les épouses des gardiens du pénitencier de Prince-Albert (son comté), lesquelles craindraient pour la sécurité de leurs moitiés parce que la direction de l'administration pénitentiaire se désolidariserait trop fréquemment des gardiens, quand ceux-ci tentent de tenir tête aux détenus récalcitrants. Le Solliciteur général a répliqué qu'une récente rencontre entre les épouses et le commissaire Faguy avait dissipé les craintes des premières.

Enfin, M. Allmand a pris une position très réservée devant les propos de M. Saint-Pierre, directeur de la Sûreté du Québec, selon lesquels l'administration de Saint-Vincent-de-Paul aurait été avertie par la SQ que le dénommé Mercier semblait préparer une évasion. Sa réplique est si nuancée qu'il vaut mieux la citer au texte:

"C'est quand j'ai entendu M. Saint-Pierre à la télévision, hier soir, que j'ai eu vent de ces allégés, et j'ai immédiatement communiqué avec le commissaire responsable des pénitenciers pour voir si le directeur de la Sûreté du Québec avait refilé des renseignements de cette nature. Le commissaire n'en savait rien, mais il a vérifié et il m'a informé ce matin que certains renseignements avaient bel et bien été fournis (par la SQ) mais qu'ils se rapportaient à un seul des détenus et qu'ils se rapportaient à une autre période de

CONDITIONS

fait que les congés accordés n'ont qu'une durée successive de six jours. En effet, la loi de probation précise bien que les congés peuvent être accordés pour une durée allant jusqu'à quinze jours.

De la même manière, le règlement n° 2 qui découle de la loi, autorise la direction générale des prisons à n'accorder de congés qu'au terme du premier tiers de la sentence, mais stipule clairement "sous réserve de circonstances particulières."

Les porte-parole de la CSN et de la CEQ, ont fait observer que si le ministère avait réellement tenu compte de celles-ci, puisqu'il y fait allusion dans son communiqué même, tout l'autorisait à ne pas attendre jusqu'à aujourd'hui pour reconnaître aux prisonniers le privilège d'absences temporaires.

En outre, le communiqué ne fait aucune mention de la disposition de l'article 18 au chapitre 21 de la loi de probation, qui stipule qu'un détenu a droit à une réduction du quart de sa peine pour "bonne conduite."

Mais il n'est pas interdit de penser que si la troika du front commun maîtrise son équipage avec docilité, le ministère ne pourra pas ne pas libérer les leaders, et définitivement, le 23 septembre prochain.

Le Salon international du livre

100,000 livres, 100,000 visiteurs, 750 éditeurs, 200 stands et 14 pays!

de notre envoyée spéciale, Gisèle Tremblay

QUEBEC - Plus de 750 maisons d'édition, près de 200 stands, environ 100,000 livres, 14 pays et peut-être 100,000 visiteurs: tel est le profil statistique du 2e Salon international du livre de Québec qui a été inauguré hier soir au Pavillon des sciences physiques et sportives de l'université Laval, en présence des autorités civiles et religieuses.

Le Salon, dont le thème officiel est "Le livre, fraternité des nations", sera ouvert au public à compter d'aujourd'hui, à 13 heures. Tous les livres exposés sont aussi offerts en vente, mais selon le président du Salon, M. Lucius Laliberté, cet événement annuel tend d'abord à favoriser l'éducation populaire et à provoquer des rencontres entre les éditeurs québécois et étrangers afin de mettre au point des projets de corédaction et de codition.

C'est ainsi qu'une quinzaine d'éditeurs français spécialisés dans les domaines de la science, de la technique et de la gestion des affaires arriveront à Québec dimanche dans l'intention précisément d'étudier avec leurs collègues québécois les avantages d'une pareille coopération.

D'autres manifestations sont au programme de l'exposition: des lancements de livres, des séances de signatures par des auteurs renommés, des spectacles (tous les soirs à 21 heures) par Monique Miville-Deschênes et Jean-Pierre Ferland, des colloques sur l'éducation.

Demain, au kiosque de la maison Dargaud, treize auteurs de bandes dessinées ("Astérix", "Lucky Luke", "Pilote", etc.) signeront leurs oeuvres, en soirée (19 heures) ils participeront à un "happening" de la bande dessinée. Aujourd'hui (14 heures), les éditions du Jour reçoivent Henri Charrière, auteur de "Papillon" et de "Banco". Tous les après-midi à compter de vendredi, le père de "Bob Morane", Henri Verne, sera au stand des éditions de l'Homme.

Le premier Salon du livre de Québec avait accueilli l'an passé 352 éditeurs et 50,000 visiteurs: les responsables ont voulu cette fois doubler leurs objectifs et ils y sont parvenus quant au nombre

temps que la présente, je pousse l'affaire plus avant et j'espère avoir des précisions à fournir à la Chambre le plus tôt possible."

L'OPPOSITION

du jeu après la fin de la partie. Son parti se prononcera également contre le projet de loi qui enlève, selon lui, tout pouvoir aux parties minoritaires dans le monde de la construction.

Le chef parlementaire du Parti québécois, M. Camille Laurin, considère que le gouvernement devrait avoir au moins "la décence" de convoquer la commission parlementaire pour entendre les parties en cause avant de demander aux députés de se prononcer sur un tel projet de loi.

WATERGATE

textuellement à M. Nixon: "Monsieur le président, des hommes de votre entourage qui se servent du FBI et de la CIA vous font du mal". M. Gray avait notamment déclaré avoir remis 82 rapports sur l'affaire à l'assistant de M. Nixon, John Dean.

Entre-temps, tout le monde à Washington a attendu, jusqu'à tard hier soir, la nomination du procureur indépendant que le procureur général, Elliot Richardson, devait nommer hier. Au moment de mettre sous presse, le rumeur désignait à ce poste Me Warren Christopher, un brillant avocat de Los Angeles.

Les journalistes qui participaient hier à la conférence de presse à la Maison-Blanche ont par ailleurs mis le porte-parole officiel, M. Ronald Ziegler, en contradiction avec l'une de ses récentes déclarations. M. Ziegler avait affirmé que la Maison-Blanche n'interviendrait en aucune façon en rapport avec la nomination du procureur indépendant chargé de l'affaire Watergate. Les journalistes, sur la foi d'informations parues hier matin dans la presse américaine, ont réussi à faire admettre au porte-parole que la Maison-Blanche n'avait pas hésité à soumettre quelques candidatures, ce qui, selon M. Ziegler, n'entache en aucune façon la probité du futur procureur spécial.

Le porte-parole a par ailleurs démenti formellement les rumeurs de démission du président, qui ont couru hier matin. Ces rumeurs avaient pris naissance quelques heures plus tôt sur les marchés financiers européens à la suite d'un certain affaiblissement de la monnaie américaine. C'est aujourd'hui que le président Nixon passera à la contre-attaque en adressant au Congrès un message sur la réforme de la législation sur les campagnes électorales. Selon des sources proches de la Maison-Blanche, M. Nixon aurait l'intention de demander à une commission formée des représentants des deux partis, de préparer un projet de législation en ce sens.

Le président a réuni hier matin à la Maison-Blanche treize dirigeants républicains et démocrates en vue de préparer le terrain à son projet. Les adversaires de M. Nixon estiment pour leur part que le président tente de jeter de la poudre aux yeux. On soulignait hier à ce sujet au Sénat et à la Chambre des représentants que le scandale et les autres abus de la campagne auraient pu être évités si le comité pour la réélection du président avait simplement respecté les lois déjà existantes.

Une partie de la réforme projetée porterait sur l'institution d'un mandat présidentiel unique de six ans et d'un mandat parlementaire de quatre ans. Ces détails ont été fournis par les sénateurs Mike Mansfield et Hugh Scott, respectivement leaders des partis démocrate et républicain au Sénat.

d'éditeurs présents.

L'Algérie, l'Espagne, l'Angleterre, les Etats-Unis, les pays francophones d'Europe, l'Italie, la Roumanie, l'URSS, le Canada, sont parmi les pays représentés, souvent par une association d'éditeurs. "Truong International", dont le siège est à Amsterdam, a bien un kiosque, mais les étagères sont vides car la douane a saisi il y a deux semaines quelque mille volumes de cette maison d'édition spécialisée dans les livres érotiques. Une dizaine de livres qui y traînaient tout de même au début de la cérémonie d'ouverture avaient complètement disparu quelques minutes plus tard: décision administrative ou vol à l'étalage?

Il y a d'ailleurs des livres pour tous les goûts: des livres pour enfants, les publications de diverses presses universitaires, des encyclopédies (Universalis, Britannica et Alpha), les publications officielles des gouvernements, des manuels scolaires, des revues... Les éditions du Parti québécois ont aussi leur kiosque et un caricaturiste s'offre à dessiner sur acetate le profil des visiteurs consentants, pour une somme modique. Le 2e Salon du livre se termine dimanche.

HARCÈLEMENT

Suite de la page 3

tre la FTQ et quatre associations patronales.

Le président de la Fédération du bâtiment et du bois (CSN) a indiqué que si la Fédération de la construction du Québec consent à négocier sérieusement au niveau provincial, ces pourparlers mettront fin par le fait même aux pourparlers régionaux. Cette campagne de harcèlement dans le cadre du renouvellement du décret se déroulera simultanément et se fondera dans une certaine mesure à la campagne que lancera ces jours-ci la CSN contre le projet de loi visant à modifier la loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction (loi 290). C'est aujourd'hui que la CSN dévoilera en quoi consistera cette campagne politique contre le bill 9.

Ce projet de loi propose d'enlever le droit de vote aux différentes parties dans les négociations dans la construction et vise à rendre possible l'extension à tout le Québec de l'entente conclue par la FTQ. La CSN accuse le ministre du Travail Jean Cournoyer de lui retirer pratiquement le droit de négocier au nom des 40,000 travailleurs qu'elle dit représenter dans la construction.

Jusqu'à présent, la CSN n'a pu négocier ses priorités avec aucun employeur. Dans les semaines qui ont précédé l'expiration du décret le 30 avril dernier, quatre associations patronales ont déposé séparément avec la FTQ, qui est majoritaire et principalement concentrée dans la région de Montréal et sur les gros chantiers: ces négociations ont abouti à une entente. Pour sa part, la Fédération de la construction du Québec a refusé d'entériner cette entente et des négociations se poursuivent entre certaines unions de la FTQ et l'Association des routes et des grands travaux.

La CSN dit accepter les augmentations salariales négociées par la FTQ mais elle s'oppose à une entente qui se limite à ces seuls avantages financiers et qui occulte certaines priorités comme la sécurité sur les chantiers.

INJONCTION

Suite de la page 3

ils avaient, grâce au régime de tutorat qui a remplacé les cours magistraux, pu poursuivre les activités pédagogiques nécessaires pour atteindre les objectifs du programme.

Ils ont fait valoir en outre que tant les chefs de département que la commission pédagogique du collège avaient au cours de réunions reconnu la validité des activités pédagogiques qui ont remplacé les cours magistraux. Les étudiants estiment donc qu'ils pourraient être soumis à une évaluation "normale" qui leur permettrait de recevoir ou non leur diplôme. Cette évaluation se fait tant par les professeurs, les chefs de département que par la commission pédagogique.

Pour sa part, Mme Madeleine Bellemare, présidente de l'assemblée des chefs de département a expliqué hier à la presse qu'avant de proclamer la validité des activités en cours ceux-ci avaient fait une analyse rigoureuse de la situation. Ils ont refusé en outre de donner une note forfaitaire aux étudiants car cela ne leur apparaissait pas sérieux. Bien qu'il ne se donne pas de cours magistraux, les professeurs sont, dans ce régime de tutorat, appelés à travailler beaucoup plus fort.

D'autre part, les professeurs du Cégep St-Jean-Sur-Richelieu, affiliés à la FMEQ (CSN) réunis hier en assemblée générale ont rejeté à forte majorité les dernières offres patronales comme règlement final du problème de la reclassification. Ces offres restreignent à certaines catégories de professeurs déclassés le droit à l'arbitrage que la partie syndicale réclame.

De plus, le gouvernement n'accordeait ce droit que pour un temps limité. Alors que les syndiqués le réclament pour tous et de façon permanente. A la suite de ce rejet, les professeurs ont décidé de maintenir leur moyen de pression soit la retenue des notes et d'accorder une aide financière aux professeurs du CEGEP ou les salaires ont été coupés.

ACHATS ACHETERAIS PRODUITS en bas de \$100. des compagnies ayant permis de vente Ecrite à Serge Chartrand, 6535 Hochelaga, app. M-30, MtL 427. 19-5-73

AMEUBLEMENTS A VENDRE MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaissé. 207 Beaubien est. Tel.: 276-9067. 1-8-73

ANTIQUITES DEMANDEES ANTIQUITES TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. J.N.O.

ANTIQUITES A VENDRE GRAND choix d'antiquités: authentiques, canadiens et autres. Prix très raisonnables. Ouvert tous les jours jusqu'à 8 p.m. Dimanche inclusivement. 2 boul. La-Belle. Ste-Thérèse. Tel.: 435-4350. 11-6-73

APPARTEMENTS A LOUER VILLE ST-LAURENT: Sous location 1er juin, très grand 4 1/2, 14e étage. piscines intérieure-externe. piscines, magasins sous-sol, train. 1 mois gratuit. Tel.: 331-6192. 17-5-73

RIDGEWOOD: Appartement à sous-louer, meuble, meubles personnels, libre juillet, le jour Tel.: 737-7246, le soir, 342-4367. 21-5-73

OUTREMONT 50, WILLOWDALE NOUVEL IMMEUBLE • Immeubles en béton, insonorisés • 2 ascenseurs - balcons • Taxes payées, sundeck 2/5 - \$140. 3/5 - \$180. Tél.: 849-7061 739-9827 J.N.O.

ARTICLES A VENDRE CEDERAI à demi-prix, beau service vaisselle anglaise, couteillerie acier inoxydable Oneida, verrerie 2 couleurs, sous-assiettes en teck sous-verres, ensemble saladiers, grands plats hors-d'oeuvre. Tél.: 731-7027. 23-5-73

AUTOS A VENDRE 1971 PEUGEOT 204 Sedan, traction avant, pneus Michelin. \$1,395. 1970 PEUGEOT 504 Sedan, automatique, toit ouvrant \$1,995. 1970 PEUGEOT 204 Sedan, super luxe, traction avant, pneus Michelin. \$995. 1969 PEUGEOT 204 Station-wagon, traction avant. \$675. 1965 CHEVROLET Byscane, 6 cylindres, automatique. \$275. ROGER AUTOMOBILE LTÉE 4269 ouest, Ste-Catherine Tél.: 932-2925 "Dépositaire Peugeot" 19-5-73

RENAULT R16 TS, 1970, toute équipée, vitres électriques, pneus Michelin, radio, garantie d'usine. Tél.: 387-3781. 19-5-73

PEUGEOT 204, 1970, condition impeccable, \$1,100. Tél.: avant 6 hres 637-6235, après 6 hres, 622-5884. 17-5-73

RENAULT R16, GL, 1971, similicuir, pneus Michelin, radio AM-FM, parfait ordre, tél.: 387-3781. 19-5-73

PEUGEOT 204: 1969, sedan, 4 portes, 50,000 miles en bonne condition. \$725. Tél.: après 6h, 622-5884. 19-5-73

BUREAU A LOUER 425 et 225 PIEDS CARRÉS, dans édifice ayant déjà plusieurs bureaux occupés par des professionnels. 1443 est, Fleury. Tél.: 387-1628. 22-5-73

CHALET A LOUER JEUNE COUPLE, sans enfant, cherche chalet ou maison de campagne dans la périphérie de Sherbrooke (environ 10 miles), pour juillet. Tél.: 381-8284. 17-5-73

CHALET A LOUER PRES STE-ADELE: luxueux chalet, foyer, 3 chambres, 2 salles de bains, 17 au 28 juillet, \$125, par semaine. Tél.: après 6 heures, 321-1055. 17-5-73

HOMMES DEMANDES INN ON THE PARK-TORONTO Ouvrira un nouveau Inn On The Park Rue Sherbrooke, en 1974 et recherche: CHEFS DE PARTIE AVEC FORMATION EUROPÉENNE POUR TORONTO

• Entremétier • Tournant • Rôtisseur • Grillardin • Chef de banquet • Jeune boucher Bon salaire - bonnes conditions de travail - avantages sociaux - possibilité d'avenir dans la compagnie. Pour entrevue: A Montréal, mercredi, toute la journée. Communiquer au: 861-7570 17-5-73

CHALET A LOUER ST-SAUVEUR: près lac, chalets - 2 à 5 chambres à coucher, foyer, chaudière. Saison-mois-semaine. Tél.: 489-2970; samedi, dimanche, 1-277-2260. 21-5-73

CHALET A VENDRE STE-AGATHE: luxueux chalets suisses, 2-34 chambres à coucher, grande salle de séjour, magnifique foyer de pierre, toit cathédrale, chauffage central. Habitables 4 saisons. Ski, piscine, chaudière, équitation, terrain-jeux. \$13,500 plus Terrain compris. Mensualités \$110. Tél.: 256-6825, 1-819-326-5836. 3-7-73

CHALET MEUBLE, fini été-hiver, 2 milles du lac Carré, St-Faustin, idéal pour chasse et pêche, prix raisonnable. Informez-vous à: 522-6612. 18-5-73

ENTRELACS: (St-Emile - Lac des Îles) via autoroute St-Adolphe, Ste-Marguerite ou route 18, chauffage, foyer, eau chaude, plage directement sur le lac. Raymond Hurtubise, 484-0850, après 6 heures. 19-5-73

CHAMBRES A LOUER COTE-DES-NEIGES: près Université de Montréal, chambre meublée, privilèges \$12, par semaine. Fille seulement. Tél.: 738-0207. 17-5-73

COURS PRIVÉS LANGUE CHINOISE: Cours de langue et traduction par professeur chinois avec disciplines linguistiques et expériences en Chine et au Canada. Tél.: 725-9481 M. Yu. 19-5-73

EDUCATION PROFESSEUR de langue française de descendance juive, pour école hébraïque de jour, enseignant 3 langues, situé région ouest de l'île. - Certificat de la Province de Québec obligatoire. - Excellentes conditions de travail et salaire. Faire parvenir demande à: M. S. Katz 7, Cardinal, Dollard-des-Ormeaux. 19-5-73

ENTREPRENEURS BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation enrayons eau des murs. Renovations Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél.: 642-4077. J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Caranté. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

FEMMES DEMANDEES RECEPTIONNISTE Pour étude légale - 6 avocats. • Place d'Armes • Salaire selon qualifications et expérience. Tél.: 849-6181 22-5-73

SECRETARE RECEPTIONNISTE assistante dentaire. Côte-des-Neiges. Bilingue, dactylo, tenue de livres, expérience nécessaire. Age minimum: 25. Conditions et salaire excellents. Tél.: 733-5381. 17-5-73

RECEPTIONNISTE TEMPS PARTIEL - Permanent De midi à 3:30 hres - 5 jours par semaine, bilingue, dactylo, bureau situé rue St-Jacques. Salaire selon qualifications et expérience. 842-9512 17-5-73

SECRETARE DEMANDEE par l'Exécutif d'une filiale d'une importante manufacture, située près de la Gare Côte Vertu, à St-Laurent. La candidate doit obligatoirement posséder de l'expérience et de la sténographie anglaise. Faire parvenir demande par écrit ou en téléphonant à: 336-8310, poste 42 Ashton Press Mfg. Co. (1968) Ltd. 470 rue Deslauriers, Montréal 379. 19-5-73

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

FEMMES DEMANDEES SECRÉTAIRE Steno-dactylo, bilingue, possédant ou moins 4 à 5 années d'expérience légale. L'emploi pour étude légale ayant ses bureaux au Place Victoria, Montréal. S.V.P. communiquer avec: M.R. Smith 878-4311 17-5-73

ASSISTANTE DENTAIRE demandée, avec ou sans expérience, âgée entre 25 et 35 ans. Degré de scolarité: 11e année. Ecrire Case 58, Le Devoir. 19-5-73

HOMMES DEMANDES CRÉDIT Homme avec expérience pour maison de gros. Bonne connaissance de la comptabilité. Toute équivalence serait considérée. Matrimonial et tact. Fait être bilingue. Pour rendez-vous: R. Bélair 861-5721 18-5-73

JEUNE HOMME: Alerte, bilingue, placier-contrôleur dans un cinéma. Doit pouvoir travailler de jour. M. Duhamel. Tél.: 277-3233, de 10h à 18h. 18-5-73

LOCAUX A LOUER LOCAL COMMERCIAL à louer ou à vendre tout près du métro Laurier - Gifford. Tél.: 374-3969. 18-5-73

LOGEMENTS DEMANDES LOUERAI FERME, maison et écurie, rayon 30 milles de Dorval avec ou sans bail, Montréal. Tél.: 526-7247. 18-5-73

LOGEMENTS A LOUER DELORMIER-BEAUBIEN: 7 grandes pièces, bas avec cave, libre 1er août. Idéal pour professionnel. Références exigées. \$200. Tél.: 722-8622 ou 376-7288 soir. 19-5-73

PROPRIETES A VENDRE ST-BRUNO: bungalow 1959, brique, 4 chambres, cuisine-dînette, abri d'auto, secteur résidentiel, proximité écoles, centres d'achats, autobus pour métro. \$24,000. Tél.: 653-9487. 17-5-73

les MOTS CROISÉS du Devoir

Horizontalement 1 - Caractère de ce qui est faux. - Terrain sur lequel on marche. 2 - Née de - Glant génitale femelle. 3 - Lavande dont on extrait une huile odorante. - Altier. - Considère. 4 - Partie de la mécanique qui étudie les mouvements des corps, abstraction faite des forces qui les produisent. 5 - Unité de mesure pour les surfaces agraires. - Marche l'alternative. - Combat corps à corps et sans armes. 6 - Fait tort à. - Assaisonner. 7 - Erbium. - Priva quelqu'un de sa succession. 8 - Maison de campagne. - Salé, plus séché à la fumée. - Durillon. 9 - Construire. - Difficile à entamer (fém). 10 - Très petit. - S'amuse. 11 - Ce qu'un personnage de théâtre débite d'un seul trait. - Qui a rapport aux peuples de la mer Egée. 12 - Lu de nouveau. - Terre entourée d'eau. - D'un verbe gai.

Verticalement 1 - D'une manière fiscale. 2 - Attraira l'air dans les voies respiratoires. - Atmosphère. 3 - Etablissements industriels. - Policier. 4 - Aspire avec la bouche une substance. - Edouard. - Relatif à l'anus. 5 - Sélénium. - Mobydène. - Orient. - Ce qui est dû à quelqu'un. 6 - Personne qui commet un faux. 7 - Couverture d'un bâtiment. - Qui a perdu la tête. 8 - Trier du sommeil. - Gelée des eaux. 9 - Courber en arc. - Chef élu des anciens républicains de Gènes et de Venise. 10 - Tellement. - Petite outre. 11 - Serpent de verre. - Exercer le métier de teneur. 12 - Unité monétaire romaine. - Perd. - Nickel.

Solution d'hier 1 LAC JACQUARD 2 MILITER USNEE 3 NILTOUCHE GAL 4 OTER METRE O 5 TIRELIRE LIT 6 YEN AVORTON 7 P APRIS ETOC 8 I RAS A LUR 9 EMBOITURE QTE 10 PEURFUSES O 11 MORVE RIME H 12 IET A PIENRUE

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

**suites de la première page**

**CHÔMAGE**

rité et les dernières à bénéficier des mesures de relance. Peut-être ce pattern traditionnel est-il en train de se modifier.

Au Québec, le nombre des emplois (d'après les chiffres désaisonnalisés) a augmenté de 10.000 en avril, pour atteindre 2.234.000. Simultanément, le nombre des chômeurs a baissé de 10.000 pour tomber à 175.000, tandis que le taux de chômage régressait de 7,3 à 6,9 pour cent.

Dans les provinces de l'Atlantique, le nombre des emplois a également augmenté de 18.000, pour atteindre 687.000, tandis que le nombre des chômeurs baissait de 2.000, pour toucher 59.000, ce qui a entraîné une diminution du taux de chômage de 8,3 à 7,9 pour cent.

En Ontario, toutefois, le nombre des chômeurs a augmenté de 2.000 pour

atteindre 132.000, malgré une augmentation de 19.000 du nombre de personnes employées (3.365.000 en avril). En conséquence, le taux de chômage est passé de 3,9 à 4,8 pour cent.

Dans les Prairies, en revanche, l'emploi n'a augmenté que de 1.000 unités pour atteindre 1.448.000. Mais cette évolution a été suffisante pour rayer 6.000 chômeurs des statistiques. Il ne reste plus donc que 53.000 chômeurs dans ces trois provinces, qui jouissent jusqu'à nouvel ordre du plus faible taux de chômage au Canada (3,5 pour cent).

En Colombie-Britannique, enfin, l'emploi a très légèrement diminué, pour toucher 930.000 travailleurs. Le nombre des chômeurs s'est néanmoins contracté de 4.000, pour tomber à 66.000, ce qui a fait passer le taux de chômage de 7,8 à 6,6 pour cent.

Vraisemblablement, l'évolution différente du marché du travail, d'une région à l'autre du pays, s'explique par les variations divergentes du taux de participation à la main-d'œuvre de la po-

pulation active dans chaque région. Cependant Statistique Canada ne dévoile pas, dans son bulletin mensuel, l'éventail régional des taux de participation. Peut-être l'organisme fédéral jugerait-il opportun de combler bientôt cette lacune.

**SKYLAB**

possible pour les astronautes d'y travailler efficacement". "Rien n'est encore perdu car nous étudions maintenant la possibilité, si les autres mesures de dépannage restent incohérentes, de couvrir la surface de skylab exposée aux rayons solaires par une sorte de bâche en feuille d'aluminium qui remplirait une des fonctions dévolues au bouclier anti-météorite, à savoir justement le contrôle thermique de la paroi extérieure du laboratoire spatial".

Le nouveau départ de Charles Conrad et de ses deux camarades reste fixé à dimanche et leur première tâche

sera de procéder à une inspection minutieuse du laboratoire. Le vol visant à l'arrimage sera prolongé et modifié de façon à ce que les astronautes puissent photographier "skylab-1", sous tous les angles à une distance d'environ 150 pieds.

C'est au vu des résultats de cette inspection ainsi que des informations télé-métriques analysées au centre de la NASA à Houston qu'une décision sera prise. L'hypothèse d'une sortie dans l'espace d'un des astronautes pour tenter de dévincer manuellement les deux panneaux solaires restés envisagés malgré les risques encourus. En effet, "skylab-1" est dépourvu de mains courantes et de poignées qui permettent à un astronaute de prendre appui pour faciliter son déplacement et son travail.

D'autre part, et c'est le plus grave, le risque de percer ou déchirer son scaphandre spatial pressurisé en l'accrochant à une aspérité. Un accrochage à l'espace ne pardonne pas. Enfin, les deux cordons ombilicaux prévus pour la

mission "skylab" ne sont pas assez longs pour s'éloigner suffisamment de la coque dont le diamètre atteint 22 pieds. Il ne mesure que 60 pieds.

Malgré tout, la NASA se montre optimiste pour la poursuite des opérations et pense que suffisamment d'expériences pourront être réalisées pour répondre aux objectifs principaux du programme.

Elle souligne notamment qu'aucun des incidents survenus à la station orbitale ne mettra en danger la vie des astronautes.

**MESQUINES**

de la Justice et du gouvernement Bourassa, a-t-il ajouté.

Quant aux restrictions à la liberté de parole (interdiction de commenter publiquement les conditions d'absences temporaires et de critiquer la sentence qui leur a été imposée), M. Daoust a déclaré qu'elles sont vexatoires et il a assuré que ces deux sujets continueront à être l'objet de nombreux commentaires à l'intérieur et à l'extérieur du mouvement syndical.

Les présidents pourront, par ailleurs, a-t-il noté, commenter la situation politique au Québec, dénoncer les abus du système judiciaire et faire toutes les déclarations découlant de leur mandat. Ils pourront, et cela est primordial, participer activement à la campagne contre le projet de loi 89, a ajouté le secrétaire général de la FTQ.

"Les conditions imposées par le conseil des ministres contredisent les propos tenus il y a quelques semaines par le premier ministre au sujet de l'attitude très libérale qu'il entendait adopter", a déclaré M. Daoust.

Et, celui-ci de conclure: "Le gouvernement libéral et le système judiciaire porteront longtemps les stigmates de leur décision d'incarcérer les leaders syndicaux. Ce geste marquera aussi pour des dizaines d'années l'orientation du mouvement syndical québécois."

**LES CHEFS**

question ni le jugement ni la sentence, mais elle adapte cette dernière à la situation de chaque détenu."

Enfin, le communiqué précise que des dispositions particulières ont été prises dans le cas de M. Louis Laberge, qui a commencé à purger sa sentence trois jours pour lui MM. Pepin et Charbonneau.

En effet, le président de la FTQ qui ne devait terminer le premier tiers de sa sentence que vendredi, se voit accorder aujourd'hui un congé spécial de trois jours pour lui permettre d'assister, à l'extérieur du Québec, à un important meeting du CTC.

Aussitôt la nouvelle annoncée, les vice-présidents de la CSN et de la CEQ, MM. Robert Rodrigue et André Therrien, faisaient part au public de leur réaction devant les conditions imposées par le ministère.

Ne s'estimant aucunement liés par l'interdit qui prive les détenus du droit de commenter les conditions de leurs congés, MM. Rodrigue et Therrien ont qualifié celles-ci de "mesquines et iniques".

Is reconnaissent bien d'abord que si les trois chefs ont accepté ces conditions unanimentement — "mais sans pouvoir les négocier", ont-ils souligné — c'est qu'elles leur permettent néanmoins de se décharger de leurs fonctions de présidents de centrales syndicales à la satisfaction de leurs membres.

"Mais ils trouvent particulièrement mesquin la nécessité qui leur est faite de se rapporter pour une durée de 30 heures à Orsainville au terme d'un congé de semaine, surtout si l'on songe que chez un syndicaliste militant, le week-end constitue souvent le temps le plus précieux."

MM. Norbert et Therrien s'inquiètent aussi de la troisième condition imposée aux détenus, obligent les leaders à s'abstenir "de faire des déclarations incitant des individus ou des groupes à l'illégalité".

Outre que cette précaution est superflue, vu les lois déjà existantes interdisant ce genre de délit, elle crée une équivoque quant à savoir à quelle autorité il incombe de déterminer l'illégalité d'une quelconque déclaration. Au ministère? A la direction générale des établissements de détention?

MM. Norbert et Therrien ont également déclaré que l'on procédait par voie de mise en accusation, si la Couronne estime qu'il y a eu transgression de la loi durant leurs congés.

"On ne sait trop encore ce que cette condition peut impliquer, mais elle ressemble fort à de l'intimidation", a déclaré M. Rodrigue.

"Si le service des établissements doit déterminer l'illégalité de telle et telle déclaration, alors nous sommes en plein arbitraire", a renchéri M. Therrien.

Les deux syndicalistes rappellent que le communiqué du ministère précise lui-même qu'une "absence temporaire (...) a pour but de favoriser la réinsertion sociale du détenu en lui permettant de reprendre son travail", et plus loin, "que le règlement sur lequel il est fondé tient compte de la nature de l'infraction et de toutes les circonstances qui peuvent s'appliquer à un détenu."

"Alors comment peut-on nous faire croire", ont-ils conclu, qu'il était nécessaire de leur faire purger au moins les tiers de leur sentence?"

"La population va constater que ces mesures sont caractéristiques de la ligne dure du ministre Jérôme Choquette", a prédit par sa part M. Norbert.

Les deux porte-parole syndicaux pensent qu'une révision ultérieure des conditions n'est pas impossible en principe. Ils citent à l'appui de leur hypothèse le chapitre 21 de la loi qui permet une rémission du quart de la peine, de sorte que les détenus pourraient être libérés définitivement le 23 septembre prochain.

MM. Therrien et Norbert n'ont pas été explicites quant à la position que les centrales adopteront pour "continuer le combat", sinon que le porte-parole de la CSN a rappelé l'existence dans cette centrale de comités d'action populaire qui tenteront de toute évidence de rappeler aux travailleurs, à la veille de la prochaine campagne électorale, quel sort le Parti Libéral leur a réservés, depuis les injonctions, les amendes, le bill 89, jusqu'à l'incarcération des élites syndicales du Québec.

Les trois détenus quittent Orsainville à 8h, et rencontrent la presse à déjeuner. Celui qui l'on considère le plus radical parmi les trois, le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, accordera ensuite une conférence de presse distincte.

**MONTROSE VENTE DE DISQUES**

ESCOMPTES EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNÉE

**DISQUES ODYSSEY** 12" MICROSILLON STÉRÉO PRIX SUGGÈRE DU MANUFACTURIER 3.98 LE DISQUE

**MONTROSE** ESCOMPTES EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNÉE

PHILIPS Polydor Capitol

**JULIEN CLERC** 4.95

**GUIDE VOLONTÉ DES OISEAUX DU QUÉBEC VOL. 1 JEAN BÉDARD** 3.29

**J. LITTLETON CHANTE AMEN** 4.79

**AMEN** 4.79

**TEX LECOR** 4.54

**SYLVAIN LELIEVE** 4.95

**ENFIN SOL** 4.95

**TEX LECOR - Mon monde... à vous** 4.99

**GEORGES BRASSENS** 4.66

**PAUL MAURIAU** 2.49

**PAUL MAURIAU JOUE LES BEATLES** 4.66

**LOUISE FORESTIER - LES GRANDS SUCCÈS** 4.66

**ROBERT CHARLEBOIS - LES GRANDS SUCCÈS** 4.66

**LE MAGASIN EST OUVERT DU LUNDI AU MERCREDI JUSQU'À 6H. JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9H. SAMEDI JUSQU'À 5H.**

**VALABLE JUSQU'AU 31 MAI**

**COMMANDES POSTALES**

A) PAYABLE À L'AVANCE PAR CHEQUE OU MANDAT

1. Valeur de disques 2,8% de taxe 3,50\$ frais maximum de 1 à 3 disques y compris frais de timbres et emballages.

B) C.O.D. PAYABLE SUR LIVRAISONS

1. Valeur de disques 2,8% de taxe 3,50\$ frais minimum pour 1 à 3 disques y compris frais de timbres et emballages 4. Frais de collection du facteur: 50\$ jusqu'à Valeur de \$10,00 et \$1,00 pour valeur de \$10,00 et plus.

**MONTROSE**

3162 EST, rue BELANGER, MONTRÉAL 408 - Tél.: 729-2831

**CONSERVATOIRE LASSALLE**

**COURS de VACANCES**

3 juillet - 26 juillet

ENFANTS 5 à 10 ANS - ADOLESCENTS 11 à 15 ANS

— RYTHMIQUE

— JEU CHORAL

— LECTURE EXPRESSIVE

— MAÎTRISE CORPORELLE

— MARIONNETTES ET MIMES

Dépliants envoyés sur demande

1290, rue St-Denis 861-4114

**DISQUES HELIODOR** 12" MICROSILLON STÉRÉO PRIX SUGGÈRE DU MANUFACTURIER 2.98 LE DISQUE

88 001 BRAHMS - Symph. no 4 - Berlin Phil. arch. / v. de Sabata

88 005 MOZART - Requiem solist. / Italian radio arch.

88 008 SCHUMANN - Concerto no 4 - Berlin Phil. arch. / v. de Sabata

88 011 MOZART - Concerto no 23 - Berlin Phil. arch. / v. de Sabata

89 501 BACH - Concerto brandebourgeois no. 2, 3, 5, 6 - Berlin Phil. arch. / v. de Sabata

89 502 BETHOVEN - Symph. no 5 et ouverture de Consolation de la maison / Berlin phil. Maazel

89 503 BETHOVEN - Symph. no 6 / Berlin phil. Maazel

89 508 MOZART - Requiem / Vienna sym. opera arch. / v. de Sabata

89 510 CHOPIN - Pièces pour piano. Polonaise / Mazurkas et valse / Polka et black au piano.

89 514 BETHOVEN - 32 variations pour piano. Andante favori. 4 écossaises et Fugue Élise. 4 Faldes au piano.

89 516 HAYDN - Symph. no 101 et 44 / Friscoy

89 517 TCHAIKOVSKY - Piano concerto no 1 / Berlin phil. Maazel

89 519 BRAHMS - Symph. no 1 / Markovitch

89 520 DVORAK - Concerto pour violoncelle et orchestre / Berlin phil. Maazel

89 521 SCHUMANN - Piano concerto / Jochum

89 522 GRIEG - Piano concerto / Ludwig

89 523 SCHUBERT - Quatuor pour cordes no. 14 / The Koeberling string quartet

89 524 SMETANA - Quatuor pour cordes no. 1 / JANACEK - Quatuor pour cordes no. 2 / Janacek string quartet

89 525 ORFF - Carmina Burana / Radio sym. arch. / v. de Sabata

89 528 SCHUMANN - Pièces pour piano. Marche no. 2-6 pièces pour fantaisie / Richter au piano

89 543 TELEMANN - Concerto pour flûte et hautbois. Trio sonate. Overture et suite de Tole / Berlin chamber arch. et Koch

89 544 LALO - Symphonie espagnole / Gimpel au violon. Munich phil. Rieger

89 553 MOZART - Héroïque concertos nos 23 - Rondo pour harpe et arch. / Leipzig

89 561 SONATES BAROQUE - Bach, Tartini, Handel, Benda, David et Igor Oistrach

89 562 STRAUSS - Die Heldenmaerchen. Annae Vais du printemps. Roxel du sud. etc. Berlin radio 1 m / Friscoy

89 564 RACHMANINOFF - Piano concerto no. 2 / Berlin phil. Maazel

89 565 BRAHMS - 9 danses hongroises. Berlin phil. Maazel

89 567 LISZT - Piano concertos nos. 1 et 2. Faldes. Berlin phil. Maazel

89 568 TCHAIKOVSKY - Symphonie no. 6 / Berlin phil. Maazel

89 573 EXTRAITS D'OPERA - The flying dutchman. Lohengrin. Tannhauser. etc.

89 593 MOZART - Concerto pour violon no. 5 / Oistrach

89 595 MOZART - Concerto pour clarinette / Goussier

89 598 BETHOVEN - Concerto pour piano no. 5 et Sonate pour piano no. 25 / Berlin phil. Maazel

89 599 BETHOVEN - Récitatives nos 1 et 2 / MEYERHOFF - Concerto pour violon. Oistrach et Konwitschny

89 603 GRIEG - Peer Gynt suites nos 1, 2, 3, 4 / Oistrach

89 605 CHOPIN - 24 préludes / Akenoue au piano

89 607 BRAHMS - Concerto pour violon. Oistrach. Konwitschny

89 611 BACH - Concerto brandebourgeois no. 4 / Friscoy

89 613 TCHAIKOVSKY - 1812 ouverture et valse de Heurs. BORODINE - Danes du Prince Igor / Friscoy cond.

89 618 TCHAIKOVSKY - Scheherazade / Berlin radio arch. Friscoy

89 623 HAYDN - Symph. no 104 "London" et 92 "oxford" / Berlin phil. arch. Rostand

89 624 RAVEL - Bolero. Tchaikovsky. Serenade pour cordes. Prokofiev. Ciaikovsky symph. Berlin radio sym. arch. / Friscoy

89 625 MOZART - Petite musique de nuit / Schubert / Symph. no 8 et Ballet music no. 2 de Roxel / Munich

89 627 TCHAIKOVSKY - Symph. no 3 / Berlin phil. arch. Friscoy

89 628 TCHAIKOVSKY - Suite des cases-novelles. / Minich phil. arch. Suite de la belle ou des d'armes / Lehmann

89 629 MENDELSSOHN - A midsummer night dream / Berlin phil. Friscoy

89 630 DVORAK - Sym. du nouveau monde / Berlin phil. Garden

89 642 BETHOVEN - Symphonie no. 3 / Berlin phil. Jochum

89 643 DELIBES - Coppelia ballet suite / Sylvia ballet suite / Lehmann

89 646 CHOPIN - Mazurkas. Ballades. Etudes et autres. pièces au piano. Aikhanov et Horowitz

09 653 MOZART - La flûte magique (Extraits) / Haslinger. Fisher-Dieskau. Berlin radio sym. arch. Friscoy

89 655 CHOPIN - 10 nocturnes. Aikenoue au piano

89 657 CHOPIN - Favorites - inclus la fameuse Polonaise. Aikenoue

89 670 GERSHWIN - Rhapsody in blue / concerto en 1. Kedra au piano. Krenz

89 671 CHOPIN - Piano concerto no. 2 / Aikhanov au piano. 5 pièces pour piano / Horowitz

89 673 TCHAIKOVSKY - Capriccio italiano. Litz. Les préludes. Mendelssohn. Ouvertures d'Heubert / Lehmann-Ludwig

89 676 MOZART - Symphonie no. 40 et 26. Lehmann et Jochum

89 677 MOZART - Symphonie no. 41 et 35 / Friscoy

89 695 MOZART - Concerto pour piano no 17 et 21 / Elsing Madigan. Faldes au piano. Berlin phil. Lehmann

89 718 STRAVINSKY - Le sacre du printemps. Rias symph. arch. Friscoy

89 734 GERSHWIN - Concerto pour violon no. 2 / David et Igor Oistrach

89 763 ROSSINI - Ouvertures - Semiramide. Tancrède. Friscoy cond.

89 766 HANDEL - Water music complete / Berlin phil. Lehmann

89 778 MENDELSSOHN - Concerto pour violon. HA YDN - Symph. nos 100 et 102 / Bomberg

89 801 TCHAIKOVSKY - Trio pour piano, Violon et violoncelle. The Budapest tri.

89 803 STRAVINSKY - Petruška (version 1947) / Berlin phil. Friscoy

89 804 DVORAK - Concerto pour violon. Scherzo. Capriccio / Friscoy

89 805 TCHAIKOVSKY - Romeo et Juliette extraits. Berlin phil. Maazel

89 806 LISZT - Rhapsodie hongroise nos. 6 et 15. Valse impromptu. Cavallotti 2, 3. La compagne. Vasary au piano.

89 813 VIVALDI - Les quatre saisons / Paul Kuentz

89 857 MAUREN FORESTIER - Mahler 5 chansons Ruckert

89 865 CHOPIN - Piano sonate no. 3 - Bolero. Mazurka no. 13 - Andante spagato - Grande

89 727/28 BETHOVEN - Symphonie no. 9 A.M. Forester. Berlin phil. Friscoy. 2 disques.

89 866 BETHOVEN - Piano Sonatas - No. 17 "Tempest" et "Waldstein" - No. 26 "Faldes" / Faldes

2548-023 - TCHAIKOVSKY - Concerto de piano No. 2 / Cherkassky Phil. Berlin dir. Kraus

2548-035 - SCHUMANN - Kreisleriana. Fantaisie en do. Kempff. pianiste

# Nixon essuie un nouveau refus unanime pour ses crédits destinés au Cambodge

WASHINGTON (par l'AFP) — L'opposition sénatoriale à la politique indochinoise du président Nixon s'est durcie hier avec l'adoption à l'unanimité — 24 à 0 — par la Commission des crédits d'un projet d'amendement coupant tous les crédits destinés aux bombardements du Cambodge et du Laos.

L'amendement, présenté par le sénateur démocrate Thomas Eagleton, s'applique à tous les crédits destinés aux opérations de combat, y compris ceux qui avaient déjà été débloqués dans le passé.

Cette mesure vise à empêcher le secrétaire à la Défense Elliot Richardson de mettre à exécution son projet, formulé la semaine dernière devant la Chambre des représentants, de transférer pour les bombardements du Cambodge des crédits dont dispose déjà l'administration, au cas où le Congrès refuserait d'octroyer des sommes supplémentaires.

L'épreuve de force entre le Congrès, qui redoute la prolongation indéfinie de l'engagement militaire américain en Indochine s'était engagée le 10 mai quand la Chambre des représentants avait voté avec une large majorité contre l'octroi de fonds supplémentaires pour les opérations du Cambodge.

C'était la première fois que la Chambre, en majorité démocrate mais conservatrice, refusait de soutenir la politique indochinoise de l'administration.

Lundi, la Commission des Affaires étrangères du Sénat avait déjà décidé d'interdire toute nouvelle dépense militaire en Indochine sans l'accord préalable du Congrès, et la sous-commission sénatoriale des crédits pour la Défense a voté contre les projets de dépenses supplémentaires du gouvernement pour les opérations militaires au Cambodge ou au Laos.

Le conflit entre l'administration

Nixon, affaibli par le scandale du Watergate, et un Congrès qui saisit l'occasion pour relever la tête, est appelé à se développer quand, dans les jours prochains, le Sénat devra se prononcer dans sa totalité sur les demandes de crédit que le gouvernement réclame pour sa politique indochinoise.

Pendant ce temps, le porte-parole du Pentagone, M. Jerry Friedheim, a tiré la sonnette d'alarme, en soulignant que, faute de crédit, le département de la Défense pourrait être forcé de réduire certaines activités militaires, notamment les opérations d'entraînement.

Donnant le ton, le New York Times s'attaquait dans un éditorial au défi de la Maison-Blanche qui a indiqué qu'elle ne tiendrait pas compte des mesures votées éventuellement par le Congrès.

Toute continuation des bombardements après que le Sénat ait approuvé cette mesure (supprimer

les crédits) comme on s'attend à ce qu'il le fasse, représenterait un défi ouvert à l'intention très claire du Congrès de mettre fin aux activités militaires américaines au Cambodge", déclare le quotidien. Dans ce cas, ajoute-t-il, "le Congrès serait obligé de riposter rigoureusement en interdisant l'allocation de fonds à toutes activités militaires américaines en Indochine qui ne seraient pas approuvées par le Congrès".

Le New York Times s'en prend également à la présence de 15.000 à 20.000 troupes "irrégulières" Thaïs au Laos, financées par Washington, qui représentent également, dit le quotidien, une preuve "choquante" de l'indifférence de la part du gouvernement américain envers le Congrès et la constitution. Le financement de mercenaires étrangers au Laos est interdit par un amendement à une loi datant de 1971, souligne le New York Times.

# Importance accrue des ventes d'armes dans l'aide US à l'étranger

WASHINGTON (AFP) — "La force par la sécurité doit demeurer un élément important de la politique nationale américaine", a déclaré hier le secrétaire d'Etat par intérim, M. Kenneth Rush, en présentant le budget de l'aide américaine à l'étranger pour l'année fiscale 1974 devant la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants.

D'importantes différences concernant le rôle de l'homme dans la société ainsi que dans les relations stratégiques continuent de séparer les Etats-Unis de l'Union soviétique et de la République populaire de Chine, a ajouté M. Rush.

Le secrétaire d'Etat adjoint a souligné que les Etats-Unis ne pouvaient continuer de faire pour la défense du monde libre tout ce qu'ils avaient fait par le passé et qu'il fallait que les autres pays fassent désormais davantage pour eux-mêmes.

Il a alors insisté sur l'importance des ventes d'armes américaines à l'étranger dans le nouveau programme soumis au Congrès. En 1972, le total des ventes d'armes américaines aux pays amis et alliés a presque atteint 3 milliards 300 millions de dollars, a dit M. Rush.

Le programme d'aide de 1974 prévoit une somme de 760 millions de dollars pour les ventes d'armes à crédit, dont les deux-tiers iront, a noté M. Rush, à Israël, à la Turquie, à la Grèce et à la République de Chine (Formose).

Le nouveau programme d'entraînement et d'éducation militaire (33 millions de dollars), a expliqué ensuite M. Rush, est destiné à faire venir du personnel militaire étranger suivre des cours dans des universités et des écoles spécialisées américaines.

En ce qui concerne l'Indochine, M. Rush a rappelé que le programme 1974 ne prévoyait aucun crédit pour la reconstruction du Nord-Vietnam en attendant que le gouvernement de Hanoi prouve qu'il était prêt à respecter les engagements des accords de Paris.

Enfin, le secrétaire d'Etat adjoint a insisté sur l'importance de l'aide au développement qui atteindra 1.300 millions de dollars, sur un programme d'aide total de 2.900 millions de dollars. Cette aide devrait servir principalement à développer la production des vivres, à améliorer l'éducation et faciliter le contrôle des naissances dans les pays en voie de développement.

## Le pétrole du golfe

PHNOM-PENH (AFP) — Des conversations se déroulent actuellement à Phnom Penh entre experts khmères et sud-vietnamiens sur le délicat problème de la délimitation du plateau continental, dans le golfe de Thaïlande.

Depuis lundi, et pendant cinq jours, une délégation sud-vietnamienne du comité national du pétrole s'entretient de ce problème avec des hauts fonctionnaires du ministère khmer de l'Industrie.

La délimitation du plateau revêt une importance particulière en raison de la présence possible de pétrole dans la région.

La Thaïlande est également intéressée à cette question, mais c'est le Cambodge, par l'intermédiaire de la société Elf-Cambodge, filiale de la société française Elf-Erap, qui est le plus avancé dans les recherches au large des côtes.

# Saigon remettrait à l'autre partie ses détenus célèbres

SAIGON (d'après l'AFP et la CP) — Les détenus sud-vietnamiens les plus connus, Mme Ngo Ba Thanh, présidente du mouvement des femmes vietnamiennes pour le droit à la vie, l'ancien député Tran Ngoc Chau, l'étudiant Huyn Tan Man, et Me Nguyen Long, seront remis aux "communistes" prochainement, a déclaré hier matin à Saigon le commissaire général à l'information de la République du Vietnam.

Mme Thanh pour sa part ne veut pas être remise aux forces de libération, a-t-on appris de ses parents qui peuvent la visiter à l'hôpital. Elle est présentement incarcérée pour "outrage et attaque contre un magistrat", accusation rejetée par un juge qui a rendu un verdict de non-lieu en rapport avec cette affaire, le 17 septembre 1971. Mme Thanh poursuit présentement une grève de la faim depuis plus de 50 jours

pour protester contre la déclaration du président Thieu aux Etats-Unis voulant qu'il n'y ait aucun prisonnier politique au Sud-Vietnam.

Néanmoins, un groupe de 71 "prisonniers politiques" sud-vietnamiens a été remis en liberté lundi par les autorités khmères à Phnom Penh, sur intervention de l'ambassade de Saigon au Cambodge, a annoncé hier matin le porte-parole des Affaires étrangères à Saigon.

Tous ces détenus, a-t-il précisé, avaient été incarcérés pour "opposition au régime du prince Sihanouk". Ils étaient toutefois restés en prison depuis le 18 mars 1970, date du renversement du régime du prince. Les prisonniers libérés sont arrivés hier à Saigon, a ajouté le porte-parole.

Par ailleurs, les négociations entre les deux parties sud-vietnamiennes (Saigon et GRP) sur la libération réciproque de détenus civils ont à nouveau échoué hier lors de la réunion des chefs de délégation de la commission militaire bi-partite à Camp Davis (aéroport de Tan Son Nhut), a indiqué hier soir un porte-parole du GRP.

Il a précisé que sa délégation s'était déclarée prête à remettre aux autorités de Saigon, les 17 et 18 mai prochains, 252 détenus civils en huit endroits différents, mais que cette proposition n'avait pas été acceptée. Saigon ne voulant pas procéder à l'échange des prisonniers sans la présence de membres de la CICS sur les lieux de libération.

On signale par ailleurs que la Commission internationale de contrôle et de surveillance s'est réunie hier après-midi pour organiser l'enquête dont elle a accepté le principe à la suite de la demande en ce sens formulée par le GRP relativement à des raids aériens américains au dessus de ses territoires.

On croit que les pourparlers achop-

peront à nouveau sur la question des couloirs aériens, le Canada exigeant qu'ils soient protégés de trois milles et demi à 5 milles alors que le GRP s'en tient à son offre initiale de quatre milles. On a insisté à maintes reprises dernièrement du côté canadien pour que cette exigence soit considérée comme un pré-requis à toute enquête sur le terrain.

On signale enfin que les forces communistes maintiennent toujours leur pression contre les positions gouvernementales situées à l'ouest de Hue.

# Critique des statistiques officielles à Hanoi

HANOI (par l'AFP) — Une vaste opération d'auto-critique, déclenchée depuis quelques semaines dans divers secteurs de production, a été relancée lundi par le Nhan Dan, organe du Parti des Travailleurs, qui critique sévèrement dans un éditorial la valeur des statistiques officielles au Nord-Vietnam.

Se demandant quelle est "la valeur réelle des statistiques et chiffres officiels", l'éditorialiste qualifie de "regrettable" le fait que "ces derniers temps, beaucoup de chiffres ne reflètent pas complètement la réalité objective". "La valeur des chiffres recueillis à l'échelon supérieur dépend des rapports de la base, mais dans certains cas on improvise lorsqu'il s'agit de faire face aux obligations en-

vers l'Etat", souligne l'éditorialiste, qui ajoute: "Certaines coopératives agricoles semblent disposer de deux catégories de statistiques, celles qu'on fournit aux invités qui viennent voir comment va le travail et celles qu'on utilise lorsque le moment vient de répartir les revenus".

Rappelant l'importance des statistiques en régime socialiste, "où le développement planifié, harmonieux et équilibré de l'économie est une règle fondamentale", le Nhan Dan fait une analyse sévère du comportement des responsables fournissant les bilans de production dont "certains ne sont pas toujours compétents, multiplient les confusions ou prennent leurs désirs pour des réalités".

Ce réquisitoire sévère, qui fait suite à ces critiques virulentes prononcées au cours des dernières semaines par l'organe du parti nord-vietnamien contre les "paresseux", les "égoïstes" et les "tire-au-flanc" et ceux qui "n'observent pas strictement la discipline du travail, facteur capital dans la reconduction de l'homme socialiste", illustre, selon certains observateurs, la phase de "recyclage" qu'impose à un Nord-Vietnam encore peu habitué à la paix la nécessité de livrer maintenant "la bataille de la production".

# Les syndicats australiens déclenchent le boycottage total des intérêts français

CANBERRA (d'après l'AFP et Reuter) — C'est à minuit, ce matin, qu'a commencé en Australie le boycottage des produits et des services commerciaux français par les 127 syndicats affiliés au Congrès des syndicats australiens (ACTU). Le mot d'ordre a été lancé dans la journée d'hier par Robert Hawke, président du conseil intersyndical australien.

M. Hawke a indiqué que le boycottage concernait la manutention de tous les produits importés de France et il s'appliquera également à l'entretien des navires et des avions appartenant à des Français, immatriculés en France métropolitaine ou affrétés par des intérêts français. La décision s'applique aussi à tous les services de communication à destination ou en provenance de la France.

Le premier ministre australien, M. Gough Whitlam, a pour sa part confirmé hier qu'il avait adressé un télégramme à l'ACTU dans lequel il indiquait

aux syndicats qu'ils étaient libres de boycotter les produits français. Mais le premier ministre leur a expressément demandé de ne pas couper les télécommunications et de ne pas interdire la distribution du courrier.

M. Hawke a par ailleurs révélé que la direction de l'ACTU allait demander au gouvernement de prendre d'importantes sanctions diplomatiques et économiques à l'endroit de la France.

Le gouvernement de M. Whitlam ne semble pas enclin pour le moment à envisager des représailles contre la France, comme le laissait entendre le premier ministre dans son télégramme aux syndicats. M. Whitlam a déclaré notamment que le boycottage envisagé serait contraire aux normes internationales et porterait préjudice à l'action engagée par l'Australie devant la Cour internationale de justice de La Haye en vue de mettre fin à la campagne nucléaire française dans le Pacifique.

# Vive tension en Uruguay

MONTEVIDEO (d'après l'AFP et Reuter) — Des unités de l'armée uruguayenne qui s'étaient rapprochées de la capitale lundi soir, ont pris position hier en différents points stratégiques de Montevideo. Ces manoeuvres constituent une menace à peine déguisée d'intimidation envers le Sénat qui doit décider s'il y a lieu de lever l'immunité parlementaire du sénateur Enrique Erro.

Ce sénateur d'extrême-gauche est accusé par la junte militaire d'avoir entretenu des contacts étroits avec les Tupamaros. Le tribunal militaire qui a porté cette accusation, a demandé l'arrestation du sénateur, ce qui ne peut être juridiquement possible que si le Sénat, par une majorité des deux tiers, décide de lever l'immunité dont jouit le parlementaire.

Alors que les rumeurs de coup d'Etat se répandaient dans la capitale, lundi, il a apparu très vite, en soirée, que la majorité des deux-tiers ne serait pas atteinte. Il semble que ce soit cette éventua-

lité qui a poussé les militaires à intervenir en force à Montevideo.

Quelques heures après l'ouverture de la réunion sénatoriale, les parlementaires ont semblé s'acheminer vers un compromis leur permettant d'éviter un affrontement direct avec les militaires.

Il est quasi certain que les militaires arrêteront le sénateur Erro, violant ainsi délibérément la constitution. Les sénateurs pourraient opter de leur côté pour la procédure de "jugement politique". Il s'agirait alors pour le Parlement de juger Erro sur ses actions politiques (prises de position publiques, déclarations, etc.) et non plus sur les accusations de droit commun des militaires.

On assurait également que le président Juan-Maria Bordaberry pourrait se contenter d'une voix de majorité simple pour autoriser l'arrestation de M. Erro.

Si les sénateurs maintenaient l'immunité de leur collègue, il faudrait alors s'attendre à une crise grave entre le gouvernement et les forces armées. Celles-ci avaient déjà fait sortir les blindés des casernes, en février, pour contraindre le président Bordaberry à adopter différentes réformes.

La CROIX-ROUGE C'EST VOUS C'EST MOI C'EST NOUS TOUS



**JEUNE ENTRE 16 ET 20 ANS**  
**Inscris-toi avant le 31 mai 1973**  
**Demande le prospectus**  
 Tu peux vivre et travailler presque une année entière, au Canada et dans un autre pays sans frais pour toi avec d'autres jeunes.  
 Si tu as entre 16 et 20 ans, pose une candidature pour être participant, si tu as plus de 21 ans, pour être animateur ou coordonnateur.  
 Bureau régional du Québec (514) 842-5867  
 1750, rue Saint-Denis Suite 100 Montréal 129, Québec

**ÉTUDIANT TRAVAILLEUR** **RURAL URBAIN**

Jeunesse Canada Monde Canada World Youth

# Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Utilisez ce menu diététique maison. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Plan d'amaigrissement Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse super-

flue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne: si les livres et les poches redoublent de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le carton vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite — combien vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

**École d'été LPS** 80 leçons pour le prix de 44 (groupes de 6 max.)

Cours de conversation en anglais, espagnol ou allemand

Réservez dès maintenant pour mai, juin, juillet ou août

**ops** Montréal 878-2821 Etage "F" Place Bonaventure Québec 529-0331 4e étage 500 est, Grande-Allée

**CONSERVATOIRE LASSALLE**

**COURS D'ÉTÉ**

**SOIR: 26 juin - 25 juillet**  
**JOUR: 3 juillet - 27 juillet**

- POSE de VOIX
- PAROLE PUBLIQUE
- INTERPRÉTATION
- DIALOGUES

Dépliants envoyés sur demande

1290, rue St-Denis 861-4114

**AMELIEZ-EN DES ANGLAIS**

Bien équipés, on peut tous leur en montrer avec un dry gin de chez nous.

Pour un grand Anglais, ça va coûter **\$8.20** (40 ONCES).

Pour un petit Anglais, seulement **\$5.35** (25 ONCES).

C'est ce que ça va vous coûter pour bien vous amuser et prouver à un Anglais qu'en fait, il n'est pas plus expert que vous dans le dry gin. En autant que c'est du Wiser's International.

Wiser en donne plus.

Les MBFR à Vienne

# Les principes de base précisés en plénière

VIENNE (AFP) — Les pays-membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie qui participent aux "consultations préliminaires concernant l'Europe centrale", (MBFR) à Vienne, ont déposé lors de la séance plénière d'hier différentes déclarations d'intention. Les textes ont été présentés dans l'ordre alphabétique anglais des Etats participants. Les dix premières des 19 délégations ont alors pris la parole.

La Bulgarie, la Tchécoslovaquie et la RDA n'ont pas rendu publics les interventions de leurs représentants, de sorte que M. Endre Ustor (Hongrie) est le seul délégué d'un pays socialiste dont l'allocution soit connue.

Sans revenir sur les questions de procédure ou de statut qui ont "alourdi" la première phase des consultations depuis le 31 janvier, M. Ustor a rappelé la position de son pays qui

est celle, commune, à tous les Etats du Pacte de Varsovie. Le délégué hongrois s'est déclaré en faveur de l'application, dans la politique européenne, de certains "principes de base comme l'inviolabilité des frontières existantes, la renonciation à l'emploi de la force, la coexistence pacifique, les relations de bon voisinage et de coopération, le désarmement et le soutien des Nations unies".

M. Jean Adriaenssen, représentant de la Belgique, a estimé pour sa part que "la stabilité militaire constitue la base même de la paix sur le continent européen et que cette stabilité repose à son tour sur les alliances qui s'y sont nouées". "C'est pourquoi, a-t-il indiqué, la Belgique désire parler de mesures spécifiques en se limitant à une région déterminée, l'Europe centrale, où la concentration militaire est la plus forte".

L'opinion belge quant à la nécessité de maintenir l'équilibre militaire à un niveau plus bas, a été reprise par le représentant du Canada, M. George Grande, qui a mis l'accent sur une "approche systématique et graduelle" afin de réaliser, "dans le domaine militaire, ce que nous avons accompli sur le plan politique".

M. John Knox, délégué du Danemark, a de son côté mis l'accent sur la complexité de la matière et la nécessité d'une "discussion sérieuse et constructive de cette question cruciale".

Représentant la délégation de l'Allemagne fédérale, l'ambassadeur Friedrich Ruth a déclaré que pour son pays, il s'agissait de "limiter certaines activités et d'abaisser le niveau des forces armées en Europe centrale de manière équilibrée et graduelle".

Tout comme M. Ruth, le délégué

grec, M. Georges Sekeris, a insisté sur l'interdépendance des consultations de Vienne et des entretiens qui se préparent dans la capitale finlandaise concernant la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. A ce propos, M. Sekeris s'est prononcé pour "l'indivisibilité de la sécurité".

Enfin, M. Rinaldo Petruiani, chef de la délégation italienne, tout en insistant sur la corrélation entre les négociations de Vienne et d'Helsinki, a réaffirmé que son pays "en tant qu'Etat de flanc, n'est pas impliqué dans les régions auxquelles se rapportent les négociations".

Les déclarations d'intention des neuf autres pays (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Turquie et URSS) seront déposées aujourd'hui en séance plénière.

# La trêve remise en question au Liban?

BEYROUTH (d'après l'AFP) — Alors que le comité supérieur libano-palestinien entamait hier soir l'examen des "problèmes de fond" de la crise, deux incidents survenaient, risquant de remettre en question le fragile cessez-le-feu instauré au Liban.

Tard hier soir, une très violente explosion secouait la ville de Saïda, au Liban-Sud. D'origine inconnue, la déflagration était suivie aussitôt de tirs nourris d'armes à feu. Les gendarmes ont répondu de leurs armes, sans trop savoir d'où provenaient les tirs. A l'heure de mettre sous presse, l'incident se poursuivait.

Par ailleurs, au Liban-Nord, des tirs d'armes automatiques et des grenades ont troublé pour la première fois depuis le début de la crise la ville de Tripoli. L'accrochage a opposé des hommes armés appartenant à un groupement extrémiste et des détachements de l'armée libanaise. Il a été provoqué par l'enlèvement d'un militaire.

Grâce à l'intervention des personnalités politiques de la ville, les tirs ont cessé à 20h30 et l'incident a été réglé.

Quant à la réunion du comité supérieur libano-palestinien elle a duré quatre heures.

Les représentants de l'armée libanaise et de la résistance palestinienne ont examiné le problème en particulier de la présence d'armes lourdes dans les camps palestiniens, apprend-on de source bien informée.

La délégation libanaise, dirigée par le colonel Ahmed Haje, com-

prend les colonels François Genadri et Selim Moghabghab.

La délégation palestinienne est composée de MM. Salah Salah et Abou Adnan, membres du comité central de l'OLP, et Aboul Zaim, l'un des chefs militaires de la résistance.

Hier, à l'exception de la fermeture des universités et écoles et de la paralysie de la vie nocturne à Beyrouth du fait du couvre-feu appliquée de 19h30 à 07h00 les activités avaient repris dans les autres secteurs du Liban.

Sur le plan politique, le président de la République a poursuivi ses consultations avec les personnalités civiles et militaires du pays afin de trouver une solution à la situation créée par les affrontements libano-palestiniens. Une importante réunion a groupé au palais présidentiel pendant une grande partie de la journée le chef de l'Etat, M. Frangie, le premier ministre démissionnaire, M. Amine Hafez, le général Iskandar Ghanem, commandant en chef de l'armée, et les membres libanais du comité supérieur libano-palestinien.

M. Amine Hafez, dont la démission n'a encore été ni acceptée ni rejetée par M. Frangie, a quitté la réunion en début d'après-midi alors que les militaires demeureraient au palais présidentiel. M. Hafez, qui avait rencontré la veille M. Yasser Arafat, président de l'OLP, a déclaré qu'il poursuivra, à "titre individuel", ses efforts visant à rapprocher les points de vue entre la résistance et les autorités libanaises.

Offensive d'hiver au Chili

# L'opposition rejette les méthodes violentes

SANTIAGO (par l'AFP) — Le Parti démocrate-chrétien, principale force d'opposition au Chili, a accusé le gouvernement de coalition de gauche du président Salvador Allende de tenter d'imposer le totalitarisme dans le pays mais il a toutefois rejeté l'emploi de méthodes violentes pour renverser le régime au pouvoir.

Dans une résolution, approuvée dimanche dernier au cours d'une réunion des dirigeants du parti et publiée hier, le PDC ajoute que "le gouvernement cherche à conquérir l'esprit des Chiliens par une propagande systématique qui renforce la haine entre classes sociales". "Le désastre économique, poursuit la résolution, est utilisé à des fins politiques par un gouvernement qui tire avantage, en les aggravant, des conflits sociaux".

Le parti démocrate-chrétien réaffirme ensuite sa "solidarité avec les travailleurs luttant pour défendre leurs orga-

nisations syndicales et leurs conquêtes sociales" et insiste sur la nécessité de "constituer immédiatement des comités d'autogestion" dans les entreprises faisant partie du "secteur d'économie d'Etat". Le PDC, précise la résolution, préconise l'"autogestion" telle qu'on l'entend en Yougoslavie, tandis que le gouvernement pratique l'"étatisation".

Les mois qui viennent seront décisifs pour l'avenir politique du Chili, estiment les observateurs qui pensent que le gouvernement de M. Allende devra faire face à l'une des offensives les plus dures qu'ait lancée l'opposition centriste et conservatrice.

La paix civile pourrait même être menacée par cette "offensive d'hiver" qu'affrontera le gouvernement d'union de la gauche, regroupant communistes, socialistes, radicaux et diverses formations, au pouvoir depuis deux ans et demi, en moins d'une semaine, plusieurs événements significatifs sont survenus

et les observateurs n'hésitent pas à les interpréter comme les signes avant-coureurs d'un grand combat politique.

En Argentine tout d'abord a été découvert Roberto Thieme, ancien secrétaire général du mouvement Patrie et Liberté qui s'était fait passer pour mort afin d'agir plus aisément dans la clandestinité. Le gouvernement qui a estimé que Patrie et Liberté disposait d'une organisation para-militaire capable de se mobiliser rapidement a fait procéder à des perquisitions dans ses locaux où de nombreuses armes ont été saisies.

Dimanche dernier, l'élection du sénateur Patricio Aylwi à la tête du Parti démocrate-chrétien a enlevé au gouvernement chilien tout espoir de pouvoir compter sur le "côté constructif" de l'opposition centriste. Ami personnel de l'ancien président Eduardo Frei, M. Aylwi est en effet un tenant de la ligne "pure et dure" au sein du parti démocrate. La nouvelle direction, qui exclut tou-

te influence de l'aile progressiste de cette formation devrait se rapprocher de la droite conservatrice représentée par le parti national et renforcer l'opposition à M. Allende.

Pour sa part, le parti national a lancé un appel à la "résistance active" par l'intermédiaire des "Jeunesses nationales. Ce texte, qui constitue une "recette" d'opposition active, affirme en substance que les discours des partis démocrates ne sont plus de mise et qu'il convient de lutter contre le gouvernement par toute forme d'action directe comme les manifestations, les occupations de locaux, les grèves.

Un coup est aussi porté au point le plus sensible de la politique économique du gouvernement par la grève qui se poursuit depuis 24 jours à la mine de cuivre d'El Teniente. Alors que les ministres des Finances et de l'Economie s'attachent à économiser des devises, le conflit a fait perdre, à ce jour, plus de \$24 millions à l'Etat chilien.

Les secteurs favorables au gouvernement ont organisé une première riposte en lançant une vaste campagne intitulée "Le Chili dit non à la guerre civile"; des personnalités des arts, des lettres et des sports viennent fréquemment expliquer à la radio et à la télévision les dangers d'un tel affrontement.

Le gouvernement ne s'est toutefois pas mépris sur le virage à droite de la démocratie chrétienne. Lundi matin, son organe officiel, le quotidien La Nación écrivait: "La nouvelle position de la démocratie chrétienne aggrave les tensions sociales et augmente de manière imprévisible l'escalade de l'obstruction et de la sédition. Elle constitue un véritable cri d'alarme pour les forces de l'Union de la gauche".

# Perquisitions en RFA avant la visite de Brejnev

BONN (par Reuter et AFP) — A trois jours de la visite de M. Leonid Brejnev, secrétaire général du PC soviétique, en Allemagne fédérale, la police ouest-allemande a perquisitionné hier matin aux domiciles de dirigeants et de militants d'organisations communistes antisoviétiques dans sept villes, dont Berlin-Ouest, Bonn, Cologne et Dortmund.

Un dirigeant du Parti communiste maoïste d'Allemagne (KPD), M. Juergen Horlemann, a été arrêté à Dortmund, dans la Ruhr, où M. Brejnev doit se rendre durant sa visite de cinq jours.

Des recherches ont par ailleurs été entreprises pour retrouver M. Christian Semler, 54 ans, chef adjoint du KPD, qui projetait d'organiser une manifestation dans cette ville contre la venue de M. Brejnev. A Berlin-Ouest, une douzaine d'habitations ont été perquisitionnées et de nombreux documents saisis, mais la police n'a procédé à aucune arrestation.

Le procureur fédéral a pour sa part publié une déclaration accusant les personnes visées par ces mesures d'être des "dirigeants ou membres d'une association dont le but est de commettre

des délits tombant sous le coup de la loi".

Le chancelier Willy Brandt et M. Leonid Brejnev s'entretiendront au moins quatre fois en tête-à-tête pendant le séjour que le secrétaire général du PC de l'URSS fera du 18 au 22 mai en RFA, a-t-on appris officiellement lundi à Bonn. Selon la même source, le secrétaire général du PC soviétique conversera également avec M. Walter Scheel, avant le départ, dimanche, du ministre des Affaires étrangères ouest-allemand pour le Proche-Orient (Egypte, Liban, Jordanie).

# A son étape montréalaise Eban relativement optimiste sur les perspectives au M-O

M. Abba Eban, ministre des Affaires étrangères d'Israël, a rencontré lundi à Montréal son homologue canadien, M. Mitchell Sharp. M. Eban avait pris la parole la veille au banquet organisé par le Bureau des Bons de l'Etat d'Israël en l'honneur de l'homme de l'année, M. Sam Reitman.

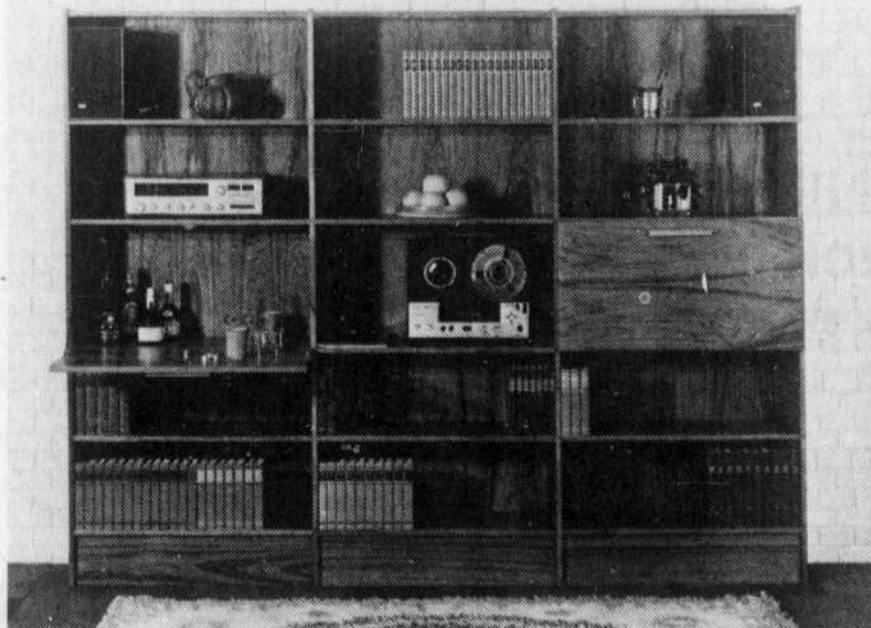
Le communiqué publié à l'issue de l'entretien de MM. Eban et Sharp précise que les discussions ont essentiellement porté sur la situation au Moyen-Orient, la lutte contre le terrorisme et "d'autres sujets" d'intérêt commun.

M. Eban a de plus précisé au cours d'une conférence de presse qu'il n'avait aucunement requis l'aide du Canada pour d'éventuelles négociations de paix. M. Eban a rappelé à ce sujet que son pays favorise des négociations directes entre son pays et ses voisins arabes.

M. Eban a reconnu par ailleurs que, dans l'intérêt de la paix, Israël devait se retirer de certains territoires occupés, soulignant toutefois la nécessité d'établir au préalable des "frontières sûres et reconnues".

# Une sélection de systèmes muraux importés du Danemark.

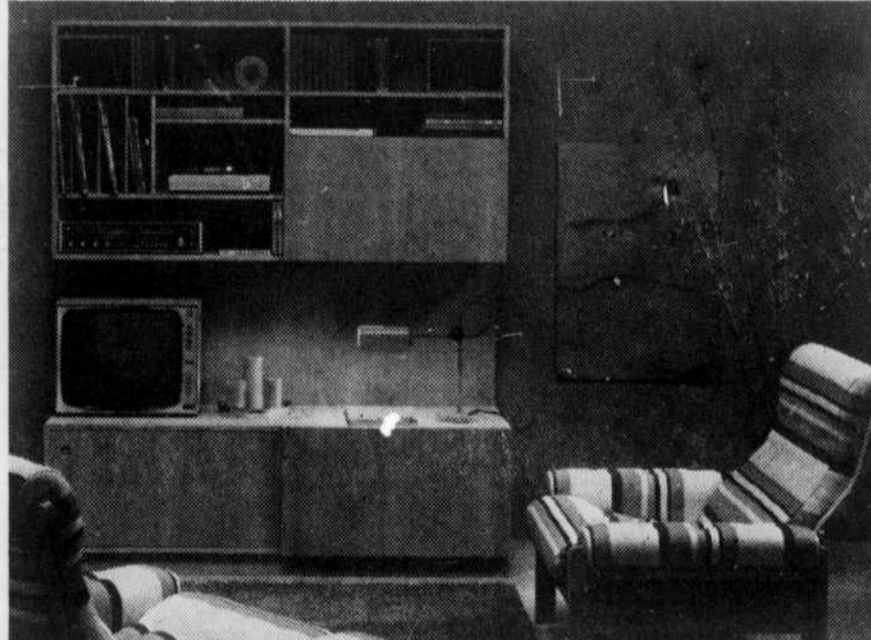
Voici quatre unités exceptionnelles de notre large sélection de systèmes muraux. Le Perfecta et le Domino existent seulement en teck et peuvent être livrés démontés en cartons à un prix plus intéressant. Le SK 38 et le SK 39, en teck ou en bois de rose, sont livrés et assemblés par nos soins. Visitez un de nos trois magasins, et soyez assurés d'obtenir les meilleurs prix sur nos systèmes de très haute qualité.



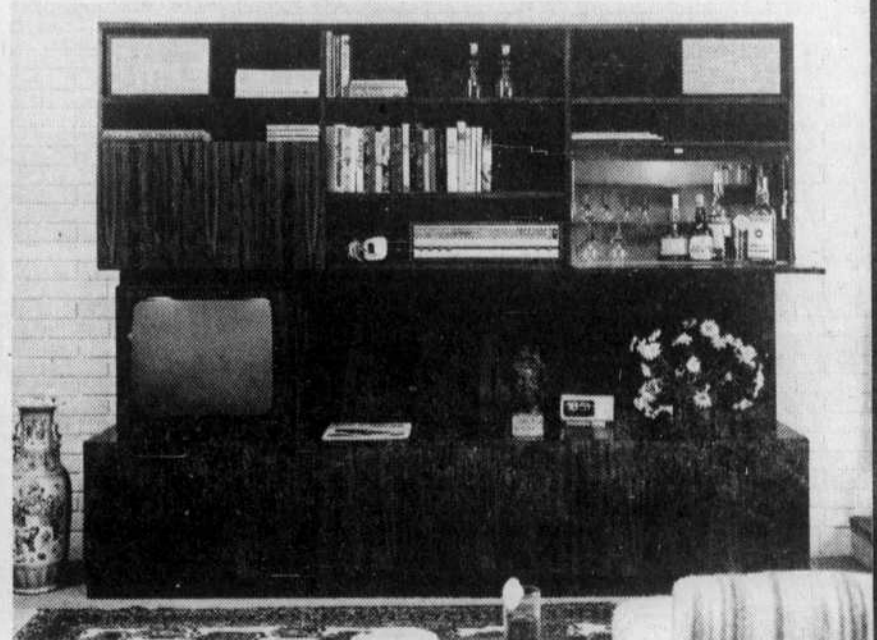
Perfecta — teck seulement. Longueur 93" hauteur 71" profondeur 13 1/2". Livré et assemblé \$345. Livré en cartons \$295.



Domino — teck seulement. Longueur 127" hauteur 72" profondeur 14". Livré et assemblé \$463. Livré en cartons \$398.



SK 39 — teck ou bois de rose. Longueur 63" hauteur 72" profondeur 22". En teck: livré et assemblé \$565. En bois de rose: livré et assemblé \$681.



SK 38 — teck ou bois de rose. Longueur 93" hauteur 72" profondeur 22". En teck: livré et assemblé \$763. En bois de rose: livré et assemblé \$930.

**LA MAISON DANOISE THE DANISH HOUSE**  
 9501 CÔTE DE LIESSE, DORVAL 631-3591  
 CENTRE D'ACHAT FAIRVIEW, POINTE CLAIRE 697-1899  
 1, PLACE VILLE MARIE, MONTRÉAL 861-3734  
 HEURES: Lun-Mer-Ven 9h à 6PM, Jeu-Ven 9PM, Sam 6PM

## 33 évasions depuis le 1er janvier

Suite à la vague d'évasions de criminels survenue à travers le Québec, la Sûreté du Québec fait à nouveau appel au public et demande la collaboration des médias d'information.

Depuis le 1er janvier 1973, trente-trois évasions de criminels dans différents centres de détention à travers le Québec. Sur ce nombre, dix ont été capturés. Voici la liste des individus encore en liberté:

1) Gérard Beaudry: évadé de l'Institut à sécurité minimum Laval le 16 mars.

2) Guy Gagné, illégalement en liberté du Centre Saint-Hubert depuis le 16 mars.

3) Léopold Lizotte: illégalement en liberté du Centre Saint-Hubert depuis le 25 mars.

4) Francis Paradis: évadé de l'Institut à sécurité minimum de Laval le 8 avril.

5) James Rodney Tombs: évadé de l'Institut Leclerc le 13 avril.

6) Albert Campeau: évadé de l'Institut Leclerc le 13 avril.

7) Réal Charbonneau: évadé de l'Institut de Cowansville le 14 avril.

8) Jacques Emard: évadé de l'Institut de Cowansville le 16 avril.

9) Jacques Sévigny: évadé de l'Institut de Cowansville le 16 avril.

10) Claude Landry: évadé de l'Institut de Cowansville le 16 avril.

11) Robert Moisan: évadé à Montréal d'une garde légale le 17 avril.

12) Pierre Ouellet: évadé de l'Institut de Cowansville le 18 avril.

13) Philippe Maillet: illégalement en liberté de Cowansville le 23 avril.

14) Richard Clermont: évadé de l'hôpital Reine-Marie de Montréal le 27 avril.

15) Jean-Robert Lavalée: évadé de l'Institut de Cowansville le 1er mai.

16) Jacques Varié: évadé de Cowansville le 1er mai.

17) Réjean Philippe Talbot: évadé du Centre de détention de Waterloo le 5 mai.

18) Alban Strong: évadé d'une garde légale le 9 mai 1973; était détenu à Cowansville.

19) Jean-Paul Mercier: évadé de l'Unité spéciale de correction de Saint-Vincent-de-Paul le 13 mai.

20) André Ouellet: évadé de l'Unité spéciale de correction de Saint-Vincent-de-Paul le 13 mai.

21) Michel Lafleur: évadé de l'Unité spéciale de correction de Saint-Vincent-de-Paul le 13 mai.

22) Gilles Gingras: évadé de l'Unité spéciale de correction de Saint-Vincent-de-Paul le 13 mai.

23) Robert Imbeault: évadé de l'Unité spéciale de correction de Saint-Vincent-de-Paul le 13 mai.

24) Michel Cloutier: illégalement en liberté du Centre de réhabilitation de Waterloo depuis le 22 avril.

Toute information touchant l'un ou l'autre des évadés sera traitée confidentiellement et peut être transmise à l'officier de service de la Sûreté du Québec au numéro de téléphone 395-4120.

A noter que les noms inscrits font suite à des circulaires officielles de la Sûreté du Québec et que d'autres individus recherchés pour des délits mineurs ne figurent pas sur cette liste.

## Le PQ désigne le Dr. G. Blanchard dans Beauharnois

Les participants à la convention du Parti Québécois de Beauharnois ont élu le Dr Guy Blanchard candidat officiel du parti aux prochaines élections provinciales. Le seul autre candidat en lice, M. Clermont Nadeau, syndicaliste de Valleyfield, s'est rallié au choix de l'assemblée.

Le docteur Blanchard, chirurgien-orthopédiste de Valleyfield, qui a également fait des études en économie, en administration et en marketing, avait été le candidat du PQ dans Beauharnois en 1970. Il avait remporté 33 pour cent des suffrages exprimés. Il est l'auteur de l'ouvrage "Les propos du Dr Point-Cave".

## Selon M. Claude Wagner Les évadés avaient des complicités extérieures

OTTAWA (PC) — Le député conservateur de Saint-Hyacinthe, M. Claude Wagner, s'est dit convaincu hier que des personnes de l'extérieur de la prison ont rendu possible l'évasion des cinq dangereux criminels de l'Unité spéciale de correction du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, dimanche dernier.

L'ancien ministre de la Justice du Québec, qui participait à la réunion du comité parlementaire des affaires légales et juridiques, a posé une série de questions au solliciteur général, M. Warren Allmand, sur les circonstances qui ont entouré les spectaculaires évasions du groupe des cinq, dont Jean-Paul Mercier, condamné pour deux meurtres.

Selon M. Wagner, les enquêtes judiciaires dans des cas semblables ne servent qu'à "reléguer à d'autres les responsabilités du gouvernement et à retarder l'échéance des décisions".

Par ailleurs, le comité a adopté une motion de M. Reg Stackhouse (PC—Scarborough-

est) proposant la formation d'un comité spécial de la Chambre des communes qui entendrait les témoins de ces événements.

M. Allmand a dit que le comité parlementaire prenait sur lui les responsabilités de ce comité spécial de la Chambre mais que son ministère a déjà formé son propre organisme d'enquête composé d'un juge et de deux experts en la matière.

Le Solliciteur général a rappelé, devant les membres du comité parlementaire, les circonstances de l'évasion.

Ces renseignements n'ont pas satisfait les députés de l'Opposition au comité et M. Wagner, pour sa part, a demandé que le Solliciteur général procède immédiatement à un interrogatoire des principaux personnages impliqués dans cette affaire, tels les gardiens, le directeur de l'institution, des détenus "avant que tout ce monde n'ait eu le temps de se consulter et de s'arranger".

## Selon le syndicat

## Manque de coordination avec les autorités: une des causes des évasions

Selon l'Alliance de la Fonction publique du Canada, l'évasion de cinq prisonniers, dimanche dernier, de l'Unité spéciale de correction du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul est le résultat d'une "mauvaise coordination entre les autorités".

Un porte-parole du syndicat, qui représente les gardiens de prison, a en effet affirmé que trois des quatre gardiens de mirador du pénitencier étaient en période de pause au moment de l'évasion.

Les quatre miradors ont été occupés par des gardiens de fonction 24 heures sur 24, le mois dernier, jusqu'à jeudi, lorsque les gardiens de trois miradors ont reçu ordre d'aller manger en même temps, a poursuivi le porte-parole. Le quatrième mirador devait cependant demeurer occupé.

Selon le même porte-parole les autorités du pénitencier auraient changé leurs directives à trois ou quatre reprises.

"Le gardien était en train de devenir fou, dit-il. Il descendait de son poste d'observation pour se faire dire, quelques minutes plus tard, qu'il devait y retourner, puis, encore un peu de temps après, on lui donnait l'ordre de redescendre."

"Ils ont décidé qu'il ferait mieux de retourner à son poste mais encore une fois, ils ont changé d'idée."

Selon le porte-parole, on pourrait attribuer l'évasion à un changement au chapitre des règlements relatifs aux visi-

tes; les détenus sont habituellement séparés de leurs visiteurs par une vitre, et leur parlent par téléphones.

Mercredi dernier, cependant, les visiteurs ont eu la permission de rencontrer les détenus dans une salle de gymnase, en toute liberté. "C'était comme un "party" et les gardiens n'arrivaient plus à savoir ce qui se passait", ajoute l'interlocuteur.

On sait que les cinq hommes, Jean-Paul Mercier, André Ouellet, Robert Imbeault, Gilles Gingras et Michel Lafleur se sont évadés dimanche pendant la période du dîner, en sciant un barreau de la porte et en sautant le mur qui entoure le pénitencier.

Il semble que les gardiens de prison, en plus de blâmer les autorités, ont à se plaindre de la présence des psychologues et des psychiatres dans les institutions pénitentiaires.

Le secrétaire délégué de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, M. Gascon, déclare en effet que l'une des solutions au problème des évasions dans les prisons serait "de mettre les psychiatres et les psychologues dehors des pénitenciers".

M. Gascon est favorable à une commission d'enquête, mais à la condition qu'elle soit générale et enquête en profondeur sur tous les problèmes.

"Ca fait 2.000 enquêtes qu'on fait mais on n'a jamais rien mis en pratique. La plupart des gens qui font des rapports ne sont pas honnêtes.

## Enquête sur la tragédie du 4 mai 71

JONQUIÈRE (PC) — "La coulée d'argile de Saint-Jean-Vianney doit être considérée comme un phénomène naturel, dont les causes sont totalement étrangères à toute activité humaine."

C'est ce qu'affirme le Dr Pierre Larochelle, géologue à l'Université Laval, dans un rapport qui a été rendu public hier lors de la reprise de l'enquête du coroner sur la tragédie de Saint-Jean-Vianney, qui a coûté la vie à 32 personnes, le 4 mai 1971.

Le Dr Larochelle a été le premier témoin entendu à la reprise de l'enquête, qui se tient en Cour provinciale à Jonquière, sous la présidence de Dr L.-A. Laliberté.

Dans son rapport de 70 pages, qui comprend quelques annexes, le géologue précise qu'une étude des sols très longue aurait pu déterminer ou prévoir le cataclysme, mais souligne qu'il était physiquement impossible de mener une telle étude dans le court laps de temps, qui s'est écoulé entre le premier glissement mineur survenu sur la terre de M. Pitre Blackburn et la catastrophe qui a englouti 45 maisons.

Selon le Dr Larochelle, le glissement de terrain survenu à Saint-Jean-Vianney constitue un cas unique dans les annales géotechniques, en ce sens qu'il s'est produit à l'intérieur d'un cratère formé par une ancienne coulée datant de 300 à 500 ans.

Au total, 14 témoins ont été assignés à l'enquête du coroner, dont un sous-ministre de la Voirie, M. Jean-Paul Charland; le Dr Roch Boivin, député du comté de Dubuc; le maire de Shipshaw, M. Fernand Violette; ainsi que l'ancien maire de Saint-Jean-Vianney, M. Lauréat Lavoie.

## Allocations augmentées

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Main-d'œuvre a décidé d'augmenter les allocations accordées en vertu du Programme de mobilité de la main-d'œuvre afin d'aider certaines catégories de travailleurs à trouver de l'emploi en dehors de leur localité.

Ces modifications entreront en vigueur immédiatement, précise un communiqué.

Parmi les modifications, il ya:

- une allocation de \$13 durant tout au plus cinq jours, à ceux qui touchent une allocation de prospection;
- l'allocation pour l'achat d'une maison est portée de \$500 à \$1.500, mais le gouvernement a supprimé l'allocation de \$1.000 accordé pour la vente d'une maison à un travailleur déplacé;
- des subventions pour voyager d'une région démunie de services de main-d'œuvre vers d'autres régions où sont disponibles des services spécialisés de diagnostic, d'évaluation, de test, de conseil professionnel et d'entrevue.

## DIRECTEUR GÉNÉRAL RADIODIFFUSION

Une des plus importantes entreprises de diffusion au Québec recherche un directeur général pour une station radiophonique de langue française située à Montréal. Relevé du président, le titulaire assumera la direction totale du poste qu'il devra guider vers la satisfaction des goûts de la population desservie visant ainsi à assurer la rentabilité optimale de l'entreprise.

Le candidat idéal sera avant tout un meneur d'hommes qui aura su motiver des équipes à la réalisation d'objectifs précis. Il aura depuis quelques années géré avec succès une entreprise moyenne ou un service corporatif d'une société d'envergure. Il possède une grande expérience du marketing et sera en mesure de bien saisir les goûts et besoins de la population montréalaise. La connaissance ou expérience du milieu de la radiodiffusion serait désirable mais non essentielle. Traitement à discuter.

Prière de s'adresser en toute confiance à:

*John Holt Stethem Claude Gareau*

John Holt Stethem-Claude Gareau Ltée

Montréal: 1155 ouest, boul. Dorchester, tél.: 866-1904

Fonction publique Canada Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

CHEF, ENQUÊTES SUR LES PRIX

Traitement jusqu'à \$19,085

Statistique Canada est à la recherche d'un candidat possédant de très grandes aptitudes pour faire partie du groupe spécialisé qui produit l'indice des prix à la consommation. En tant que chef de la Section des enquêtes sur les prix, le candidat choisi aura la responsabilité d'organiser le personnel et les calendriers de travail afin d'assurer qu'un groupe expérimenté d'enquêteurs sur le terrain fasse une collecte des données et une analyse des marchés efficaces. Le titulaire du poste devra également établir de bonnes relations de travail avec la haute direction d'entreprises commerciales et industrielles à travers le Canada.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Une connaissance approfondie de la mise en marché des produits de consommation est essentielle et une certaine connaissance de l'informatique et des programmes relatifs aux tableaux exécutés par ordinateur serait souhaitable. Une connaissance du français ou de l'anglais est suffisante.

Le poste est à Ottawa; cependant, des déplacements occasionnels ajouteront de la variété et de l'intérêt à ce poste plein de défi.

Prière de faire parvenir son curriculum vitae indiquant la scolarité et l'expérience avant le 30 mai 1973 au:

PROGRAMME DES CADRES SOCIO-ÉCONOMIQUES COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7

Veuillez mentionner le numéro de concours 73-430-19.

## Carrières et Professions

**CHIRURGIEN-DENTISTE**  
Salaire de base: \$24,000  
Semaine de 40h.  
Adresser curriculum vitae à:  
**Case 2008, Le Devoir, Montréal**

Bureau de médecin demande  
**Infirmière licenciée ou secrétaire médicale bilingue**  
de 35 à 50 ans; présentation professionnelle; travail de 9h. à 4h.; du lundi au vendredi.  
**Appeler 524-5868**

**MARKETING**  
Campagne de niveau international en pleine expansion dans la région de Montréal, recherche personnel sérieux, ambitieux pour occuper des postes tels que:  
— supervision  
— organisation  
— relations publiques  
— gérance du personnel  
Age requis: 25 ans et plus  
Possibilité de revenu: \$15,000 et plus.  
Expérience non nécessaire.  
Formation donnée par la compagnie.  
Pour rendez-vous seulement  
**Tél.: 484-4802 9h. a.m. à 6h. p.m. les jours ouvrables**

## Poste disponible en médecine dans le domaine de l'assurance

Nous recherchons un médecin intéressé à la médecine interne.

Une partie des fonctions consistera à interpréter les électrocardiogrammes et les radiographies pulmonaires. C'est un poste à temps plein, à la Direction Générale au Canada, à Ottawa.

Les candidats doivent écrire et parler couramment le français et l'anglais.

Très bon salaire initial, d'après la formation et l'expérience.

Régime de pension et autres avantages.

Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire au:

Docteur J. A. Kilgour, Directeur médical  
180, rue Wellington, Ottawa, Ontario K1P 5A3



## La Métropolitaine

## VÉRIFICATEURS INTERNES

Une grande entreprise québécoise de service, ayant son siège social à Montréal, recherche des vérificateurs pour effectuer les travaux suivants:

- a) Vérification opérationnelle
- b) Vérification de contrats
- c) Vérification financière
- d) Vérification des systèmes mécanisés et d'ordinateurs.

Les candidats doivent détenir un diplôme universitaire et/ou une accréditation comptable reconnue. Ils doivent posséder un minimum de deux (2) ans d'expérience dans les domaines de la vérification, de la gestion financière, des systèmes ou de l'informatique.

La variété et l'envergure du travail exigent de la part des candidats beaucoup d'initiative, de maturité, d'imagination et de facilité à rédiger des rapports avec clarté et concision.

Les titulaires pourront être appelés à voyager dans la province.

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leur curriculum vitae, aussi complet que possible, avant le 1er juin, en mentionnant le numéro EF-B-1 sur la demande, à l'adresse suivante:

Case 2010, Le Devoir, Montréal

Pour le compte d'une compagnie manufacturière prospère et diversifiée avec un chiffre de ventes approchant les \$100 millions, nous recherchons un

## ADJOINT AU PRÉSIDENT

dont les responsabilités premières engloberont en totalité le domaine de

## L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL

incluant le développement des politiques corporatives vis à vis l'administration des salaires, les programmes de bénéfices, le recrutement et l'appréciation de la compétence du personnel, l'entraînement et développement du personnel de cadre, les relations du travail et la planification de l'organisation.

Les candidats invités à faire parvenir leur demande, en toute confiance, doivent être bilingues, avoir un diplôme universitaire, de préférence en Droit - mais non nécessaire - et posséder de l'expérience déjà acquise à un poste senior dans le domaine des relations industrielles. Une solide connaissance des affaires est essentielle.

Salaire initial approximativement \$30-40,000.

Endroit: Montréal

**GORDON BRYSON & COMPAGNIE LTÉE**

Conseils en personnel de gestion  
1110 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 110  
845-1256

**HÔPITAL EN MAURICIE**  
est à la recherche de  
Poste:  
**PHYSIOTHÉRAPEUTES**

Qualifications:  
Doivent posséder:  
Soit — un diplôme universitaire en physiothérapie  
Soit — un baccalauréat en sciences de la santé (option physiothérapie)

Poste:  
**TECHNICIEN EN INHALOTHÉRAPIE**

Qualifications:  
Doivent avoir complété le cours de techniques d'Inhalothérapie de niveau collégial reconnu par le Ministère de l'Éducation et l'Association des Anesthésistes-Réanimateurs de la Province de Québec.

Toutes personnes qui possèdent les qualifications requises sont priées de faire parvenir leur demande ainsi qu'une copie de leur Curriculum Vitae à:

l'Agent de Gestion du Personnel  
Hôpital St-Joseph  
731, rue Ste-Julie  
Trois-Rivières, Québec  
Tél.: 819-374-6211

## COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT

recherche un

## professeur responsable du programme des techniques d'hygiène dentaire

Fonctions:

Le responsable de ce programme, en plus d'assumer une certaine charge d'enseignement devra coordonner les activités pédagogiques des techniques d'hygiène dentaire et remplir les tâches administratives reliées à cette responsabilité.

Qualifications requises:

- Diplôme universitaire de 1er cycle en hygiène dentaire ou l'équivalent.
- L'expérience dans la pratique de la profession et dans l'enseignement serait préférable.

Salaire:

Selon les normes établies par le ministère de l'Éducation.

Date d'entrée en fonction: Le 1er juillet 1973.



Faire parvenir votre curriculum vitae pour le 21 mai 1973 au:

Bureau du personnel,  
Collège Édouard-Montpetit,  
945, chemin Chamby,  
Longueuil, Qué.

## COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE

Offre d'emploi

## PROFESSEUR EN SECRÉTARIAT

Un professeur à temps complet pour l'enseignement des matières suivantes:

- Dactylographie
- Sténographie
- Procédés de secrétariat

Qualifications:

- Une expérience industrielle est souhaitable
- Scolarité suffisante
- Une expérience pédagogique d'au moins 3 ans.

Rémunération:

Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le mardi 22 mai 1973 au:

Collège Bois-de-Boulogne,  
Bureau du personnel,  
10555, avenue Bois-de-Boulogne,  
Montréal 355, Qué.

## L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAINEURS

RECHERCHE

UN

## COORDONNATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

Fonctions:

En collaboration avec le Coordonnateur technique, le Coordonnateur de la bibliothèque établira des directives et définira les objectifs en ce qui concerne la mise sur pied d'un centre d'information et de documentation. La personne responsable organisera, développera et administrera les Services d'information et de documentation; fera des recommandations en ce qui concerne le personnel, son choix, et le budget, l'acquisition et la distribution des ouvrages en bibliothèque; établira des contacts avec d'autres centres d'information en vue d'un échange; préparera des projets sur des sujets d'intérêt et entreprendra des travaux de recherches en ce qui concerne la documentation.

Le (la) candidat (e) doit posséder de très bonnes connaissances en ce qui concerne les procédures administratives nécessaires pour diriger un Centre d'Information et de documentation, et sera responsable de la formation et de la surveillance du personnel subalterne.

Qualifications:

Diplômé(e) en bibliothéconomie ou sciences de l'information, d'une université reconnue. Avoir été au service de plus d'une bibliothèque et avoir rempli au moins un poste administratif. Parler couramment l'Anglais. Une connaissance du Français serait un avantage.

Adresser votre demande d'emploi et curriculum vitae au:  
(Les demandes seront acceptées jusqu'au 25 mai 1973).

Directeur exécutif  
ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAINEURS  
333 River Road, Vanier, Ontario K1L 8B9



Bernard Haller

# Et alors... faut le faire

par Michel Guénard

Être présent sur une scène. Plus, faire rire son public pendant deux heures, et cela sans entracte. Brûler les planches à une allure folle. Seul avec une panoplie de maigres accessoires, maintenir le rythme, essouffler le spectateur par des courses ininterrompues d'une coulisse à l'autre. Enchaîner les sketches à la suite des autres par le biais du fondu des éclairages. Danser, gesticuler, mimer, parler, crier, murmurer, bafouiller, et même déparler, tout ça Bernard Haller l'a fait lundi soir lors de la première de son spectacle "Et alors..." au théâtre du Port-Royal.

Ce comédien de 35 ans a réussi le tour de force de tenir la scène pendant deux heures et d'amuser un public sans presque rien si ce n'est d'une malle, style pirate Maboule, d'un lutrin, d'une patère, d'une table et de deux tabourets. Il faut dire que lorsque Bernard Haller entre en scène (pour être plus précis, disons qu'il sort d'une malle posée au centre du décor), il faut s'attendre à un feu roulant de mimiques, de monologues et de gestes qui déclenchent irrésistiblement le rire des spectateurs.

Cet homme prend possession de la scène, elle devient son domaine, il s'y promène comme un gentilhomme en ses terres, miracle du théâtre où le comédien fait corps avec son environnement. Chez Haller, il n'y a pas de temps morts. Une situation invraisemblable laisse place à un sketch loufoque qui verse lui-même dans une scène romantique où la figure le dispute au raisin. De toute façon, la performance de Bernard Haller amuse le public tant par l'humour vivifiant qu'il dégage que par l'ambiance poétique que le comédien imprègne à certaines scènes. Avec Haller, on ne peut parler du côté humour, très particulier chez cet ancien horloger suisse. Précisons au départ que Bernard Haller n'est pas au sens technique du terme un "gagman" qui vient pendant deux heures "vous en conter de biens bonnes". Bref son humour rejoint davantage la démarche loufoque d'un Raymond Devos que le "timing" de Jacques Lomand.

Au départ le comédien crée une situation, absurde ou réelle, joue avec celle-ci, la fait évoluer, la soupoudre de calembours, y mélange quelques jeux de mots, la termine par une conclusion plus poétique que moralisatrice. Et en avant pour la suivante.

"Je vais vous raconter ma triste jeunesse, nous préviennent-ils à un moment. Ma mère était femme-serpent, mon père contorsionniste, de très bonnes gens au demeurant mais qui n'avaient aucun sens de l'hérédité. Lorsque je suis né, j'avais pas de squelette, j'étais comme une méduse".

Il serait faux de croire que les sketches absurdes où la



Bernard Haller

drôlerie de l'histoire l'emporte souvent sur la cocasserie des situations constituant l'essentiel du spectacle de "Et alors..."

En fait, les numéros les plus drôles sont peut-être ceux où Bernard Haller, faisant preuve d'une grande agilité physique jointe à une fine observation de la nature humaine, se penche sur un clavier (en réalité la malle sert d'instrument) pour y jouer la "sonate au clair de lune" de monsieur Beethoven. Ou encore, la récréation par le jeu des lumières scintillantes d'une séquence de cinéma muet de la belle époque. Le mime accélère ou ralentit son rythme corporel selon le découpage de la bande musicale. Ce qui surprend toujours chez Bernard Haller, c'est la métamorphose du visage qui, en une fraction de seconde, devient chérubin ou vieillard, amoureux ou mélancolique. Incroyable spectacle exécuté avec précision et minutie sans aucune fausse note. Après la représentation, la loge de l'artiste fut interdite aux journalistes pendant quinze longues minutes. La victoire reprenait son souffle.



## Arts 2000

Accrocher un Lemieux ou un Picasso dans son salon, un Molinari dans sa chambre à coucher et un Miro dans la chambre d'enfant constitue un rêve de milliardaire. Cependant, 2000 vient de démontrer que le problème n'était pas complètement insoluble, en concrétisant une idée de diffusion d'estampes originales. Entièrement nouvelle au Québec, cette initiative a vu le jour sous l'impulsion de Mireille Kermoyan, qu'on aperçoit sur notre photo en compagnie d'auteurs des trois premières œuvres de la collection: Reynald Connolly, Gilles Boisvert et Claude Pélouquin. Tous les trois mois, les membres se verront proposer, à domicile, un choix de trois ou quatre estampes (lithographie, sérigraphie, eau-forte, taille-douce, etc.), numérotées et signées par l'artiste, on note également que le tirage ne dépassera pas 125 exemplaires. Les nouveaux membres recevront gratuitement les premières œuvres signées Boisvert-Pélouquin, Connolly et Cormellier. Arts 2000 est situé au 276 ouest, rue Sherbrooke.

## Équipe de gymnastes chinois en route pour les USA et le Canada

PEKIN (AFP) — Une équipe de gymnastes chinois a quitté Pékin hier pour se rendre "en visite d'amitié" aux États-Unis et au Canada, annonce l'agence "Chine nouvelle".

La délégation chinoise, composée de 31 personnes dont 15 gymnastes (8 femmes et 7 hommes), a été saluée à l'aé-

roport par des dirigeants du sport chinois ainsi que par le chef-adjoint du bureau de liaison américaine à Pékin, M. John Holdridge, et le premier secrétaire de l'ambassade du Canada à Pékin, M. W.G. Saywell.

## "Julien-Julien"

# Premiers pas de Godin à la scène

Une pièce du Québécois Marcel Godin, "Julien-Julien", sera présentée au Théâtre du Nouveau Monde, du 24 mai au 19 juin, dans une mise en scène de Jacques Létourneau, des décors et des costumes signés Mark Negin, une chorégraphie de Michel Conte et une musique originale de Ginette Bellavance-Sauvé.

Marcel Godin s'est transformé en Freud, mais ce Freud s'est affublé d'un sourire malin, d'humour et d'ironie. C'est ce bon papa Freud qui, anachroniquement, se penche sur le Québécois de trente ans, et tente de le "psychanalyser" joyeusement.

Il le fait en une nuit, une nuit durant laquelle ce jeune Québécois, Julien (en l'occurrence Jean Besré), est assailli par ses complexes, ses phantasmes, ses angoisses profondes ou ses préoccupations quotidiennes. Tous les personnages de sa vie viennent le visiter: ses parents, sa femme, ses maîtresses, ses amis d'enfance et ses éducateurs. Ils l'aident à se déjouer ou, du moins, à s'avouer ses désirs et ses penchants secrets. C'est ainsi qu'on apprend, au milieu de farandoles grotesques et de défilés de personnages tout aussi dérisoires que les uns que les autres, que Julien n'est pas qu'un Julien mais que, dans le fond de lui-même, il a caché des dizaines de "Julien" différents ou il aurait aimé être.

Tous les sujets y passent: l'amour, le sexe, l'alcoolisme, le narcissisme, la haine, le crime, la soif des honneurs et de l'argent, l'inceste, l'homosexualité. En une nuit, Julien vit toutes les vies qu'il lui a été impossible de vivre. Des dizaines de fantômes viennent peupler quelques-unes de ses heures nocturnes et solitaires et, le lendemain, il se retrouve seul, comme toujours, prêt à recommencer son petit train-train modeste et anonyme. "Julien-Julien" est la première œuvre de Marcel Godin pour la scène. Il est déjà l'auteur de nombreux textes de radio et de télévision et a

publié un recueil de nouvelles, aux éditions du Jour, "La cruauté des Faibles", et deux romans chez Robert Laffont: "Ce maudit soleil" et "Une dent contre Dieu". Sur la couverture de ce dernier roman, on pouvait lire ce qui suit: "Marcel Godin, est sans aucun doute, l'un des écrivains les plus représentatifs de la nouvelle génération canadienne, celle de la révolte. (...) Il y a là une voix — qui crie, qui pleure, qui blasphème, qui insulte ou supplie — une voix sincère dont tous les accents touchent". Avec "Julien-Julien", marque de maturité, on pourrait ajouter: une voix qui rit, se moque et sourit.

Que "Julien-Julien" soit une œuvre scénique, plutôt que romanesque, est également significatif: Marcel Godin recherche le contact direct du public. Il tient à se retrouver sur la place, plutôt que dans la pénombre des boudoirs. Un romancier devient dramaturge et se retrouve aussi à l'aise dans ce dernier genre que dans le premier.

## qui fait quoi

Une Montréalaise, Mme Sylvie Davidson-Rivain, a organisé un spectacle qui est présenté chaque soir, à l'hôtel Windsor (salle La Loire), jusqu'au 31 mai. Intitulé "La chanson française à travers les âges", ce spectacle en chansons met en vedette deux folkloristes français, Francine Dartois et Max Guignette. Les bénéfices de ces soirées seront entièrement remis à l'Association de Montréal pour les déficients mentaux. Pour réservations: 937-4184.

tionales qui se tiendront à Edmonton, Alberta et à Banff, dans les Rocheuses, du 13 au 20 août. Rappelons que cet important événement doit réunir environ 1200 choristes venus de la plupart des provinces canadiennes et de six pays d'Europe et d'Afrique.

## Bernard Haller...?

CE SPECTACLE EST UN SCANDALE



Un auditoire qui remplissait à capacité la grande salle de concert de Varsovie a réservé, en week-end, une ovation à l'orchestre du Centre national des arts d'Ottawa, ainsi qu'au pianiste tontois Anton Kuerti. Répondant aux applaudissements des auditeurs, des chefs de pupitre et le chef d'orchestre Mario Bernardi a dirigé deux autres œuvres en rappel. La veille, les musiciens canadiens avaient donné un autre concert devant un auditoire plus conventionnel où se trouvaient des diplomates en fonction officielle. L'orchestre du CNA a quitté Varsovie dimanche, à destination de Leningrad.

L'Assemblée générale annuelle de l'Alliance chorale canadienne aura lieu du 19 au 21 mai, à l'hôtel de la Roche-Pleureuse, à l'île aux Coudres. Les 200 délégués de chorales de tous les coins du pays traceront le bilan de l'année, élaboreront les grandes lignes de son orientation pour la saison 1973-74 et procéderont à l'élection du comité exécutif.

M. Jean Louis Paré, psychologue de la Confédération des loisirs du Québec sera responsable de l'animation de la réunion. La musique, qui est l'essence même de cette organisation, ne sera pas oubliée, puisque l'on procédera au lancement des pièces du répertoire commun, pièces qui seront présentées en concert, en l'église d'une paroisse de l'île dimanche soir. On en profitera également pour étudier le répertoire commun des Chorales interna-

DEMANDEZ LE PROGRAMME COMPLET DU FESTIVAL DES FESTIVALS 99¢ CHACUN DES FILMS

EN PRIMEUR  
**Le lien**  
Version française "The touch" en couleur  
14 ans  
UNE OEUVRE DENSE ET FORTE... UN BEAU FILM SUR L'AMOUR PASSION — Le monde  
Elliott Gould, Bibi Andersson, Max von Sydow  
Un Film de Ingmar Bergman  
7 apt 3180 rue BÉLANGER 722-0302

Cinéma ODEON  
Un film de STANLEY KUBRICK  
18 ANS  
**ORANGE MÉCANIQUE**  
'Clockwork Orange'  
Ce Soir 7:00 - 9:30  
MERCIER 576 CATHERINE PRÉ-IX 255 8274

de SERGIO LEONE  
14 ANS  
**IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST**  
Ce Soir 8:00 Salle McLaren  
**IL ÉTAIT UNE FOIS... LA RÉVOLUTION!**  
le DAUPHIN 8500 BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE 721 4000 Ce Soir 8:00 Salle Renoir

et alors?  
14 ou 27 MAI (relâche le 21)  
Billets \$6 - \$5 - \$4. Demi tarifs sur billets \$6: Étudiants - Age d'Or (début semaine)  
EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol) & Place des Arts.  
Billets demi-tarifés en vente à CCA seulement.  
Agences & CHARGEX 932-2234  
THÉÂTRE PORT-ROYAL PLACE DES ARTS

7 apt 3180 rue BÉLANGER 722-0302

Cinéma ODEON  
Un film de STANLEY KUBRICK  
18 ANS  
**ORANGE MÉCANIQUE**  
'Clockwork Orange'  
Ce Soir 7:00 - 9:30  
MERCIER 576 CATHERINE PRÉ-IX 255 8274

de SERGIO LEONE  
14 ANS  
**IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST**  
Ce Soir 8:00 Salle McLaren  
**IL ÉTAIT UNE FOIS... LA RÉVOLUTION!**  
le DAUPHIN 8500 BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE 721 4000 Ce Soir 8:00 Salle Renoir

Le Dernier Tango à Paris  
UN FILM DE BERNARDO BERTOLUCCI  
LUN. à JEU: 2:00 - 8:30  
VEN.-SAM.: 2:00 - 5:30 - 8:30  
DIM.: 2:00 - 5:00 - 8:30

Commençant Demain  
14 ANS  
Enfin la rentrée de Bécud au cinéma  
un homme libre  
GILBERT BECAUD  
OLGA GEORGES-PICOT  
ROBERTO MULLER  
FRANCIS LAI  
1:25 - 3:30 - 5:35 - 7:25 - 9:35  
VENDÔME PLACE VICTORIA Tel. 878 1451

14 ANS  
GENEVIEVE BUJOLD  
KAMOURASKA  
UN FILM DE CLAUDE JUTRA  
1594, ST-DENIS 849-4211 st-denis 11.58-2.03-4.41 7.19-9.42

MARIE DUBOIS  
JULIAN NEGULESCO  
PAUL CRAUCHET  
Bof...  
2e film  
Jean GABIN  
Bernard Blier  
EN COULEURS  
ANATOMIE D'UN LIVREUR EN COULEURS  
1590, ST-DENIS 845-3222 chevalier Bof... 2.37-6.10-9.43 7.19-4.43-8.15

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE  
la grève la plus drôle envile  
POUR TOUS  
MOI Y'EN A VOULOIR DES SOUS  
JEAN-TALON 4255 Jean Talon 725-7000 MAISONNEUVE 3001 est Sherbrooke 525-2174  
CENTRE D'ACHATS BOULEVARD CINÉMA DE PARIS 898 ouest Ste Catherine 881-2996 FLEUR DE LYS 858 est Ste Catherine 288-3303

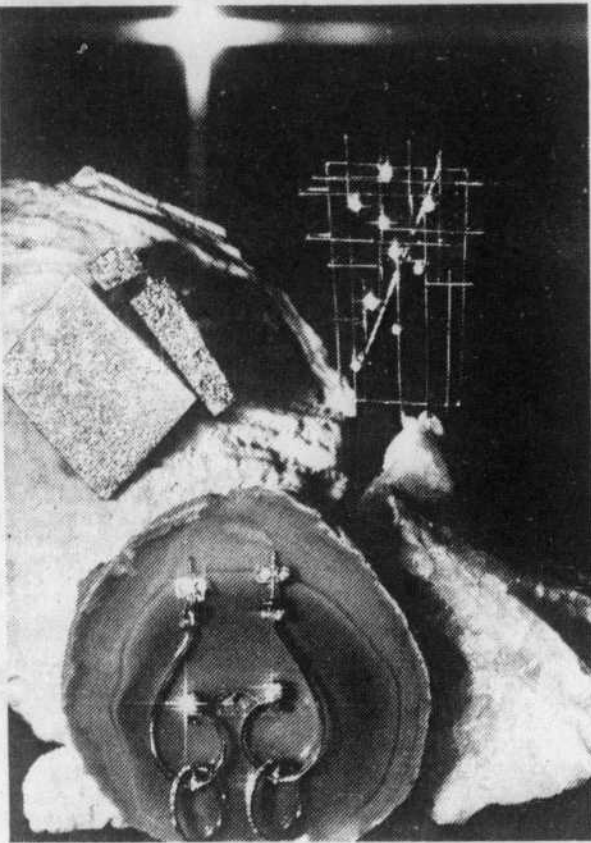
LES CHARLOTS FONT L'ESPAGNE  
le dernier Sissi  
FACE À SON DESTIN  
CANADIEN 523-5180 274-6155 PLAZA

un couple terrible et formidable  
MARLENE JOBERT - JEAN YANNE  
POUR TOUS  
NOUS NE VIEILLIRONS PAS ENSEMBLE  
UN CINÉMA DU REGARD  
SALLE HERMES 5550 Sherbrooke w tel: 849-5559 Etudiants 0.99

4e semaine  
le grand blond avec une chaussure noire  
PIERRE RICHARD  
MIREILLE DARIC  
un film de Luis Bunuel  
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE

4e mois  
un film de Luis Bunuel  
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE

# la mode



Des dessins pleins d'originalité et d'imagination, des montures simples caractérisent les bijoux qui ont remporté les prix, lors du concours "Diamants d'aujourd'hui", présenté par De Beers Consolidated Mines, et dont les lauréats ont été connus hier, à l'occasion d'une réception au Royal Ontario Museum, à Toronto. Photo de gauche, des pendants d'oreilles faits de deux parties mobiles rehaussées de diamants montés en solitaires, le symbole de la



clé de sol et le cercle de diamants tournant séparément; les deux broches ont des styles tout à fait opposés: à gauche, une broche en or avec diamants en pavé, à droite, des fils d'or formant un treillis délicat parsemé de diamants. La photo de droite montre douze magnifiques bagues à diamants qui faisaient partie de la catégorie des bagues de cocktail. Toutes les pièces présentées, conformément aux règles du concours, n'excédaient pas le prix de \$750.

# Les gouvernements français et québécois envisagent créer des centres d'information

PARIS (PC) — Les gouvernements québécois et français auront bientôt à se prononcer sur la création de centres d'information et de documentation destinés aux étudiants et chercheurs universitaires intéressés par leurs civilisations.

Ces centres, qui seraient établis à Paris et à Québec ou à Montréal, sont un projet qui vient de formuler un groupe de travail composé notamment de représentants de l'Association France-Québec et du ministère québécois de l'Éducation.

Ce groupe de travail s'est récemment réuni dans la capitale française pour mettre au point ce projet qui devait être soumis par la suite aux responsables gouvernementaux.

Au cours d'une entrevue avec la presse, à la délégation parisienne du Québec, M. Auguste Viatte, président de l'Association France-Québec, organisme non-gouvernemental, et Robert Cornevin, président de la Commission culturelle de cette association, ont sou-

gné que les relations franco-québécoises étaient suffisamment "implantées" aujourd'hui pour que l'on songe à réaliser pareil projet.

"Il nous apparaît fondamental que les gens qui s'intéressent au Québec trouvent un centre de documentation au niveau universitaire", a dit M. Cornevin, affirmant qu'il existe, en France, notamment à Paris, "un manque d'information sur le Québec".

Selon eux, c'est à Paris que le premier centre devrait être créé et financé par le gouvernement français. "Il est tout de même navrant que la littérature québécoise soit moins bien traitée à Paris que la littérature américaine, anglaise ou africaine", a déploré, à titre d'exemple, M. Cornevin.

M. Cornevin a souligné que l'étudiant ou le chercheur universitaire qui veut obtenir de la documentation sur la civilisation québécoise doit s'adresser au centre culturel de l'Ambassade du Canada, à Paris. Il a précisé que l'on

## Une équipe de Multi-Média respecte les piquets des syndiqués de CKRS-TV

CHICOUTIMI (PC) — Une équipe de Multi-Média, qui devait participer, lundi soir, à Chicoutimi, à l'enregistrement d'émissions de télévision à la station CJPM-TV, a refusé de franchir une ligne de piquetage dressée par des syndiqués de CKRS-TV, de Jonquières.

L'équipe comprenait une vingtaine de personnes, animateurs, techniciens et invités, qui devaient réaliser des émissions de caractère régional.

Quarante-trois employés de CKRS sont impliqués dans un conflit patronal-ouvrier qui dure depuis le 19 janvier dernier.

Les syndiqués avaient déjà logé une demande auprès de Multi-Média pour que cet organisme cesse de diffuser ses émissions sur les ondes de CKRS et CKRS-TV.

Plusieurs autres stations de radio et de télévision de la région, dont CJPM-TV, diffusent les émissions de Multi-Média.

## Drury choisit le titulaire de la nouvelle direction des langues officielles

OTTAWA (DNC) — Le président du Conseil du trésor, M. Charles Drury, a annoncé la nomination d'un nouveau sous-secrétaire adjoint du conseil, M. David Morley, celui-ci sera responsable de la nouvelle direction des langues officielles qui vient d'être constituée, par suite d'un remaniement et d'une expansion de la division du bilinguisme formée il y a un an.

Par cette nomination, le gouvernement Trudeau se conforme à une des recommandations formulées par le commissaire des langues officielles, M. Keith Spicer, dans son dernier rapport annuel. M. Spicer suggérait que la politique linguistique du gouvernement, en ce qui a trait à l'administration fédérale, soit confiée à un fonctionnaire



Mme Claire B. Schneider, artiste-peintre exposera ses récentes œuvres, huiles, aquarelles, encres de Chine, à la Librairie Hugo située au 2735, Van Horne, au centre commercial Wilderton, dans une ambiance chaleureuse et décontractée. Au cours du vernissage qui aura lieu le mercredi 16 mai à 20 h., trois jeunes musiciens, France Dupuis, pianiste, Reynald Larchevêque, violoniste, tous deux de l'École Vincent d'Indy, et Michel Langevin, guitariste, de l'École de musique de l'Université de Montréal, se feront entendre par le truchement d'enregistrements. Mlle Huguette Daipé, propriétaire de cette librairie, fidèle à sa politique de lancer nos jeunes artistes, accueillera les invités et offrira un vin d'honneur. Les trois intertrés seront présents. Le public est cordialement invité à partir du 17 mai, tous les jours de 9h à 17h30. Les jeudis et vendredis de 9h à 19h.

supérieur dont le statut équivaldrait à celui d'un sous-ministre adjoint, afin de rehausser cette politique dans la hiérarchie bureaucratique.

M. Morley, qui était jusqu'ici sous-secrétaire suppléant de la direction de la politique du personnel au Conseil du trésor, est né en Angleterre en 1931. Après des études en géologie et en gestion d'Affaires aux universités de Colombie-Britannique et Western en Ontario, il est entré au bureau du Conseil privé en 1958. Trois ans plus tard, il a été muté au secrétariat du Conseil du trésor, où il a gravi les échelons de la carrière, avec intervalle de trois ans (1967-70) pendant lesquels il assumait la direction du service des cadres.

## Congrès sur la famille

"La famille, nouveau défi" est le thème choisi par la Fédération des femmes du Québec, dont le congrès annuel aura lieu, en fin de semaine, à l'Institut coopératif Desjardins, à Lévis. Il débutera à 20h30 par la conférence de Mme Colette Carisse, sociologue de l'université de Montréal. Ce congrès se tiendra sous la présidence d'honneur de Mme Thérèse Casgrain, membre-fondateur de la Fédération.

Au programme de samedi, les ministres Munro, chargé

## Clinique pour la famille

Les demandes d'hospitalisation au Jewish General ne font qu'augmenter et les listes d'attente sont longues, a dit le directeur général de cette institution, le Dr W. R. Slatkoff, en présentant son rapport annuel.

Le nombre des admissions a atteint en 1972 le chiffre de 17,906; le nombre des visites aux cliniques externes a été de 141,507; le service d'urgence a reçu un nombre record de malades, 60,900. Cependant la durée d'hospitalisation a légèrement baissé. Notons que 47,2% des malades admis au Jewish General, en 1972, n'étaient pas de religion juive.

Parmi les nouveaux services offerts à la population par cet hôpital dont le gouverne-

ment a reconnu récemment le statut de Centre hospitalier spécialisé, il faut mentionner la création d'une clinique familiale dont le but est de soigner toute la famille. Cette clinique est sous la direction du Dr I. Tannenbaum et le personnel se compose de médecins de disciplines différentes. Cette clinique a été installée dans l'ancienne maison des infirmières, ce qui permet aux familles d'être reçues dans un cadre confortable et dans une ambiance tranquille.

Au plan financier, le Jewish General, comme les autres hôpitaux, a connu des frais d'opération légèrement plus élevés. Ils sont passés de \$19,227,209 en 1971 à \$20,141,034 en 1972.

## affaires sociales

par Solange Chalvin

## Vacances sur une ferme

Songez-vous, cette année à des vacances en milieu rural, au Québec, sur une ferme, avec votre famille? Si oui, abonnez-vous immédiatement à Vacances-familles, 1661, avenue du Parc, Sainte-Foy, Qué. (tel. 418-658-0576).

Il ne vous en coûtera que \$3 pour connaître le réseau de fermes, pensions, gîtes, chalets, auberges, hôtels de familles, institutions, campings, etc. mis à jour par cet organisme. Ces lieux d'hébergement sont tous situés au Québec. Les prix sont abordables et varient avec les différents modes d'hébergement choisis.

Les vacances en milieu rural offrent à un grand nom-

bre de travailleurs à revenu modeste une occasion unique de retrouver la nature, le plein air, tout en permettant à leurs enfants de se familiariser avec la campagne.

Il existe des milliers de familles rurales qui auraient besoin de revenus d'appoints pour augmenter ceux de leur exploitation agricole et qui seraient heureuses d'ouvrir leurs grandes maisons aux citoyens pour quelques semaines, pendant l'été.

Les Montréalais peuvent obtenir des renseignements supplémentaires en s'adressant à M. René Bélisle, 3819, rue Calixa-Lavallée, à Montréal (tel. 872-2549).

## ARCAD et les détenus

L'Association de rencontres culturelles avec les détenus (ARCAD) invite les citoyens intéressés à se joindre à ses rangs pour apporter aux prisonniers certaines activités créatives et socio-culturelles.

Lors de son assemblée annuelle, qui avait lieu ces jours derniers à la Maison Tanguay, l'Association de rencontres culturelles avec les détenus

a réuni une centaine de personnes, animateurs culturels, détenus et représentants d'institutions. Mme Maryrose Lette assume la présidence de l'ARCAD. On peut adhérer ou appuyer cet organisme en communiquant avec Mme Lise Rhéaume, à 663-2496.

L'ARCAD reçoit l'appui financier du ministère de la Justice du Québec et du Solliciteur général du Canada.

## télévision

CBFT 2	CFTM 10
9.25 Ouverture et horaire	7.40 Horaire-Bienvenue CFTM
9.30 L'univers de Sylvie	7.45 Bonjour Montréal
10.00 Clak	8.30 26-36
10.15 En mouvement	8.45 Les bouts d'chou
10.30 Personnalité féminine	9.15 Les "Tannants de chez-nous"
11.00 Le gourmet farfelu	10.30 Pour vous Mesdames
11.30 Invitation au loisir	11.30 Personnalités
12.00 Madame et son fantôme	12.00 Le 10 vous informe
12.30 Baseball	12.15 Ligne ouverte
1.30 Téléjournal	1.30 Cine-Mercredi
1.35 Femme d'aujourd'hui	"Le commando frappe à l'aube" (drame de guerre américain 1942)
2.30 Cinéma	2.30 Adèle
"La dernière bagarre" (comédie, américain 1963)	4.00 Le cirque du capitaine
4.00 Bobino	5.00 Patrouille du cosmos
4.30 Fantreluche	6.00 Madame est servie
5.00 Cent filles à marier	7.00 Le 10 vous informe
6.00 Ma sorcière bien-aimée	7.30 Le ranch à Willie
6.30 Actuel 24	8.00 Les grandes productions
7.30 Travail à la chaîne	"Bande de lâches" (drame de guerre italo-français 1962)
8.00 Baseball	10.00 Auto-patrouille
"New York à Montréal"	10.30 Les nouvelles TVA
10.30 Téléjournal	11.30 Altitude 755
10.50 Nouvelles du sport	12.00 En pantoufles
11.00 Appelez-moi Lisa	"Un gangster revient de Brooklyn" (italien 1966)
12.00 Cinéma	1.30 Le 10 vous informe
"Le Français de Bourges" (drame français 1968)	1.35 Fin des émissions
1.30 Téléjournal	

## cinéma

ALOUETTE: "Déviations" 2.35, 5.50, 9.15	"Nuit apaisée" 1.00, 4.15, 7.30
ANJOU: "Cabaret" 6.00, 9.40 et "Les intrus" 8.00	
ARLEQUIN: "Les démons de la moto" 2.45, 6.05, 9.25 et "Commando du Sergent Blynn" 1.15, 4.25, 7.55	
ATWATER: (Cinéma II) "Cesar et Rosaline" 7.30, 9.30	
AVENUE: (Cinéma II) "Sleuth" 1.30, 4.00, 7.00, 9.30	
AVENUE: "Nelson affair" 1.30, 3.20, 5.15, 7.10, 9.05	
BEAVER: "Fear of love" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	
BERRI: "Le Flingueur" 2.45, 6.15, 9.45, et "La chevauchée des 7 mercenaires" 1.00, 4.30, 8.00	
BIJOU: "Les hôtes de l'air" 12.30, 3.36, 9.48 et "Camp special no 7" 1.46, 5.02, 8.18	
BONAVENTURE: "Is there sex after death" 12.0, 1.40, 3.35, 5.25, 7.15, 9.10	
CANADIEN: "Les Charlots font l'Espagne" 1.00, 4.25, 8.05 et "Sissi face à son destin" 2.35, 6.10, 9.45	
CHAMPLAIN: "On s'était la valise doctor" 12.05, 2.20, 4.40, 10.00 et "28 secondes pour un hold-up" 1.40, 5.00, 8.20	
CHATEAU: "Le plaisir qu'on dit charnel" 2.30, 5.55, 9.30 et "Stiletto" 12.45, 4.10, 7.40	
CHEVALIER: "Le tueur" 1.10, 4.43, 8.16, et "Bof" 2.37, 6.10, 9.52	
CINEMA 76 ART: "Le lien" 6.00, 8.00, 10.00	
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Cabaret" 1.35, 4.05, 6.25, 8.50	
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Images" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00	
CINEMA DE PARIS: "Moi j'en ai voulu des sons" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	
CINEMA Y: "Heat" 7.30, 9.30	
CREMAZES: "Dernier Tango à Paris"	
DAUPHIN: (Salle Renou) "Il était une fois la Révolution" 8.00 (Salle McLaren) "Il était une fois dans l'ouest" 8.00	
ELECTRA: "Le plaisir qu'on dit charnel" 1.00, 4.25, 7.50, et "Stiletto" 2.40, 6.05, 9.30	
EIYNEE: (Salle Eisenstein) "Le charme discret de la bourgeoisie" 7.30, 9.30 (Salle Resnais) "Le grand blond avec une chaussure noire" 7.30, 9.30	
FESTIVAL: "Before the revolution" 7.30, 9.30	
FLEUR DE LYS: Voir cinéma de Paris	
IMPERIAL: "Sex shop" 12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.25	
JEAN-TALON: "Moi j'en ai voulu des sons" 6.00, 8.00, 10.00	
LOEWS: "Family honor" 1.15, 1.15, 1.15, 5.15, 7.15, 9.15	
LUCERNE: "Family" 6.30	
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon	
MERCIER: "Orange mécanique" 7.00, 9.30	
MIDMORNING: "La sexualité au travail" 1.00, 3.50, 6.40, 9.35 et "L'obèse seau" 2.25, 5.15, 8.05	
MONKLAND: "Valachi papers" 2.15, 5.55, 8.05 et "Black gun" 12.30, 4.15, 8.10	
OUTREMENT: "Sur les quais" 7.00 et "TBI" (v.a.) 9.30	
PAPINEAU: "La saignée" 3.00, 6.25, 9.50, et "La loi des gangsters" 1.15, 4.40, 8.05	
PARISIEN: "Le despote cruel" 12.00, 3.15, 6.35, 9.50 et "Trois filles nues sur l'île Robinson" 1.45, 5.00, 8.20	
PIERROT: "L'Assassinat de Trotsky" 5.06, 7.15, 9.24	
PIGALLE: "La Chevauchée érotique" 10.15, 1.05, 3.55, 6.45, 9.40 et "Pour un dollar d'amour" 11.40, 2.30, 5.20, 8.15	
PLACE DU CANADA: "Lost horizon" 6.45, 9.15	
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma)	
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma) "Class of '44" 12.35, 2.30, 4.05, 5.50, 7.45, 9.40	
PLAZA-Voir Canadien	
PUSSEYCAT: "The very sensuous wife" 1.25, 4.15, 7.10, 10.00 et "Three amoral affairs" 12.00, 2.55, 5.50, 8.45	
RIVOLI: "Non je suis vierge" 2.55, 6.15, 9.30 et "Les Désaxés" 1.10, 4.30, 7.45	
SAINTE-DENIS: "Kamousska" 11.50, 2.03, 4.41, 7.19, 9.42	
SEVILLE: "Song of music" 2.00, 8.00	
SNOWDON: "Mr. Verdoux" 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.00	
VAN HORNE: "2001 space Odyssey" 1.00, 3.35, 6.10, 9.50	
VENDOME: "La Vallée" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10	
VERSAILLES: (Salle bleue) "Non je suis vierge" et "Les désaxés" 7.00, 8.30 et "28 secondes pour un hold-up" 6.30, 9.40	
VIEUX MONTRÉAL: "La mort d'un bûcheron" 7.00, et "La Vallée" 9.00	
STUDIO B: "Mon oncle Antoine" 7.00, 9.00	
VIDÉOGRAPHE: "L'École aux mains des étudiants" 8.00	
VILLETRAY: "Le Parrain" 8.00	
WESTMOUNT SQUARE: "Heartbreak kid" 12.55, 2.55, 4.55, 6.55, 9.00	
YORK: "Last Tango in Paris"	
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: "Rome ville ouverte" de R. Rossellini - Italie (1944-46) 7h30 et "Le chat dans le sac" (de G. Groulx - Canada 1964) 9h30	

## théâtre

CASANOVA: (Association espagnole) La troupe du grand manitou (maucens et poètes du carré St-Louis) 22h30

CENTUR: "Où l'âme" de H. Pinter 20h

LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: "Auguste Auguste" de Kohout 19h30

LA POKRIE: "The man most likely to..." de R. Bayburn 20h30

RIDEAU VERT: "Monsieur de Pourcain" et "L'improcurtu" de Molière 20h

THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "La ballade des morts" de Shaw 20h

THEATRE-MIDI: "Knock-out" de Barbeau 12h15

THEATRE DE QUATSOUS: "Hosanna" de M. Tremblay 20h30

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Matinées symphoniques, au pupitre Mario Duchesne

THEATRE MAISONNEUVE: Relâche

THEATRE PORT-ROYAL: Bernard Haller dans "Et Aiors" 20h30

# C'est le début d'un temps nouveau...

Acheter la bague chez Birks n'est plus qu'une simple affaire de goût et de bon sens.

Pourquoi? Tout d'abord, parce que notre vaste choix de montures est incomparable.

Mais, plus important encore, quelle que soit la classe du diamant que vous achetez et quelle qu'en soit la valeur, nous garantissons que vous obtenez chez Birks la meilleure qualité pour le prix que vous payez.

Facilités de paiement

les **Diamants Birks** ont l'éclat de l'amour

Parent retournerait aux Flyers; les Russes ne viendront pas

Les Maple Leafs de Toronto et les Flyers de Philadelphie ont conclu hier une transaction...

Flyers, contre leur second choix et le droit de négocier avec Parent.

Parent, qui est âgé de 28 ans, fut l'un des premiers joueurs de l'équipe des Flyers.

éliminatoires en raison des difficultés éprouvées à faire respecter son contrat.

Campbell nie

Le président de la ligue Nationale de hockey, Clarence Campbell, a démenti hier matin...

Il a précisé que des pourparlers avaient bien été engagés et qu'un accord provisoire avait été conclu...

Le président Campbell a indiqué qu'il avait attendu la visite du secrétaire général de la Fédération soviétique...

de hockey sur glace, Andrei Starovitoï, pour le premier mai...

Lundi à Sherbrooke, l'inspecteur en chef de l'équipe soviétique, Vsevolod Bobrov, avait indiqué que deux équipes soviétiques disputeraient huit rencontres contre le Canadien de Montréal...

de hockey sur glace, Andrei Starovitoï, pour le premier mai...

sirs Bon-Pasteur de Laval: Nord-Sud, Helmut Hing et Louis LeBlanc (1ers), Jean Pauzé et Claude Vaillancourt (2èmes), M. et Mme Théo Gagné (3èmes); Est-Ouest, Cécile Sainte-Marie et Robert Billette (1ers), Mme D. Grosso et Jeanne Chevalier (2èmes), M. et Mme Raymond Doucet (3èmes).

Le club Bon-Pasteur se réunit chaque mercredi soir (7h-45) aux Loisirs, au 395, boul. des Prairies (Laval-des-Rapides). Au Cercle Visitation, il n'y eut pas de gagnants la semaine dernière à cause d'une soirée spéciale. Les activités ont cependant toujours lieu le mardi soir au sous-sol de la caisse Saull-aux-Récollets (coin Papineau et Henri-Bourassa), et se poursuivront jusqu'au 5 juin.

de hockey sur glace, Andrei Starovitoï, pour le premier mai...

Aide financière au baseball amateur

par Laurent Pepin

Dans le cadre de la semaine du baseball amateur au Canada, la Fédération du baseball amateur du Québec s'associe avec la compagnie "Orange Maison" pour organiser un concours...

De plus, les finalistes que l'on déterminera parmi les jeunes de 12 à 15 ans, et ce à l'échelle nationale, auront la chance, grâce à la collaboration des Expos, de venir à Montréal participer à la finale et aussi de compétitionner avec un joueur des Expos...

Ces renseignements ont été communiqués hier midi, lors d'une conférence de nouvelles au parc Jarry à laquelle assistait le président de la F.B.A.Q., Jean-Paul St-Onge, le président d'Orange Maison, Louis-Paul Nolet, et le député-chef des Expos, Mel Didier.

Selon Nolet, la décision de commander la semaine du baseball amateur témoigne du désir de sa compagnie de contribuer concrètement à la cause du sport amateur et à la santé physique de la jeunesse du Québec.

De plus, a-t-il ajouté, ce concours donnera à des milliers de jeunes adeptes du baseball à travers le Canada l'occasion de développer leur talent en participant à une compétition à l'échelle locale, provinciale et nationale.

En fait, la semaine nationale du baseball amateur aura lieu durant la première semaine du mois de juillet, mais les concours se dérouleront dès les prochains jours pour se terminer à la fin de juin. Le jeune joueur aura à se trouver un parrain qui, selon le temps qu'il mettra à parcourir le tour des buts, recevra un montant d'argent déterminé à l'avance.

Les sommes recueillies seront évidemment versées au baseball amateur. D'ailleurs, le commanditaire a

déjà versé une somme de \$10.000, qui servira à l'organisation de cet événement. En plus, la compagnie offrira deux trophées perpétuels aux vainqueurs, l'un pour la catégorie minime (12-13 ans) et l'autre pour les benjamins, lors de la grande finale le 7 juillet, avant un match entre les Expos et les Astros de Houston.

"Nous avons un objectif de \$50.000 pour la province de Québec," a déclaré St-Onge. Quant à Mel Didier, il s'est dit très heureux de l'initiative qui, dit-il, aidera à la formation de la jeunesse canadienne.

Baseball

LES MENEURS

(parties d'hier non comprises)

LIGUE NATIONALE

Table with columns: Team, AB, CS, Moy. Rows include Boston, New York, Los Angeles, etc.

Points: Boston 38, New York 28, Los Angeles 27, etc.

Points produits: Boston 27, New York 27, Los Angeles 27, etc.

Coups sûrs: Boston 32, New York 32, Los Angeles 32, etc.

Doublets: Boston 12, New York 12, Los Angeles 12, etc.

Triples: Boston 1, New York 1, Los Angeles 1, etc.

Circuits: Boston 10, New York 10, Los Angeles 10, etc.

Buts volés: Boston 17, New York 17, Los Angeles 17, etc.

Lanceurs (au moins 4 décisions): Boston 3, New York 3, Los Angeles 3, etc.

Retraits sur trois prises: Boston 61, New York 61, Los Angeles 61, etc.

REPONDEZ A L'APPEL! DEVEZ-VOUS ENGAGER VOLONTAIRE

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029487-3

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029260-7

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029261-7

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029262-7

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029263-7

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029264-7

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029265-7

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029266-7

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029267-7

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029268-7

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029269-7

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029270-7

AVIS NO: 12-029347-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029348-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029349-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029350-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029351-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029352-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029353-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029354-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029355-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029356-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029357-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029358-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029359-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029360-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029341-3

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029342-3

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029343-3

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029344-3

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029345-3

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029346-3

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029347-3

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029348-3

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029349-3

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029350-3

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029351-3

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029352-3

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029353-3

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO: 12-029354-3

AVIS NO: 12-029361-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029362-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029363-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029364-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029365-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029366-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029367-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029368-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029369-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029370-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029371-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029372-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029373-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029374-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029375-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029376-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029377-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029378-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029379-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029380-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029381-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029382-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029383-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029384-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029385-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029386-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029387-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029388-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029389-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029390-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029391-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029392-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029393-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029394-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029395-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029396-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029397-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029398-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029399-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029400-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029401-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

AVIS NO: 12-029402-3 DAME PIERRETTE BISSENETTE, ménagère, domiciliée à 38, 22ème avenue Grande Côte, St-Eustache, district de Terrebonne.

COMPTABLES AGRÉÉS

Advertisement for BELZILE, CARDINAL, ROY ET ASSOCIÉS, Lucien Dahmé, C.A., Viau, Robin & Associés, Provost & Provost.

Duval, Buteau & Cie

Advertisement for Duval, Buteau & Cie, Thorne, Gunn & Cie, Samson, Bélaïr, Côté, Lacroix et Associés.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Advertisement for Brevets d'invention, Meubles de Bureaux, Stationnement, Lisez et Faitez Lire le Devoir.

la chronique de

Un Pollock qui sait... Howe!

marc thibeault



Le talent, pour ne pas dire la resquille, de Sam Pollock, l'homme d'affaires no 1 du hockey professionnel, est depuis longtemps reconnu. Et il nous en a donné une autre preuve, hier, lors du repêchage annuel des meilleurs joueurs juniors du Canada. En quelques tours de "je passe", il nous a servi une de ses meilleures mayonnaises.

Au départ, le directeur général du Canadien avait pas moins de 7 des 22 premiers choix, dont le 2ème et le 5ème (qui céda respectivement aux clubs Atlanta et St-Louis).

Après huit premières rondes, dont rendu au 128ème joueur repêché, Pollock n'avait choisi que 10 jeunes athlètes après avoir laissé passer la possibilité de mettre la main sur des as tels que Tom Lysiak, André Savard, Bob Dailey, Bob Neely et ainsi de suite. Il s'est même permis de faire naufrage devant un Morris Titanic (Sudbury) et d'ignorer, un mardi, Vic Mercredi (New Westminster)!

Quelques explications

Pollock lui-même a laissé entendre qu'il avait agi ainsi parce qu'il n'avait "pas besoin de joueurs cette année", en parlant évidemment de la toute prochaine saison. Le secrétaire d'un haut dirigeant de l'équipe nous expliquait pour sa part la conduite de Pollock de cette façon: "Nous avons trop de joueurs. Nous avons presque une deuxième équipe complète parmi les Voyageurs de la Nouvelle-Ecosse."

Ce qui est un peu, beaucoup, vrai. Mais un Pollock ne rate pas l'occasion de mettre la main sur de très bons joueurs sans avoir de très bonnes raisons. Depuis toujours (au grand désespoir du président Clarence Campbell, pour n'en nommer qu'un), il échange très habilement certains de ses présents choix pour d'autres dont il pourra se servir dans un avenir plus ou moins immédiat.

Ainsi, après la journée d'hier, Pollock avait dans sa poche le 1er choix, en 1974, des clubs Vancouver, Atlanta et St-Louis. Dans ce dernier cas, il pourra refuser cette 1ère sélection 1974 des Blues pour le 1er choix du même St-Louis en 1975. Il a aussi mis la main sur le 2ème et 3ème choix, en 1974 et 1975 respectivement, du Los Angeles. S'il le veut, il pourra aussi retarder l'une ou l'autre de ces sélections jusqu'à 1976. Il aura encore, en 1974, la 2ème sélection du club Atlanta et, en 1975, du Minnesota. Et ainsi soit-il.

Cherche-t-il des Howe?

A la suite de toutes ces transactions, de

tous ces tours de passe-passe, il est à se demander si le malin Pollock ne pense pas déjà à bientôt mettre son gant de hockey sur un Marty Howe, qui sera éligible au repêchage dans un an, et un Mark Howe, qui pourra être choisi dans deux ans. Pollock, comme papa Gordie Howe, a vu les deux frères briller toute la semaine dernière au Forum avec les Marlboros de Toronto lors du tournoi-rotation pour la coupe Memorial.

S'il y a un gars qui peut faire perdre au Detroit ces deux futures vedettes, même si le club compte papa Howe parmi ses directeurs, c'est bien Sam Pollock!

Tel un Bobby Riggs devant une Margaret Court, le directeur général des Canadiens a expertement joué les gros chats rusés, hier. Avec le doigté qu'il faut bien lui reconnaître, Pollock s'est contenté d'une dizaine de bons joueurs. Le premier choix du Canadien a été l'ailier gauche Bob Gainey des Petes de Peterborough, un gars qui, l'hiver dernier, s'est contenté lui, de 22 buts et 21 passes en 52 parties. Ensuite, Pollock a repêché l'excellent Glenn Gouldup (42 buts, 53 passes) des Marlboros, le fils d'un Hank Gouldup qui joua déjà pour les Canadiens. Suivirent Peter Marrin (42 buts, 64 passes avec Marlboros) et Ron Andruff (43 buts, 49 passes avec Flin Flon).

Le plus amusant est que, pas plus tard qu'avant-hier, Andruff déclarait: "J'espère que le club qui me repêchera pourra me faire jouer et c'est pourquoi je ne sais pas si j'aimerais être choisi par les Canadiens. Regardez l'équipe qu'ils ont à Halifax. Ce club-là pourrait faire partie de la ligue Nationale et gagner. Autrement dit, si les Canadiens me repêchent, je vais être obligé de me faire une place non pas dans un seul alignement mais dans deux!"

Après ces quatre joueurs, Pollock a repêché des athlètes au talent plus ou moins reconnus tels que: Ed Humphrys (Saskatoon), Allan Hangslaven (Université du Dakota-Nord), Richard Lalupille (Remparts de Québec), Gerard Gibbons (Université St-Mary's), Denis Patry (Drummondville), Michel Bésille (Bleu-Blanc-Rouge de Montréal), Mario Desjardins (Sherbrooke), etc.

La pêche, pour ne pas dire le repêché, 1973 de Pollock n'aura donc pas été aussi impressionnante qu'elle aurait pu l'être. Mais, comme on le disait autrefois à Brooklyn en parlant des fameux Dodgers: "Attendez à l'an prochain!" Quoique, avec Pollock, on devrait plutôt dire: "aux ans prochains!"

Atlanta obtient Tom Lysiak, gracieuseté du Canadien

Aucune surprise n'a été enregistrée, hier matin à Montréal, quand les Islanders de New York, détenteurs de la pire fiche des 16 équipes de la ligue Nationale de hockey, se sont prévalus de leur prérogative de premier choix au repêchage junior pour réclamer Denis Potvin, un défenseur du "67" d'Ottawa, dans la ligue Majeure de l'Ontario.

Mais le Canadien a pris tout le monde au dépourvu immédiatement après quand le directeur-gérant Sam Pollock a révélé qu'il avait cédé ce 2e choix, obtenu au préalable des Golden Seals de la Californie à la suite d'un échange, aux Flames d'Atlanta pour un choix ultérieur. Les Flames, par l'entremise du directeur-gérant Cliff Fletcher, ont tout aussitôt repêché Tom Lysiak, un joueur de centre des Tigers de Medicine Hat, champions juniors de l'Ouest canadien.

Potvin est un colosse de 6'1" et 195 livres. Il vient de terminer une 5e saison avec le "67" et a connu énormément de succès avec une fiche de 35 buts et 88 points, bonne pour le 5e rang des pointeurs du circuit. Il rejoindra ainsi son frère Jean, qui a été obtenu par les Islanders en fin de saison.

Lysiak a accumulé 58 buts et 96 passes pour les Tigers, décrochant ainsi son 2e titre des pointeurs consécutifs dans la ligue Majeure de l'Ouest.

Les Canucks de Vancouver se sont prévalus du 3e choix pour obtenir les services de l'ailier Dennis Verveaert, des Knights de London, tandis que les Maple Leafs de Toronto ont réclamé Lanny McDonald, un coéquipier de Lysiak à Medicine Hat.

Savard aux Bruins

Peu après, le Canadien a causé une autre surprise en renonçant au choix qu'il avait obtenu des Flames pour le céder aux Blues de St-Louis. Ces derniers ont aussitôt repêché John Davidson, un gardien des Centennials de Calgary hautement coté.

Les Kings de Los Angeles ont ensuite cédé leur choix aux Bruins de Boston qui ont réclamé André Savard, centre des Remparts de Québec. Que Savard n'ait été repêché que 6e constituait une autre surprise, puisqu'il venait de compléter une saison remarquable avec une fiche de 67 buts et 84 passes, en plus de mener les siens en finale canadienne pour la coupe Memorial.

Blaine Stoughton, ailier droit des Bombers de Flin Flon, a été repêché au 7e rang par les Penguins de Pittsburgh.

puis le Canadien, à la suite de son échange avec les Blues, a eu droit au 8e choix, qui s'est porté sur Bob Gainey, un ailier gauche des Petes de Peterborough.

Le Tricolore, qui avait également droit au 9e choix (d'ailleurs, il tenait 8 des 32 premiers choix, et 7 des 22 premiers grâce à des transactions antérieures), a effectué un autre échange avec les Canucks de Vancouver (qui lui céderont leur 1er choix l'an prochain). Vancouver a ainsi obtenu le défenseur Bob Dailey, des champions des Marlboros, un colosse de 6'5" et 225 livres.

Les Maple Leafs, grâce à une entente avec les Flyers de Philadelphie, ont ensuite réclamé le défenseur Bob Neely, des Petes, puis les Red Wings de Detroit, en 11e place, ont réclamé le gardien Terry Richardson, des Bruins de New Westminster.

Les Sabres de Buffalo ont alors obtenu Morris Titanic, ailier gauche des Wolves de Sudbury, puis les Black Hawks de Chicago ont repêché Darcy Rota (frère de Randy, de l'organisation du Canadien).

Les Rangers de New York, au 14e rang, ont réclamé Rick Middleton, des Generals d'Orshawa. Mais les Bruins, à la suite de la transaction de fin de saison qui leur a permis d'obtenir le vétéran gardien Jacques Plante, ont cédé leur choix aux Leafs qui ont réclamé le défenseur Ian Turnbull, du Ottawa junior.

Enfin, au 16e rang, le Canadien a de nouveau cédé sa place aux Flames, qui ont réclamé Vic Mercredi, du New Westminster.

Bordeleau à Vancouver

Atlanta, qui avait droit au 1er choix de la seconde ronde, l'a cédé au Canadien qui a alors réclamé l'ailier droit Glenn Gouldup, des Marlboros. Canadien a de nouveau cédé un choix (obtenu des Seals), cette fois aux North Stars du Minnesota, qui ont repêché le centre Blake Dunlop, du Ottawa.

Paulin Bordeleau, ailier droit des Marlboros, a alors été réclamé par Vancouver. Deux de ses frères évoluent déjà au hockey majeur, Christian avec les Jets de Winnipeg, de l'AMH, et Jean-Pierre, avec les Black Hawks.

Toronto a cédé son 2e choix aux Flyers qui ont ainsi obtenu Larry Goodenough, un défenseur des Knights de London, puis Larry Vail, ailier gauche du Sudbury, est passé aux Flames.

Los Angeles a alors cédé son choix au Canadien qui a réclamé l'ailier Peter Marini, du Toronto.



DEJA SOUS CONTRAT! Tom Lysiak, brillant joueur de centre des Tigers de Medicine Hat; et repêché dès le 2e rang par les Flames d'Atlanta hier matin, a signé quelques heures plus tard un contrat à long terme avec sa nouvelle équipe. L'instructeur Bernard Geoffron (à g.) et le directeur-gérant Cliff Fletcher lui ont souhaité la plus cordiale bienvenue. (Photo Le Devoir par Delor)

Wayne Bianchin, auteur de 60 buts avec Flin Flon, est allé aux Penguins, puis les Blues ont repêché le défenseur George Lesut, des Blades de Saskatoon.

Des universitaires

Dean Talafous, de l'équipe de l'Université du Wisconsin, a été le premier de 53 joueurs universitaires repêchés hier. Ce sont les Flames d'Atlanta qui l'ont réclamé en 4e ronde (au 53e rang), 4 de ses coéquipiers étant par la suite repêchés.

Un grand total de 168 joueurs âgés de 20 ans ou moins ont fait l'objet de ce repêchage annuel par les équipes de la LNH hier, sur un total d'environ 400 éligibles, un chiffre-record.

L'AMH procédera à son repêchage en fin de semaine prochaine.

Parmi les joueurs repê-

chés par le Canadien au cours de l'une ou l'autre des 11 rondes subséquentes, on relève les noms d'Ed Humphreys, de Saskatoon (3e ronde), Allan Hangslaven, de l'Université du Dakota-Nord (4e), Richard Lalupille, des Remparts (4e), Gerard Gibbons, de l'Université St-Mary's de Halifax (5e), Denis Patry, de Drummondville (6e), Michel Bésille, du Bleu-Blanc-Rouge de Montréal (7e), Mario Desjardins, de Sherbrooke (8e), Bob Wright, de Pembroke (9e), Alain Labrecque, de Trois-Rivières (10e), Gord Halliday, de l'Université de la Pennsylvanie (11e), Cap Rader, de l'Université du New Hampshire (12e) et Louis Chiasson, de Trois-Rivières (13e).

Les Expos battus en 11e manche lors d'un match fort mouvementé

PITTSBURGH (Le Devoir) - Un simple de Dave Cash en 11e manche lorsque les buts étaient remplis a permis hier soir aux Pirates de Pittsburgh de vaincre 9-8 les Expos de Montréal et de gagner leur 1er match en 7 parties.

Le coup sûr du joueur de 2e but, son 4e de la rencontre et le 20e de son équipe, a été réussi contre John Strohmayer, venu à la rescousse de Joe Gilbert, le lanceur perdant, et a clôturé un match fort mouvementé ponctué de 5 erreurs - dont 3 par les Expos - et au cours duquel les instructeurs Gene Mauch et Bill Virdon ont envoyé 36 joueurs dans la mêlée.

Ce fut un match où les revirements ont été nombreux. Les Expos ont pris une avance de 3-0 à la 4e manche. John Boccabella a réussi un simple au champ gauche qui a fait compter Ken Singleton et Mike Jorgensen qui avait réussi un double. Puis, après

un but sur balles intentionnel à Bob Bailey, l'arrêt-court Pepe Friez, qui remplaçait encore hier soir Tim Foli, blessé, a obtenu un simple qui a permis à Boccabella de croiser le marbre.

Les Pirates sont cependant revenus à la charge à la 5e manche et ont égalé le compte grâce à 4 coups sûrs - dont un double de Cash - et à un mauvais lancer au 2e but du lanceur débutant Ernie McNally.

À la 6e manche, les Expos ont explosé et ont marqué 5 fois, 10 joueurs se présentant au marbre. Hunt a participé à cette "grosse" manche en étant atteint par un lancer de Steve Blass, "exploit" qu'il a aussi réalisé à la 8e. Ron Woods a ensuite frappé un simple puis les Expos ont réussi un double vol de buts. Les Pirates ont été très erratiques au cours de cette manche, commettant deux erreurs et Blass effectuant un mauvais lancer.

On aurait pu croire alors que les Expos avaient le match dans leurs poches. Mais c'était sans compter sur la puissance offensive des Pirates. Ceux-ci ont marqué une fois à leur moitié de la 6e manche contre le lanceur de relève Mike Marshall. Le point

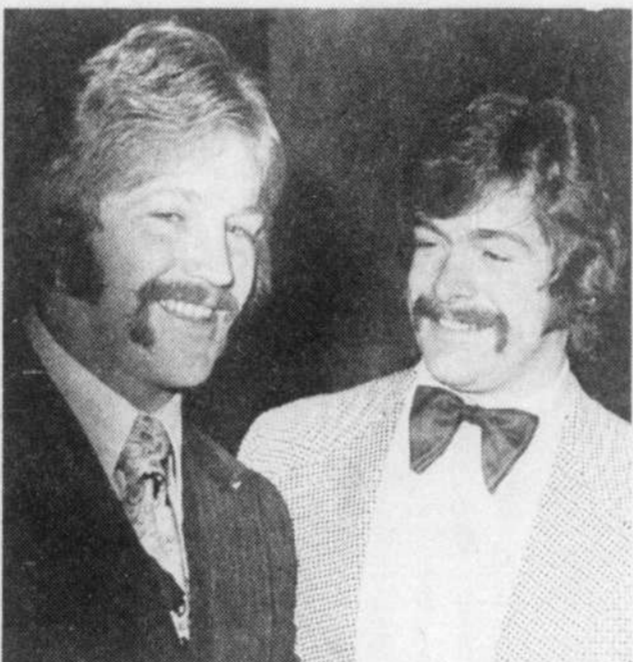
n'a cependant pas été mérité à cause d'une erreur de Singleton.

À la 8e reprise, les Pirates ont croisé le marbre 4 fois, ce qui égalait le match 8-8, et frappé 4 coups sûrs, dont un triple de l'arrêt-court Gene Alley.

À la 11e manche, Gilbert a accordé un "bb" à Bob Robertson et Alley a frappé un simple. Appelé à la rescousse, Strohmayer a donné un autre "bb" au lanceur Dave Giusti, ce qui remplissait une défensive de 5 hommes à l'avant-champ. Cash a réussi le coup sûr qui permettait à son équipe de l'emporter.

Ce soir, les Expos affrontent à 20h05 au parc Jarry les Mets de New York.

**DROIT AU BUT** - Le président de la ligue Nationale de baseball, Charles Feeney, a innové cette semaine quand après avoir revu les performances d'au moins sept joueurs, il n'a pu choisir le "joueur de la semaine dans la LN". "Je n'ai pu me décider entre Felix Millan, Cesar Gedeono, Johnny Bench, Willie Stargell, Dave Johnson, Joe Ferguson et Glenn Beckert", a dit le président... Les Mets de New York ont acheté le contrat du receveur Jerry May, anciennement des Pirates de Pittsburgh, et jusqu'à hier des Royals de Kansas City de la ligue Américaine...



DEUX FRÈRES REUNIS -- Denis Potvin, défenseur du "67" d'Ottawa, premier joueur réclamé au repêchage junior d'hier, ira rejoindre son frère Jean (à dr.) avec les Islanders de New York. (Photo Le Devoir par Delor)

BASEBALL

CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

Est	G	P	Moy	Diff.
CHICAGO	21	15	018	-
NEW YORK	17	15	031	3
MONTREAL	14	16	067	5
PITTSBURGH	13	15	064	5
PHILADELPHIE	12	20	075	8
ST-LOUIS	9	23	281	11

Ouest	G	P	Moy	Diff.
SAN FRANCISCO	25	13	058	-
HOUSTON	22	14	011	2
CINCINNATI	17	16	043	4 1/2
LOS ANGELES	15	18	055	5
ATLANTA	14	19	024	8 1/2
SAN DIEGO	13	22	371	10 1/2

Avant-hier	Est	G	P	Moy	Diff.
MONTREAL	2	10	10	000	-
PHILADELPHIE	3	10	10	000	-
ATLANTA	4	10	10	000	-
SAN FRANCISCO	5	10	10	000	-
SAN DIEGO	6	10	10	000	-

Ouest	G	P	Moy	Diff.
BOSTON	14	15	043	-
MILWAUKEE	14	15	043	-
DETROIT	15	17	069	3 1/2
CLEVELAND	15	18	055	1
BALTIMORE	14	17	052	1
NEW YORK	14	17	052	1

Avant-hier	Est	G	P	Moy	Diff.
MINNESOTA	9	10	067	-	
KANSAS CITY	17	11	067	1 1/2	
CALIFORNIE	10	15	045	1	
OAKLAND	14	15	045	1	
MINNESOTA	14	15	045	1	
TEXAS	11	19	067	8 1/2	

Avant-hier	Est	G	P	Moy	Diff.
MINNESOTA	9	10	067	-	
CALIFORNIE	17	11	067	1 1/2	
CLEVELAND	10	15	045	1	
CHICAGO	14	15	045	1	
OAKLAND	14	15	045	1	
BALTIMORE	14	15	045	1	

Division Nationale	G	P	Moy	Diff.
SHERBROOKE	10	7	508	-
QUEBEC	9	8	529	1
TRIOIS-RIVIERES	11	10	524	1
READING	8	11	421	3

Division Américaine	G	P	Moy	Diff.
PITTSBURGH	11	9	550	-
WATERBURY	9	9	500	-
WEST HAVEN	10	10	474	1 1/2
BRISTOL	9	12	428	2 1/2

Avant-hier

Quebec 4-1, Pittsfield 1-4, Reading 7-Trois-Rivières 3, Sherbrooke 5-3, West Haven 2-0, Waterbury 3, Bristol 1.

HIER

Reading à Waterbury, Québec 3-Trois-Rivières, Pittsfield à Sherbrooke, Bristol à West Haven.

LIGUE NATIONALE

NEW YORK (D)	CHICAGO (H)
Martinez 2b 4 1 1	Beckert 2b 3 0 1 0
Garrett 3b 4 1 1	Beckert 2b 3 0 1 0
Jones 1b 3 2 1	Williams cg 4 1 2
Staub cd 4 0 2	Carden cd 4 0 0 0
Kranepool lb 4 0 1	Santo 3b 4 1 2 0
Geoghegan 4 0 0	Hickman lb 4 1 2 1
Dyer r 4 0 0	Hickman lb 4 1 2 1
Harrelson cf 4 0 0	Kessinger ac 2 0 0 0
Kosman p 2 0 1	Hooton 1 0 0 0
Boswell lf 1 0 0	Aker l 0 0 0 0
Hennigan l 0 0 0 0	Hennigan l 0 0 0 0
Kosman p 2 0 1	Hooton 1 0 0 0

Avant-hier	Est	G	P	Moy	Diff.
NEW YORK	3	200	200	000	-
CHICAGO	4	200	200	000	-
E-Hickman, Harrelson, B. Williams, DJ- New York 1, LSB-New York 6, Chicago 6.					
JB-Santo, Staub, Monday, Cr. - B. Williams se, W. Garrett 2e.					

PHILADELPHIE (H)	ST-LOUIS (H)
ab p cs pp	ab p cs pp
Tovar 2b 4 0 0 0	Brock eg 5 3 4 0
Dawie 2b 4 0 0 0	Kruza cf 3 2 1 1
Anderson cf 4 0 0 0	Torre lb 5 0 3 3
Montaner cd 4 0 1 0	Simmons r 3 0 2 2
Lattin 1st 4 0 0 0	Carbo cd 3 1 0 0
Hutton lb 4 2 2 0	Reitz 2b 5 0 1 0
Branden l 0 0 0 0	Crosby ac 1 0 0 0
Lomborg 1 0 0 0	McCriv ff 1 0 1 0
Schmidt 3b 3 2 1 2	Kelche ac 0 0 0 0
Boone r 4 0 1 1	Tyson 2b 4 1 1 0
Bowa ac 3 0 0 0	Wael l 3 1 0 0
Christen l 0 0 0 0	
Lersch l 3 0 1 0	
Unser cf 0 0 0 0	
Total	33 4 6 3 Total

Avant-hier	Est	G	P	Moy	Diff.
PHILADELPHIE	2	10	10	000	-
ST-LOUIS	3	10	10	000	-
ATLANTA	4	10	10	000	-
SAN FRANCISCO	5	10	10	000	-
SAN DIEGO	6	10	10	000	-

Avant-hier	Est	G	P	Moy	Diff.
MINNESOTA	9	10	067	-	
KANSAS CITY	17	11	067	1 1/2	
CALIFORNIE	10	15	045	1	
OAKLAND	14	15	045	1	
MINNESOTA	14	15	045	1	
TEXAS	11	19	067	8 1/2	

Avant-hier	Est	G	P	Moy	Diff.
MINNESOTA	9	10	067	-	
CALIFORNIE	17	11	067	1 1/2	
CLEVELAND	10	15	045	1	
CHICAGO	14	15	045	1	
OAKLAND	14	15	045	1	
BALTIMORE	14	15	045	1	

||
||
||

# toron

## La fin des at trifères ?

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	Industrielles	Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	Industrielles
Abitibi 13975 1010/1010 1010/1010	1/4	Crain R L 900 511/4 111/2 111/2	1/4
Abitibi 7/5p 320 527/2 527/2 527/2	1/4	Cresbrink 480 581/4 73/4 73/4	1/4
Acklands 5333 111/4 111/4 111/4	1/4	Crown Life 125 540/2 601/2 601/2	1/4
Acindip 400 515/4 14/6 15/4	1/4	Crux Intl 100 515/4 14/6 15/4	1/4
Acres Ltd 1200 515/4 14/6 15/4	1/4	Cygnus A 220 571/2 71/2 71/2	1/4
Acres W 1200 515/4 14/6 15/4	1/4	Cygnus B 220 571/2 71/2 71/2	1/4
A.G.F.M. 1240 515/4 14/6 15/4	1/4	Dale-R 250 571/2 71/2 71/2	1/4
Algra Ind 1200 511 10/4 11	1/4	Dalrym 1750 510/2 10 10	1/4
Alred M 150 515 19/5 19 5	1/4	Davis O 100 450 450 450	1/4
Alta Gas A 5738 514 131/2 131/2	1/4	Delta Sea 8885 538/4 371/2 38	1/4
Alta Gas P 150 572/4 72 72	1/4	Doman I 6890 591/4 91/2 91/2	1/4
Alcan 320 527/2 527/2 527/2	1/4	Dome Pete 1550 534/4 33 34 1/4	1/4
Alcan 5829 528 28 28 1/4	1/4	D Bridge 1300 536 35 35 1/2	1/4
Alcan pr 1940 528 28 28 1/4	1/4	D Cifrus 2000 581/4 81/2 81/2	1/4
Alco Cent 1845 515 14 14 1/4	1/4	Dome 8611 527 26 26 1/2	1/4
Alco 2060 516 14 14 1/4	1/4	Dofasco p 40 570/2 70 70 1/2	1/4
Allard Co 1375 574 71/2 71/2	1/4	Dom Glass 100 513 13 13 1/2	1/4
Alliance B 2000 58 71/2 71/2	1/4	Dom Int 200 510 10 10 1/2	1/4
Alliance C 2000 58 71/2 71/2	1/4	Dom Store 2555 513 13 13 1/2	1/4
Alla Ind 2100 510 10 10 1/2	1/4	Domstar 5354 519 18 18 1/4	1/4
Almin 27 360 53 36 1/2	1/4	Dorand 100 510 10 10 1/2	1/4
Andres W 365 532 29 29 1/2	1/4	Doyle M 300 514 14 14 1/4	1/4
Anglo 125 527 26 26 1/2	1/4	Doyle S 300 514 14 14 1/4	1/4
Anglo-C 100 515 15 15 1/2	1/4	Douglas L 300 285 27 27 1/2	1/4
Anglo-C 265 100 536 35 36 1/2	1/4	DR Ltd 35 38 38 38 1/4	1/4
Arco 150 510 10 10 1/2	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Argus B pr 75 536 34 34 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Argus C pr 100 512 12 12 1/2	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Asbestos 1800 511 10 10 1/2	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Asbestos 1111 10 10 1/2	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Asbestos 1200 511 10 10 1/2	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Asbestos 4725 517 71/2 71/2	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Asbestos 365 515 15 15 1/2	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Asst Sugar 55 569 69 69 1/2	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Asst Sugar 200 100 100 100	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Auto El 1000 517 71/4 71/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Auto Hard 500 510 10 10 1/2	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Bad Boy 1740 517 16 17 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Banier C 300 528 28 28 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Bk MI 14720 518 18 18 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Bank N S 3573 533 33 33 1/2	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Bank N S 1255 510 10 10 1/2	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Bank N S 700 510 10 10 1/2	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Bay Mills 400 56 56 56 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beav Eng 1200 517 71/4 71/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil Can 11674 543 54 54 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil A 1246 549 48 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil B 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil C 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil D 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil E 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil F 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil G 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil H 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil I 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil J 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil K 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil L 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil M 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil N 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil O 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil P 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil Q 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil R 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil S 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil T 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil U 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil V 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil W 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil X 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil Y 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil Z 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AA 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AB 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AC 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AD 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AE 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AF 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AG 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AH 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AI 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AJ 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AK 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AL 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AM 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AN 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AO 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AP 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AQ 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AR 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AS 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AT 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AU 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AV 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AW 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AX 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AY 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil AZ 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BA 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BB 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BC 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BD 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BE 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BF 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BG 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BH 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BI 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BJ 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BK 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BL 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BM 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BN 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BO 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BP 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BQ 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BR 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BS 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BT 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BU 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BV 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BW 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BX 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BY 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil BZ 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CA 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CB 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CC 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CD 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CE 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CF 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CG 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CH 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CI 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CJ 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CK 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CL 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CM 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CN 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CO 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CP 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CQ 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CR 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CS 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CT 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CU 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CV 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CW 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CX 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CY 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil CZ 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil DA 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil DB 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil DC 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil DD 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil DE 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil DF 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil DG 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil DH 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil DI 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil DJ 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil DK 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil DL 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil DM 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil DN 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil DO 380 550 49 49 1/4	1/4	Dr M C 500 315 31 31 1/2	1/4
Beil DP 380 550			

Le congrès du Mouvement coopératif Desjardins

# Les Caisses entre la concurrence financière et la participation coopérative

par Michel Lefèvre

Les délégués au douzième congrès du Mouvement coopératif Desjardins se sont attardés hier, dans une perspective de développement, au mode de fonctionnement interne de l'entreprise coopérative.

Plusieurs congressistes qui participent aux ateliers de travail depuis deux jours à l'hôtel Reine Elizabeth considèrent que le pouvoir de décision des sociétaires, ainsi que leur participation à l'intérieur de l'entreprise coopérative, est plus ou moins réel.

Par exemple, souligne-t-on, avant même que les membres aient examiné un projet d'investissement dans le milieu local ou régional, la décision pour ou contre ce projet est le plus souvent déjà arrêtée par les administrateurs.

D'une façon générale, il semble exister un sentiment, parmi les tenants de la participation coopérative, que la Caisse tente de s'identifier beaucoup plus à une banque qu'à une institution financière à vocation sociale. On va même jusqu'à dire dans certains cas que la banque est même plus ouverte à ses clients que la Caisse populaire.

Selon ces mêmes personnes, il serait nécessaire que la Caisse en tant qu'institution coopérative suscite une plus large participation de façon à ce que les sociétaires se sentent davantage intégrés au travail d'administration. Ceci nécessiterait, croit-on, des relations plus directes entre le personnel administratif et les membres.

Cet affrontement fondamental qui s'est fait jour hier dans la majorité des ateliers réside en fait dans la conciliation, d'une part, de l'obligation d'efficacité d'une grande entreprise qui compose avec les lois économiques, les contraintes administratives, la technologie et la bureaucratie, avec, d'autre part, les

conditions de la participation coopérative qui exigent information, motivation, temps, consensus et concertation.

En somme c'est poser la question de la possibilité d'être un Mouvement coopératif en même temps qu'une grande entreprise de services financiers.

En ce qui a trait aux trop-perçus, qui sont en réalité les profits réalisés par la Caisse populaire, plusieurs délégués estiment que la ristourne individuelle est valable bien qu'on préférerait dans plusieurs cas que ceux-ci ne soient pas utilisés exclusivement à cette fin.

Il faudrait croit-on, favoriser une ristourne communautaire qui serait réglementée par l'assemblée générale et favoriser le développement de la formule coopérative dans le milieu. En ce sens, on souhaiterait accorder prioritairement une plus large part des trop-perçus à l'ensemble des membres et à la communauté plutôt que de consacrer ces profits uniquement à l'individu ou à l'établissement de réserve.

Une suggestion qui a particulièrement retenu l'attention concerne les taux d'intérêt: on devrait utiliser en partie les trop-perçus pour augmenter le taux d'intérêt à l'épargne et réduire les taux d'intérêt sur les prêts.

Une autre suggestion très fréquente concerne l'affectation d'une part des surplus à la mise en place de nouveaux services pour les membres, de même type que ceux déjà offerts par les Caisses d'économie, qui sont créés par des groupes de travailleurs dans les usines.

Plusieurs interventions soulignent aussi qu'il faudrait davantage tenir compte, dans la répartition de ces profits, des besoins exprimés par certains groupes de sociétaires d'une région donnée. En ce

sens, les recommandations de l'assemblée générale de la Caisse deviendraient prioritaires permettant ainsi à cette dernière d'être encore plus présente dans des projets locaux ou régionaux ce qui aurait une portée plus communautaire.

Dans l'ensemble des opinions exprimées, on s'interroge beaucoup sur le mode coopératif et sur le mode de participation des administrateurs, des membres et du personnel des Caisses ou des institutions financières qui y sont rattachées.

Quant à la participation du membership au fonctionnement du Mouvement, les points les plus chaudement discutés concernent d'une part l'absence de consultation des membres et d'autre part, le caractère technocratique du Mouvement Desjardins.

Selon certains, dans la situation présente, le rôle des

membres ne peut être qu'essentiellement critique. On suggère, afin de combler cette lacune, qu'il y ait une information régulière des membres à partir de leurs centres d'intérêt et non en fonction du point de vue des administrateurs.

On a souligné aussi à plusieurs reprises la complexité des structures de décisions à l'intérieur du Mouvement coopératif Desjardins. Dans cette perspective, on insiste sur le caractère trop technocratique du mode de décisions. On remarque la faiblesse du processus démocratique parce que, explique-t-on, les structures de décisions sont peu accessibles et ne permettent pas ou très peu de véritables débats.

Pour combler cette lacune, quelques délégués suggèrent que le congrès soit une instance décisionnelle du Mouvement en ce qui concerne plus particulièrement les grandes orientations et non un moment où des vœux peuvent être formulés par les participants.

Plusieurs s'interrogent quant à savoir si le conseil d'administration est représentatif de la population qu'il dessert. Souvent les membres de ce conseil ne sont pas connus et constituent, dit-on, une classe à part. En général, on souhaite que les membres du Conseil d'administration soient plus représentatifs du milieu à desservir et ce, selon les groupes d'âge, de sexe, et de travail. On émet même la possibilité d'une loi de cette re-

présentativité au prorata des membres.

On semble préférer, à ce sujet que les directeurs soient éligibles seulement pour deux termes successifs ou pour une période déterminée afin de favoriser le renouvellement du conseil. Plusieurs remarquent que ce sont toujours les mêmes individus qui sont élus. On considère dans plusieurs cas que le conseil d'administration est un organisme vieillissant et inadapté. Les directeurs, croit-on, y séjournent trop longtemps.

Enfin, on souligne d'une façon générale que le conseil d'administration devrait se préoccuper davantage du développement communautaire, ce qui tendrait à le distinguer du conseil d'administration d'une autre institution financière.

En ce qui concerne le statut et le rôle du gérant, on insiste

sur tout sur le mode de sélection, la formation coopérative et l'élargissement de son rôle.

Plusieurs délégués souhaitent que les pouvoirs administratifs du gérant soient élargis, ce qui permettrait par exemple l'acceptation plus rapide d'une demande de prêt. Selon plusieurs, la Caisse, c'est le gérant: son rôle est d'une importance primordiale. On souhaite en conséquence que le gérant soit plus ouvert aux problèmes des petits sociétaires et qu'il se fasse connaître auprès des jeunes.

Dans cette optique, un très grand nombre d'interventions concernent les critères de sélection du gérant. En général, on n'accorde pas, croit-on, une attention suffisante au choix du gérant et dans plusieurs cas, ce dernier manque d'initiative. On attend généralement du gérant, discrétion, information et surtout qu'il considère les membres comme des co-propriétaires et non comme des clients.

Enfin mentionnons un point

qui a retenu tout particulièrement l'attention des délégués et qui a été chaudement discuté: le rôle de la commission de surveillance. Plusieurs interventions sur ce sujet remettent entièrement en question ces deux organismes. Si plusieurs émettent l'opinion d'une diminution radicale de leur rôle respectif, certains lancent même l'idée de les abolir complètement et de les remplacer par un organisme à vocation sociale qui s'occuperait tout particulièrement des besoins sociaux des membres.

Quoiqu'il en soit, tout au long de cette deuxième journée de délibérations, on constate une même préoccupation que dans le cas des services financiers à l'individu: On attribue aux administrateurs et dirigeants d'une Caisse populaire un rôle spécifique qui diffère d'une autre institution financière. Aujourd'hui, les délégués s'attaquent principalement aux attentes quant aux services à la communauté.

## Un congrès... tout à l'électronique

par Michel Lefèvre

La participation et la motivation sont les deux principaux aspects qui frappent l'observateur au douzième congrès du Mouvement coopératif Desjardins, lequel se poursuivra jusqu'à demain midi à l'hôtel Reine Elizabeth.

Si le climat, dans lequel travaillent les 3.000 délégués, est des plus positifs, c'est qu'il est dû en grande partie au fonctionnement pour le moins original, de cette réunion consultative qui demeurera certes l'une des plus importantes à avoir été tenue dans l'histoire de ce Mouvement.

En effet, en plus de participer à l'expérience de nouvelles formules de discussion, les délégués bénéficient, pour la première fois de mémoire d'homme, d'un système de télévision en circuit fermé ainsi que d'un cerveau électronique. En plus des dix-huit ateliers de travail, cent quatre-vingt-huit sous-groupes de travail sont aussi de la partie.

De plus, il est aussi essentiel de mentionner que les 3.000 délégués au congrès sont arrivés très bien préparés pour participer à cette période de réflexion. En effet, les préliminaires constituent à elles seules une réalisation unique au plan d'une consultation réelle.

Au cours des multiples étapes préliminaires, le congrès a nécessité des études et recherches qui ont amené la participation de plus de vingt mille Québécois au cours des douze derniers mois.

Ensuite, pour en arriver à définir toutes les implications du thème "Le défi coopératif", il a fallu établir une méthode de travail efficace. C'est alors que les responsables du contenu du congrès, sous la présidence de M. Irénée Bonnier avec un coordonnateur, M. Gilles Châtillon, ont mis sur pied trois comités pour faire suite à la définition du thème qui avait été accepté.

A la suite d'une vaste période de consultation auprès des 17.000 dirigeants des Caisses populaires, un document de base fut publié à l'intention des personnes, déléguées de leur Caisse au congrès. De fait, chaque Caisse populaire pou-

vait déléguer quatre personnes. Plus de 650 Caisses populaires ont répondu à ce congrès de réflexion. C'est d'ailleurs la plus forte participation dans l'histoire du Mouvement.

Le document de réflexion sur les politiques de développement socio-économique est essentiellement un schéma de recherche qui doit nécessairement être complété des conclusions et des propositions des délégués. En ce sens, il ne s'agit pas donc pas d'un document qui définit ou propose des politiques, mais plutôt d'un guide qui suggère des questions et des situations sur lesquelles les congressistes doivent réfléchir.

En somme, les délégués des Caisses populaires sont arrivés au congrès très bien préparés. Ils sont au courant des préoccupations de leur région et sont venus les livrer au grand débat.

Le fonctionnement, ou la pédagogie appliquée au déroulement du congrès, mérite aussi une attention toute particulière en ce sens qu'elle est nouvelle et originale. Elle vise fondamentalement à faciliter l'expression du délégué et à favoriser chez ce dernier, l'éclosion d'un sentiment d'appartenance à un groupe qui est successivement, la table, l'atelier, la plénière... et peut-être aussi, pourquoi pas, la communauté québécoise.

Afin d'atteindre au maximum les objectifs de sensibilisation, de réflexion, de mise au point et d'expression, les organisateurs du congrès ont prévu trois principaux instruments pédagogiques: le fonctionnement en groupe, les documents de travail, les communications, les questionnaires-contrôle.

Le fonctionnement en groupe est généralement amorcé autour d'une table où on ne retrouve que huit à dix délégués. Ces derniers discutent, tout au long du congrès, des attentes, de la coopération et surtout des trois volets politiques. Fonctionner en tables c'est pratiquement multiplier par dix le nombre d'interven-

tants car du même coup on empêche le diluement de la responsabilité de l'individu. En plus d'avoir 18 ateliers, il y a tout près de 200 tables. Quand le moment est propice, pour la mise en commun et la synthèse, on passe du petit groupe à l'atelier. Ce dernier regroupe de 60 à 150 personnes selon les différents salons mis à la disposition des congressistes. Enfin, en trois occasions pendant le congrès, ce sont les grandes plénières.

De plus, le délégué peut obtenir de l'information spécialisée grâce à un circuit téléphonique interne. Un système de télévision en circuit fermé est aussi un outil fort important qui favorise le déroulement du congrès. Toute une série d'émissions quotidiennes a été mise au point; tel que "Bonjour" le matin, qui situe les gens dans

le déroulement des événements de la journée. Par ailleurs, l'audio-visuel joue aussi en quelque sorte un rôle d'animation en permettant l'expression du délégué. Les ateliers ont accès également à l'audio-visuel pendant le congrès.

Enfin, un dernier instrument pédagogique est utilisé: les questionnaires-contrôle. Il y en a quatre qui sont remis à la fin de chacune des étapes de discussion. Une fois remplis, les questionnaires sont acheminés vers un ordinateur qui traite les données et dégage ainsi les principales orientations.

Pour le moins que l'on puisse dire, tous ces moyens et techniques, comme on peut d'ailleurs s'en rendre compte par la participation des congressistes, permettent une plus grande motivation des délégués.

### les bénéficiaires

- Allarco Developments - Exercice au 31 oct.: 1972, \$1,191,215, soit 89 cents l'action; 1971, \$672,574, soit 50 cents.
- Bay Mills - Neuf mois au 30 avril: 1973 \$291,000, soit 82 cents l'action; 1972, \$150,000, soit 39 cents.
- British American Bank Note Company - Trimestre au 31 mars: 1973, \$145,494, soit 32 cents l'action; 1972, pas de chiffres pour la comparaison.
- City Savings and Trust Co - Trimestre au 31 mars: 1973, \$271,548, soit \$2.8 cents l'action; 1972, \$220,210, soit 26.7 cents.
- Goodyear Tire and Rubber Co of Canada - Trimestre au 31 mars: 1973, \$10,022,000, soit \$1.21 l'action; 1972, \$9,574,000, soit \$1.18.
- Dupuis Freres - Exercice au 6 jan.: \$93,713 de pertes; 1972, \$166,476 de bénéfices.
- Federal Pioneer - Trimestre au 31 mars: 1973, \$906,400, soit 82 cents l'action; 1972, \$554,800, soit 50 cents.
- Great West Steel Industries - Trimestre au 31 mars: 1973, \$2,000, pas de chiffres par action; 1972 \$40,000 soit 2 cents.
- Goodyear Tire and Rubber Co of Canada - Trimestre au 31 mars: 1973, \$1,747,000, soit \$6.64 l'action; 1972, \$1,511,000, soit \$5.72.
- Ivaco Industries - Trimestre au 31 mars: 1973, \$1,304,835, soit 34 cents l'action; 1972, \$963,087, soit 26 cents.
- Kapa Transport - Neuf mois au 31 mars: 1973, \$1,444,000, soit \$6.5 cents l'action; 1972, \$1,068,000, soit 41.8 cents.
- Kelly, Douglas and Co - Exercice au 31 déc.: 1972, \$2,895,214; 1973, \$2,485,594.
- Orangeroot Canada - Trimestre au 31 mars: 1973, \$406,000, soit 15 cents l'action; 1972, \$326,000 soit 14 cents.
- Pee-Elder - Trimestre au 31 mars: 1973, \$323,772, soit 19 cents l'action; 1972, \$205,546, soit 48 cents.
- Ranger Oil Canada - Trimestre au 31 mars: 1973, \$353,000 soit 8 cents l'action; 1972, \$266,000, soit 6 cents.
- Revenue Properties Co - Trimestre au 31 mars: 1973, \$314,000, soit 2.4 cents l'action; 1972, pas de chiffres pour comparer.
- Rothmans of Pall Mall Canada - Neuf mois au 31 mars: 1973, \$7,385,000, soit \$1.04 l'action; 1972, \$9,385,000, soit \$2.14.
- Teledyne Canada - Semestre au 30 avril: 1973, \$482,000, soit 20 cents l'action; 1972, \$203,000, soit 10 cents.

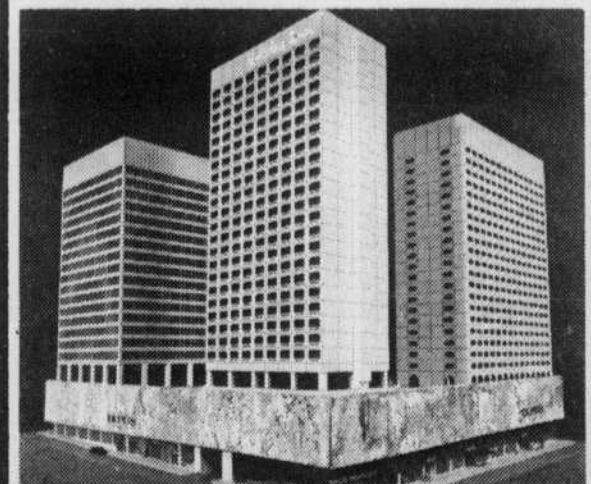
## Le "déjeuner très spécial" de l'homme d'affaires.

La salle à manger EL CASTILLO offre un déjeuner à l'homme d'affaires, à compter de \$1.95. Le stationnement est gratuit... le service, rapide et courtois et l'atmosphère est calme.

Le "déjeuner très spécial" de l'homme d'affaires au Holiday Inn du centre-ville... c'est tout à fait dans la note!

**Holiday Inn**  
DU CENTRE-VILLE  
420 ouest, rue Sherbrooke (842-6111)  
Propriétaire-administrateur: Atlitic Inns Inc.

**Place Dupuis inc.**  
BERRI-DE MONTIGNY  
PLACE DUPUIS est reliée directement à la station de métro Berri-de Montigny. Le plus important échangeur de lignes du réseau métropolitain.



- Luxueux hall d'entrée
  - Construction de béton armé à l'épreuve du feu et insonorisé
  - Plancher de tuiles vinyle amiante
  - Plafonds acoustiques suspendus
  - Fenêtres périphériques teintées
  - 15,000 pieds carrés par étage
  - Flexibilité d'aménagement des étages
  - Climatization contrôlée, périphérique et centrale
  - 6 ascenseurs rapides, à commande électronique
  - Stationnement pour 350 voitures
- BUREAU DE LOCATION, 800 est, boulevard de Maisonneuve  
RÉSERVEZ VOTRE ESPACE MAINTENANT  
Germain C. Gagnon, f.r.i.  
Directeur de la Location Commerciale  
800 est, boul. de Maisonneuve 284-3565

### Home Oil COMPANY LIMITED AVIS DE DIVIDENDE

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de vingt-cinq cents par action sera payé sur les actions de Classe A et de Classe B du capital-actions, en circulation, de la Compagnie, payable le 1er juillet 1973, en fonds canadiens, aux actionnaires d'actions de Classe A et de Classe B, inscrits à la clôture des affaires le 8 juin 1973.



### DISTILLERS CORPORATION-SEAGRAMS LIMITED AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par la présente donné qu'un dividende de dix-sept cents et demi (17½¢) par action, en argent canadien, a été déclaré sur les actions ordinaires en cours de la Compagnie, payable le 15 juin 1973, aux actionnaires enregistrés le 25 mai 1973, à la fermeture des bureaux.

**Dites-le une fois... et une fois lui suffira!**



Car elle comprendra la première fois avec le transcritteur deluxe Sony Secutive BM-35T, "le gâte secrétaire". Votre secrétaire comprendra chacun des mots que vous direz, puisque le BM-35T reproduit exactement votre voix comme vous l'exigeriez d'un produit Sony. L'appareil ne nécessite que les cassettes universelles faciles d'emploi. Ses mains délicates apprécieront le roulement de contrôles ajustables à son rythme. La lecture électronique des rubans, les avertisseurs et le retour en arrière automatiques ne sont que quelques uns des avantages offerts par Sony avec le BM-35T, rendant ainsi la transcription de vos dictées facile, plaisante et efficace! Procurez une Sony Secutive à votre secrétaire... et une fois lui suffira! Communiquez avec nous pour une démonstration gratuite.

**SONY SECUTIVE**  
Le système dictaphonique à cassette universelle  
**SONY**  
SONY OF CANADA LTD.  
1101 W. 8TH AVENUE, VANCOUVER 185, B.C. (604) 736-6796  
88 HORNER AVENUE, TORONTO, ONTARIO M8Z 4X8 (416) 252-3581  
4058 O. JEAN TALON, MONTREAL 308, P.O. (514) 735-1371

**OFFRE D'UNE FRANCHISE EXCLUSIVE**  
Sommes à la recherche d'un homme d'affaires visant un revenu annuel de \$50,000 avec une compagnie de location d'autos prestigieuse

Des bureaux d'un océan à l'autre, dans plus de 300 localités, pourvoient des réservations. Un marché national déjà établi d'homme d'affaires avec compte de dépenses. Projet de cartes de crédit pour exécutifs. Publicité nationale imposante dans Time, Newsweek, Financial Post, Business Week et dans d'autres organes de publicité de masse. Programme d'entraînement complet au quartier général de Thrifty, de même que sur place. Aucune expérience requise. Programme de mise en marché couronné de succès adapté à votre marché régional de location d'autos. Thrifty est premier dans les locations d'autos près des aéroports. Prenez possession de votre voiture au rez-de-chaussée. Agissez dès maintenant! Il nous fera plaisir de vous renseigner quant au marché, à notre compagnie, au projet visant un profit et au programme complet qui vous permettra de gagner un salaire annuel élevé. Vraiment il s'agit d'une compagnie grandissante dans une industrie d'avenir.

Pour de plus amples renseignements, téléphonez ou écrivez à Bob Moutrey, directeur des franchises, 260 Carlingview Drive, Rexdale, Ontario • (416) 678-2000

**THRIFTY**  
SERVICE DE LOCATION D'AUTOS  
Le service de location d'autos le plus dynamique en Amérique du Nord

**DIRECTEMENT DU FABRICANT AU CLIENT SANS LES ENNUIS HABITUELS**

**BEAUCOUP PLUS VASTE ET PLUS FONCTIONNEL POUR MIEUX VOUS SERVIR**

Lorsque vous louerez votre première ou prochaine voiture, laissez-nous vous montrer notre plan de location.

Olds Cutlass, Buick Regal, Chevy Monte Carlo ..... \$113 par mois  
Chevy Impala ..... \$107 par mois  
Buick Riviera ou Electra ..... \$145 par mois  
Cadillac Coupe de Ville ..... \$164 par mois  
Eldorado & Mark IV .. livraison immédiate

Toutes les voitures ci-haut mentionnées sont équipées d'un SYSTÈME DE CLIMATISATION, transmission automatique, servo-direction, servofreins, radio, pneus à flanc blanc, couvercles de roues spéciaux et vitres teintées.

- Premier 45,000 milles gratuit • 5¢ du mille additionnel • Entretien et assurance non inclus • \$300, et le 1er versement lors de la livraison
- LOCATION NETTE, 36 mois • SANS OBLIGATION D'ACHAT.

**Main Line Auto Leasing**  
La location "sur-le-champ"  
Prenez le métro - Retournez en auto

3575 rue Berri, Montréal Au nord de Sherbrooke  
Tél. 849-5381 Ouvert tous les jours Samedi jusqu'à midi

Avec le projet Hercules à Varennes

# L'industrie québécoise s'oriente vers les secteurs de pointe

par Michel Guénard

C'est un monsieur Saint-Pierre très heureux d'avoir armé le pion au projet ontarien SOAP qui a levé la première pelletée de terre inaugurant ainsi les travaux de construction de l'usine de polypropylène de la firme Hercules Canada hier matin à Varennes. L'usine, fruit d'intenses négociations du MIC depuis août dernier, sera construite au coût de \$30 millions et produira ses premières résines de polypropylène au cours de décembre 1974.

Cette cérémonie réunissait un groupe de dignitaires comprenant MM. Laurent Brodeur, maire de Varennes, A.F. Giacco, directeur général du département des "polymers" chez Hercules, N. LeBlanc, directeur général du groupe Hercules pour le Canada, Lucien Saulnier de la SDI, Tom Morse président d'Hercules.

Dans sa brève allocution, M. Saint-Pierre a surtout insisté sur l'apport technologique d'avant-garde que la venue de la compagnie Hercules introduit au Québec. "En s'orientant vers le secteur chimique, nous remodelons l'industrialisation du Québec en fournissant des emplois de pointe pour les jeunes de chez nous" a souligné le ministre de l'Industrie et du Commerce. "L'union de trois géants de l'industrie chimique — Union Carbide, Gulf Oil, Hercules — prouve que la planification

industrielle peut relancer un secteur que d'aucuns croyaient menacé par le projet "SOAP" de conclure sur une pointe de fierté M. Saint-Pierre.

De son côté, M. A. Giacco, de la firme Hercules, a insisté sur le fait que l'industrie chimique bénéficie actuellement d'un taux d'expansion dépassant 25% par année. "C'est, a-t-il dit, faisant allusion au polypropylène, le plastique des années 70." Dans la même foulée, chacun des conférenciers a mis l'accent sur l'importance de la venue d'un complexe industriel pouvant produire 150 millions de livres de résines par année. Selon ces experts, les retombées économiques, particulièrement au niveau de la transformation secondaire des matières premières, devraient faire de Varennes un pôle d'attraction pour l'industrie para-chimique.

Les résines de polypropylène sont généralement considérées comme l'élément idéal pour la fabrication d'un grand nombre de sous-produits en plastique moulé comme les pièces d'automobiles et les appareils électro-ménagers. De plus, ces résines serviront dans la fabrication des pellicules d'emballage et la fibre oléfine "herculon." Ces dernières fibres sont utilisées depuis près de six ans par des entreprises canadiennes spécialisées dans la fa-

brication de tapis et de tissus de recouvrement pour les meubles.

La gérance des travaux de construction de l'usine sera assurée par Les Services SNC alors que plus de 500 personnes de la région de Varennes travailleront à la construction de l'usine et que 150 employés seront nécessaires à son fonctionnement.

Rappelons que la firme Hercules, dont le siège social se trouve à Wilmington, Delaware, se situe parmi les plus importants manufacturiers de produits chimiques des États-Unis. En 1972, la compagnie déclarait des ventes approchant le milliard de dollars et un revenu net de plus de \$70 millions. La compagnie tend à diversifier ses produits par

une intégration verticale qui l'oriente vers les plastiques spécialisés, les textiles, les fibres synthétiques, la peinture, les vernis, etc.

Selon M. LeBlanc, une raffinerie comme celle de Gulf Oil ne peut utiliser tous les sous-produits du pétrole, particulièrement les concentrés éthyléniques qu'elle se voit obligée de brûler en pure perte. Avec

l'accord signé par les firmes Hercules et Union Carbide (un projet global de plus de \$70 millions), la raffinerie pourra vendre à la fois ses dérivés d'éthyle et de gaz propylène. C'est avec ce dernier gaz que la compagnie Hercules fabrique le plastique pro-fax, utilisé comme produit de base dans une vaste gamme de biens.

On voit pourquoi la réunion

de trois compagnies a été nécessaire pour mener à bien le projet, projet rappelons-le semblable en tout point à celui de Sarnia où Dow Chemical vient de faire faux bond à Polymer. Rappelant que le projet SOAP était maintenant bien mort, le ministre Guy Saint-Pierre a expliqué que les autorités québécoises avaient négocié seules "sans même en

parler à Ottawa". Le MIC a garanti une subvention de \$4,2 millions sur les \$30 millions nécessaires à la construction du projet. Ces sommes serviront à la prise en charge du coût de l'intérêt réparti sur plusieurs années ainsi qu'à la provision d'une différentielle de prix du pétrole entre les bases de ravitaillement de Montréal et du Golfe du Mexique.

## au comptoir

Titre	Volume	Haut	Bas	Titre	Volume	Haut	Bas
Advance Red Lk	2000	08	08	Dean Lake	52500	49	39
Ardem Hold	300	4.00	4.00	Kardu	200	3.25	3.00
BMHT	15300	13.625	13.25	Equicorp	225	2.25	2.00
Belore	10000	18	17	Fort Norman	500	2.30	2.30
Biko	25000	25	15	Graph Com	500	1.50	1.50
Blackwood A	500	7.75	7.75	Heitman	1010	9.74	9.14
Boston Bay	14000	26	26	Hovnan	1000	85	85
Brown McDade	4000	20	20	Playcat	2500	2.50	2.10
Bulera	1500	1.60	1.45	Int Systems	2000	58	58
Canac MNS	10000	18	18	Int Video	3000	1.40	1.35
Central Trust	2000	25.00	25.00	Isee Canada	6500	90	77
Charior	1300	1.00	85	Kardu	200	3.125	3.00
Coles Stores	700	7.825	7.825	Lauricourt	5000	10	10
Cons DLP	800	1.40	1.25	Maracambeau	8500	22	20
Cons Montclair	2000	11	11	Mastorak	333	1.00	1.00
Cons North Exp	3000	50	45	Medtrak	3000	1.82	1.55
Cons Professor	500	65	65	Mico Ent	350	1.50	1.50
				Modern Plastic	200	8.25	8.25
				Morano Copper	2000	25	25
				Mont Bee	1000	40	40
				Multico	5100	1.60	1.50
				New Formaque	25000	89	98
				New Keltore	20000	21	18
				New Miller	58000	19	15
				SNS Lée	5000	50	41
				Mudalama	9000	31	29
				Oceiot	200	5.25	5.25
				Protas	5000	30	30
				Revenue Prop	1000	1.65	1.58
				Robin Red Lk	400	3.15	3.00
				Roman Cons	1500	26	26
				Seneca	1100	80	80
				Somed	2000	35	34
				Un Gemini	22750	30	30
				Westmills	100	6.25	6.25
				Xoma	500	40	40

### PRESIDENT DE QUEBECAIR



HON. LIONEL CHEVRIER

Le Conseil d'Administration de Québecair annonce l'élection de l'honorable Lionel Chevrier, C.P., C.C., C.R., au poste de Président de la société de transport aérien Québecair. Membre de l'étude légale Geoffrion & Prud'Homme, l'honorable Lionel Chevrier est bien connu pour avoir siégé au Parlement canadien pendant vingt-cinq ans. Ministre des Transports de 1945 à 1954, il fut ensuite Président de l'Administration de la Voie Maritime du St-Laurent jusqu'à 1957. Président du Conseil Privé en 1957, il occupa les postes importants de Ministre de la Justice et de Procureur Général du Canada au cours des années 1963 et 1964. Haut-Commissaire du Canada au Royaume Uni de 1964 à 1967, M. Chevrier est depuis spécialiste des questions de transport à l'étude Geoffrion & Prud'Homme.

### NOMINATION ALCAN



E. Ian Rugeroni

M. George M. Wither, vice-président, division des produits industriels et commerciaux, Produits Alcan Canada Limitée, annonce la nomination de M. E. Ian Rugeroni au poste de directeur général, contenants rigides. Il dirige la fabrication de la feuille mince emballée et des contenants rigides et est chargé de la commercialisation et de la vente de ces produits. M. Rugeroni compte huit années d'expérience dans l'industrie de l'aluminium dont quatre dans la vente de feuille mince. Il a son bureau à l'usine de cette division à Rexdale.

### AVIS de CHANGEMENT D'ADRESSE des ABONNÉS du JOURNAL LE DEVOIR

Afin d'éviter toute interruption dans la livraison de leur journal, nous prions les abonnés du DEVOIR qui déménagent de bien vouloir nous faire part de leur changement d'adresse au moins 10 jours à l'avance.

je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine  
 Mon abonnement est payé d'avance  je le reçois par porteur  je le reçois par la poste

Nom .....  
 Adresse actuelle .....  
 Nouvelle adresse .....  
 à compter du .....

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à Journal LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal 101 (Québec)

# Vous êtes à votre compte?



LA BANQUE ROYALE DU CANADA

MONTRÉAL, QUÉ.

PIERRE A. FRÉCHETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL RÉGIONAL

le 14 mai 1973

M. Jules Dupuis  
Directeur  
La Banque Royale du Canada  
700 Place d'Youville  
Québec, Qué.

Cher monsieur Dupuis,

Comme vous le savez, les Petites et Moyennes Entreprises (P.M.E.) constituent le pivot de l'économie du pays.

La Banque Royale a toujours reconnu le rôle de premier plan que les P.M.E. jouent sur la scène économique, mais je crois que le moment est venu de souligner cette façon de voir, pour plusieurs bonnes raisons.

Premièrement, il existe un besoin. C'est-à-dire que, du fait qu'une croissance dynamique s'impose dans ce secteur, le moyen tout indiqué est de mettre des fonds à la disposition des intéressés. Deuxièmement, nous aurons ainsi l'occasion de contribuer au développement de notre propre entreprise, en prenant une part encore plus grande du marché qui s'offre à nous.

Je me permets d'insister sur le fait que la Banque Royale a pour règle d'accorder une attention particulière aux demandes de prêt des P.M.E. Je vous demande donc de faire le maximum d'efforts et de déployer toute votre imagination en vue de développer davantage cette phase déjà importante de nos opérations. Si nous réussissons à aider les P.M.E., nous nous aiderons nous-mêmes tout en contribuant à l'essor économique du Canada.

Cordialement,

*P. Fréchette*

## Voici une lettre importante expédiée à tous nos directeurs de succursales.



BANQUE ROYALE